



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Fonds National
des Thèses

Reproduction & Diffusion interdite

UNIVERSITE D'ALGER 03

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Mémoire Pour l'Obtention du Diplôme de Magister en Sciences Economiques

Option : Analyse économique

Thème

***LES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES DE
L'ALGERIE***

Réalités et perspectives

Présenté par :

M^r AIT ABDELLAH Mohand

Sous la direction de :

M^r AMAROUCHE Ahcène

*Maître de Conférences à l'ENSSEA
(ex INPS), Alger*

Devant le jury :

M^r CHIKHA Belkacem Khelifa, Maître de conférences, (université d'Alger) : Président

M^r MEZÄACHE Ali, Maître de conférences, (université d'Alger) : Membre

M^r CHIHA Khemissi, Maître de conférences, (université d'Alger) : Membre

M^{me} MIHOUBI Fahima, Chargée de cours, (université d'Alger) : Membre

M^r AMAROUCHE Ahcène, Maître de Conférences (l'ENSSEA) : Directeur de recherche

2008-2009

Remerciements :

*J'adresse d'abord l'expression de ma vive reconnaissance à Monsieur **AMAROUCHE Ahcène** qui a accepté de diriger ce travail. Le constant intérêt qu'il a manifesté pour ce travail, les orientations qu'il m'a prodigué, sa disponibilité et ses encouragements ont été autant de facteurs déterminants dans l'élaboration de ce travail. Qu'il trouve ici la marque de ma plus sincère reconnaissance.*

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont donné des informations et prêté des documents, en l'occurrence :

- Mon ami ZEROUTI Messaoud ancien camarade de classe, enseignante à l'INC, Alger ;
- Mon ami TAHRI Sedik inspecteur divisionnaire au CNIS ;
- Mon ami HAROUZI Ryad et son père.
- TIFAOUI Said ancien collègue et copain de chambre.

Introduction générale

L'activité d'exportation est devenue une exigence incontournable du monde d'aujourd'hui, qui se caractérise par une évolution rapide et multiforme du commerce mondial découlant de la réduction, voir d'élimination des barrières à l'échange.

L'activité d'exportation peut être justifiée par les principales raisons, formulées par F. David¹ comme suit : « " L'exportation n'est ni maléfique en soi ni bénéfique, mais nécessaire", cette constatation s'appuie tout d'abord sur des raisons de principe. Il nous faut exporter à la fois pour ne pas mettre en danger un des grands équilibres économiques et pour assurer la survie de nos entreprises. Mais elle découle aussi de raisons pratiques. Il nous faut exporter plus à cause du poids insuffisant de notre commerce extérieur dans le commerce mondial et dans notre activité économique nationale et en raison de l'évolution globale peu satisfaisante de nos échanges et exporter mieux- compte tenu de la mauvaise répartition géographique et sectorielle de nos exportations,..... »

L'échange international est en effet le lieu de compétition des systèmes productifs nationaux. C'est là que se déterminent les possibilités de croissance économique. Les échanges extérieurs constituent un reflet d'une économie ou d'une région donnée, du niveau de son développement, de la nature et de l'importance de ces ressources ainsi que du degré de son insertion dans le marché international.

Dans "Victoires et déboires", Paul Bairoch avance que « depuis au moins un siècle et demi et jusqu'au milieu des années 1970, les trois quarts des produits exportés (par les pays du Tiers- monde) sont des produits bruts agricoles ou miniers ; alors que pour les pays développés il ne s'agit que d'un quart. Or, la demande de ces biens

¹ F David, In Le mythe de l'exportation, Calmann-Lévy, 1971, p 67.

progresses plus lentement que celle des articles manufacturés. C'est là une constante de l'évolution économique à long terme.... »².

En effet, les matières premières constituent l'essentiel des exportations des pays du tiers monde, avec une place particulièrement dominante pour les produits énergétiques à savoir le pétrole et le gaz, d'où l'appellation de "pays rentiers". « Entre 1970 et 1974, les exportations du tiers monde ... sont passées de 18% à 27% du commerce mondial. Dans les exportations du tiers monde, la part du pétrole est passée de 33 à 60% ³ » précise encore P. Bairoch.

L'Algérie fait partie de ce groupe de pays (pays rentiers), qui ont comme seule source de devises étrangères l'exportation des produits énergétiques (pétrole et gaz). Mais avant qu'il soit un pays pétrolier, l'Algérie avait été pour plus d'un siècle un pays spécialisé dans la production et l'exportation des produits primaires destinés principalement au marché métropolitain (France). À partir de 1956, l'année où on a découvert les premières réserves pétrolières, l'Algérie se voit ouvrir une autre spécialisation : la production et l'exportation des hydrocarbures. Une caractéristique confirmée dès le premier plan conçu par l'Algérie indépendante, « Le secteur des hydrocarbures est perçu, par le planificateur, à la fois dans sa fonction financière (source de devises nécessaires au financement de l'industrialisation), dans sa fonction énergétique (source d'énergie indispensable aux autres industries), et enfin dans sa fonction industrielle (fournisseur de matières premières utilisées par d'autres industries) »⁴.

C'est la structure du commerce extérieur de chaque pays qui indique la capacité d'intégration de celui-ci à l'économie mondiale. En s'intégrant dans le

² P. Bairoch, In « victoires et déboires », tome 3 ; P 907.

³ Idem, p 908.

⁴ M. Boukella in « Les politiques agraires en Algérie de 1959 à 1972 : rupture ou continuité ? ». U.E.R. de sciences économiques et de gestion. Université Lumière – Lyon 2.

commerce mondial par la vente des hydrocarbures, l'Algérie a eu à subir les conséquences de cette concentration de ses exportations sur un seul secteur, en faisant face notamment à la volatilité des termes de l'échange qui résultent de celle du prix du pétrole, mais aussi des fluctuations des taux de change des monnaies intervenant dans ses recettes et ses paiements, et c'est cette dépendance qui est à l'origine des chocs voire des crises, périodiques qu'elle a subis.

À la fin des années 70, la tendance à la mono-exportation était maintenue alors que l'Algérie avait déjà mis en œuvre trois plans de développement. Son économie était toujours dépendante de ses ressources naturelles, mais l'idée d'une impérieuse nécessité de restructurer l'économie, d'un ajustement des structures productives après l'échec quasi total de la stratégie industrielle, n'était pas évoquée.

Il a fallu attendre 1986, l'année où l'économie algérienne a subi, de plein fouet, les conséquences du contre-choc pétrolier, pour que la préparation de l'après-pétrole devienne l'un des objectifs des décideurs algériens.

Mais la libéralisation entamée vers la fin des années 80, accentuée par le programme d'ajustement structurel (PAS) imposé par le FMI après le rééchelonnement de la dette extérieure, n'a pas induit une dynamique de croissance, d'investissements et d'emplois, ni impulsé une quelconque restructuration économique. Pis encore on continue à financer des entreprises non rentables avec des recettes générées par la vente des hydrocarbures, dans le cadre de l'assainissement financier des entreprises publiques économiques qui a coûté 28 milliards de \$ US pour le trésor public⁵.

Cependant, c'est un lieu commun d'affirmer que pour diversifier ses exportations, il faut avoir une industrie et des entreprises compétitives et en bonne santé financières. Car c'est à leur niveau de performance à l'exportation que les économies tiennent avantage du libre échange, par leurs capacités à affronter la

⁵A. Amarouche In « l'assainissement financier des entreprises publiques algériennes : l'arbre qui cache la forêt ». El Watan du 11 Décembre 2004 (1^{er} partie).

concurrence étrangère et à s'en garantir sans cesse ce n'est pas le cas pour les entreprises nationales, qui n'ont pas su s'imposer sur le marché international, faute de la mauvaise qualité de leur production comme le souligne D.S. Landes : « Pour l'essentiel, cette production industrielle n'était pas exportable et même pour le marché intérieur captif, un grand nombre de produits se détérioraient rapidement ou n'étaient pas utilisables⁶».

En effet, vingt ans après la mise en œuvre des premières réformes économiques débutées en 1989, la part des hydrocarbures dans la formation du PIB continue de représenter entre 30 à 40 %, et leurs part dans les exportations est écrasante avec plus de 97 %. Cette tendance se confirme et s'intensifie avec la conjoncture favorable pour les prix du brut sur le marché mondial, et laisse les exportations hors hydrocarbures (EHH) quasi insignifiantes avec 3 % en moyenne. Il faut noter que cette tendance remonte aux premières années de l'indépendance comme le confirme Ahmed Bouyacoub, « En fait, l'examen des données de la période 1963-1968 révèle que les hydrocarbures ont dès l'indépendance représenté la ressource principale du pays à l'exception de l'année 1964⁷».

L'importance du développement des exportations hors hydrocarbures revient, à intervalles réguliers, au premier plan de l'actualité pour constater leur stagnation et la fragilité de l'économie qui en découle. Les différentes mesures prises n'ont pas suffi à enclencher une dynamique et les objectifs retenus à différentes reprises n'ont pu être atteints.

Le remboursement de la dette, notamment militaire, vis-à-vis de la Russie, au moyen d'exportations massives vers ce pays de produits industriels et agro-industriels

⁶ **Landes .D.S** In « Richesse et pauvreté des nations (pourquoi des pauvres ? Pourquoi des riches?) ». Ed. Albin Michel. 2002P 651.

⁷ **A. Bouyacoub** In « Entreprise et exportation : quelle dynamique ? » Cahiers du CREAD N° 43 1^{er} trimestre 1998.

dans le cadre d'accords intergouvernementaux signés entre l'Algérie et l'ex URSS, la mise à niveau et la privatisation des entreprises nationales, le plan de relance économique et le plan de consolidation de la croissance économique ont été des occasions manquées de promouvoir les exportations hors hydrocarbures. Ajoutons à cela que l'accord d'association Algérie- l'UE censé offrir des opportunités (un marché plus large, plus dynamique et plus intégré) pour les exportateurs algériens par la levée d'entraves et de barrières à l'export, n'a toujours pas produit les effets escomptés puisque la structure comme le surcroît des exportations hors hydrocarbures sont constituées essentiellement (70 %) du groupe demi-produit qui est composé des dérivés des hydrocarbures (pétrole et gaz).

Dans le contexte actuel qui se caractérise par un climat de crise, l'incertitude et la volatilité des prix des hydrocarbures sur le marché international et par la persistance de la mono exportation (le tout pétrole), nous essaierons de répondre à la problématique suivante : *Quelles sont les causes du maintien de la mono exportation et quelle stratégie faut il adopter pour diversifier et promouvoir les exportations ?*

Telle est la question fondamentale que nous nous proposons de traiter dans cette étude. Cette question nécessite d'être analysée non seulement en forme factuelle (à travers l'examen de l'évolution du volume et de la structure des exportations hors hydrocarbures), mais aussi en terme théorique (à travers l'examen de la nature du système économique et l'exposé des principales doctrines en matière de commerce international).

L'hypothèse à la base de la présente recherche est que la faiblesse des exportations hors hydrocarbures est fondamentalement liée à l'économie de rente en notant que celle-ci est de caractère distributif plutôt que productif.

Ainsi la promotion des exportations hors hydrocarbures passe-t-elle par l'abandon pur et simple de l'économie de rente dans le cadre de la transition, du moins

par le recul de ce type d'économie au profit d'une économie créatrice de richesses (non basée sur la rente pétrolière?)

Notre travail s'étale sur deux chapitres répartis comme suit :

Le premier chapitre intitulé la structure des EHH et les principales causes de leur faiblesse, nous essaierons de donner une analyse de la structure et de l'évolution des exportations hors hydrocarbures. Ensuite nous exposerons les principales causes de la non-diversification du commerce extérieur de l'Algérie, enfin on passera en revue la répartition géographique des EHH. On répondra, dans ce chapitre, aux questions suivantes : de quoi sont constituées les EHH, comment ont-elles évolué depuis 1990, et quelles sont les causes de leurs faiblesses ? Et enfin quelles sont les principales destinations des EHH algériennes?

Dans le deuxième chapitre intitulé la réforme de l'économie algérienne et les dispositifs de promotion des EHH, nous allons essayer de retracer et de présenter les différents dispositifs mis en place pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures et la volonté affichée par l'Algérie pour s'insérer dans l'économie mondiale, par l'accord de libre-échange signé avec l'UE, sa démarche pour adhérer à l'OMC et son adhésion récente à la zone arabe de libre-échange (ZALE). Et enfin, nous allons essayer de proposer quelques réflexions qui peuvent être utiles à la promotion des EHH.

Chapitre I:

La structure des EHH et les principales causes de leurs faiblesses

Introduction :

Le rôle des exportations donc du commerce international dans le processus de croissance économique a depuis longtemps retenu l'attention des économistes. De la théorie de l'avantage comparatif ricardien à P Krugman en passant par K. Marx, R. Luxemburg et P. Samuelson, nombreuses sont les théories en la matière. Les controverses des dernières décennies sur les termes de l'échange et les succès de l'OPEP en 1973-1974 et en 1979-1980, mais aussi l'avènement du courant né de la mondialisation avec la création de l'OMC ont montré que le débat est toujours d'actualité.

Depuis la fin des années 80, l'Algérie a entrepris la réforme de son économie. Celle-ci a commencé par la libéralisation du commerce extérieur et la restructuration des entreprises nationales, pour se poursuivre par le plan d'ajustement structurel dicté par le Fond Monétaire International (FMI) à la suite de la demande de rééchelonnement de la dette extérieure. Cette série de réformes est suivie par celles dites de « seconde génération », engagées par les pouvoirs publics au début des années 2000 pour consolider les changements imposés par le PAS et réaliser l'insertion de l'Algérie dans l'économie mondiale.

Ces deux phases de réformes ont eu des retombées directes sur le commerce extérieur, cependant, l'objectif fixé en 1996 par les autorités publiques d'exporter, en valeur, deux (02) milliards de dollars hors hydrocarbures à l'horizon de 2000 n'a toujours pas été atteint, d'où la nécessité de revoir le système économique et les différentes stratégies de promotion des EHH.

En effet, dix ans après cette date butoir, les indicateurs économiques de l'Algérie laissent encore apparaître une tendance à la stagnation de ses exportations

hors hydrocarbures qui ne dépassent pas, selon les données du (CNIS), les 700 à 800 millions de dollars en moyenne par an durant ces dernières années, malgré le relèvement du taux de croissance globale, une croissance tirée essentiellement par la branche des hydrocarbures.

Section 01 : Evolution et structure des exportations hors hydrocarbures :**1- L'évolution des EHH de 1990 à 2008 :**

Nous retiendrons la définition donnée par l'encyclopédie économique pour donner une définition économique de l'action d'exporter : les exportations sont dans le cadre du commerce extérieur, des biens prélevés dans un pays et transmis à un autre pays, le premier pays étant l'exportateur et le second l'importateur.

Dans les états de la balance des paiements et les comptes économiques nationaux, le terme exportations recouvre souvent les exportations totales de services aussi bien que les exportations de biens⁸.

On retient aussi la définition donnée par la comptabilité nationale (SCEA) qui nous donne la définition suivante : selon le SCEA les exportations comprennent tous les biens neufs ou existants vendus ou non, qui sortent définitivement du territoire économique, ainsi que tous les services rendus par des résidents à des non résidents, à l'exception des services consommés sur le territoire économique par les ménages non résidents⁹.

L'analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures, de 1990 à nos jours, de l'Algérie peut être faite sur trois principales phases : la première commence de 1990 jusqu'à 1996, où les EHH ont enregistré une faible croissance avec un pic entre 1994 et 1996 qui s'explique par le remboursement de la dette militaire russe par des produits algériens, notamment les produits industriels. La seconde phase commence en 1997, où on a enregistré une stagnation des exportations aux alentours de 500 millions de dollars US en moyenne par an. La troisième phase débute avec le premier plan de relance économique en 2001 jusqu'à 2008, cette dernière est

⁸ **Douglas Greenward** In « Encyclopédie économique » Economica 1984. p861.

⁹ **R Boudjema** In « cours de comptabilité nationale. INPS. Tome1 p 194.

caractérisée par un taux de croissance des EHH, plutôt significatif, mais reste insuffisant.

Bien que, les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays qui formaient l'ancienne Union Soviétique soient soumis aux accords du «clearing¹⁰», il convient de signaler que, d'une part, pour certains produits et services industriels ainsi que pour la totalité des achats de matériels et de services militaires, les partenaires soviétiques ont toujours exigé que ces produits soient payés en dollars américains et que d'autre part, la grande partie des produits exportés dans le cadre des échanges de type clearing, étaient principalement des produits agricoles et vinicoles.

Aussi, lorsque l'idée de rembourser la dette, notamment militaire, par l'exportation de produits industriels et agro-industriels fut avancée par les négociateurs algériens, il se passa beaucoup de temps avant que cette proposition ne commençât à intéresser les Russes. Le contrat se porte sur un montant des exportations de 1600 millions de dollars US¹¹. Mais ce qu'il faut souligner dans cette opération c'est la participation massive de l'industrie nationale d'une manière générale et de l'industrie des biens d'équipements en particulier à sa réalisation «La participation de l'industrie nationale de biens d'équipements industriels et domestiques est relativement importante puisqu'elle représente 563 millions de dollars US, soit plus de 35 % de l'enveloppe retenue ».

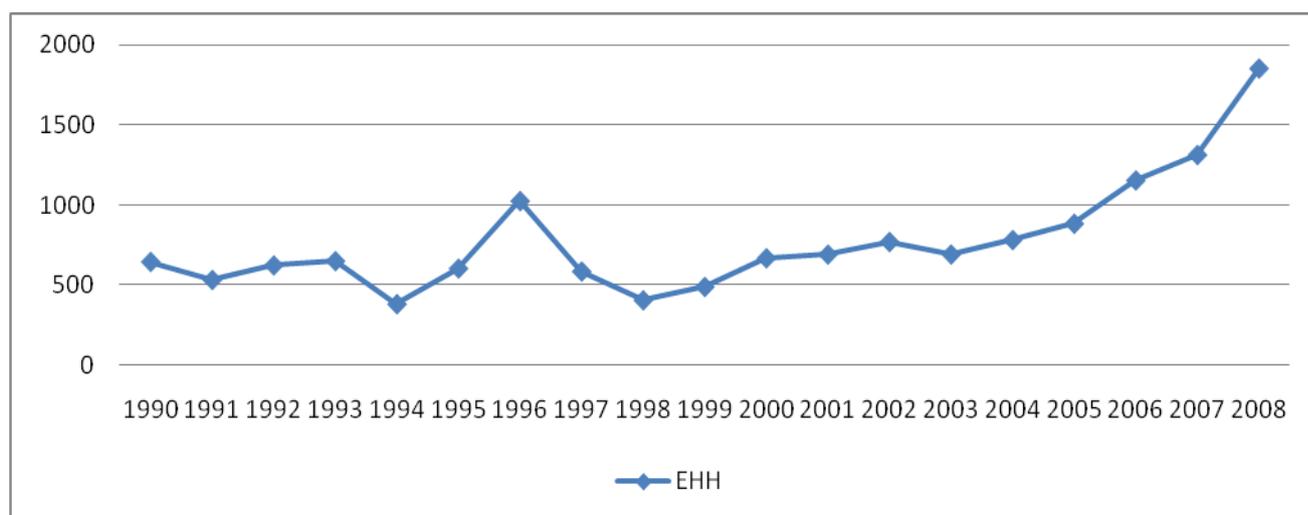
¹⁰ Clearing : terme anglais signifiant compensation. Il est employé dans le cadre des opérations commerciales et financières .On entend par clearing ou compensation, dans les opérations financières, le règlement sans numéraire des sommes dues entre banques afin d'éviter des paiements superflus (compensation bancaire). Dans les transactions financières internationales, le mot désigne la liquidation des créances et obligations entre les banques faisant partie du système. Les accords de clearing : accords de commerce en vertu desquels le produit des exportations est affecté au règlement des importations de manière à atteindre l'équilibre des échanges.

¹¹ **Kamel Behidji** In « Les exploitations de biens d'équipement industriels dans le cadre du remboursement de la dette, (Avantages, limites et enseignements pour l'avenir) » Cahiers du CREAD n°43, 1er trimestre 1998 p 99 - 110.

« La part du secteur public est de 373 millions de dollars US et celle du secteur privé de 190 millions de dollars US, soit respectivement 23,3 % et 11,9 % de l'enveloppe totale et 66,25 % et 33,75 % de l'ensemble des biens d'équipements exportés ¹² ». Mais aussi la part importante du secteur privé, qui a réalisé plus de 45 % du montant dû : « C'est ainsi que sur les 1.600 millions de dollars US, la part du secteur public totalisait 871 millions de dollars US et celle du privé 732 millions de dollars US, soit respectivement 54,4 % et 45,6 % ¹³ ».

Le graphique suivant illustre l'évolution des exportations hors hydrocarbures de 1990 à 2008, en millions de dollars US constant (année de base 2007).

Graphique N° 1 : Évolution des exportations HH de 1990 à 2008



Fait sur la base des données de CNIS, en millions de \$ constant.

Selon les données du Centre National de l'Informatique et des Statistiques, CNIS, l'Algérie a exporté en moyenne, hors pétrole et gaz, 775 millions de dollars (en

¹² **Kamel Behidji** In « Les exploitations de biens d'équipement industriels dans le cadre du remboursement de la dette, (Avantages, limites et enseignements pour l'avenir) ». Op cité.

¹³ **Idem.**

volume) par an, sur la période s'étalant de 1990 à 2008. Le pic enregistré en 1996 avec un chiffre de 1024 s'explique par le remboursement de la dette russe étalée de 1992 à 1996, où l'Algérie a exporté des quantités importantes de produits locaux, notamment les produits industriels et agro industriels.

Il a fallu attendre dix ans pour que le chiffre réalisé en 1996 soit atteint de nouveau, à savoir l'année 2006, où l'Algérie a franchi le seuil de 1 milliard de dollars US comme exportation HH. Mais ce chiffre n'est que l'effet d'une exportation massive de biens fabriqués localement dans le cadre de remboursement de la dette russe parce que le montant a chuté en 1997 à 584 millions de dollars US, soit une baisse de 45 %. À partir de la dite année jusqu'à 2002, le taux de croissance des exportations n'a pas dépassé les 3,5 % par an, un taux très faible vu le volume insignifiant de ces dernières. Selon certaines études (Ecotechnics, 1996), il faudrait que les exportations hors hydrocarbures croissent à un rythme de 15 % par an en moyenne entre 1995 et 2010 pour pouvoir assurer un taux de croissance du PIB hors hydrocarbures de l'ordre de 5 % par an. Un tel taux de croissance n'a été réalisé sur une aussi longue période que par la Corée du Sud¹⁴.

Même par rapport à d'autres pays moins entreprenants sur les marchés extérieurs, le volume des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie reste très faible. À titre d'exemple, les exportations tunisiennes ont crû à un rythme assez rapide durant la première moitié des années 90, soit en moyenne 9,5% par an, mais ont connu un ralentissement significatif durant la période 1996-2002 avec un taux de croissance moyen de 3,4%. La croissance du commerce mondial s'étant aussi fortement ralentie entre ces deux périodes dans les pays de l'UE et au Japon, passant de 8,5% à 3,3% l'an, la Tunisie a donc pu maintenir sa part dans les échanges mondiaux aux alentours de 0,10 % du total des exportations mondiales avec de légères fluctuations. Dans le

¹⁴ Kouider Boutaleb In « les restructurations industrielles et l'objectif d'exportation ». Op cité.

même temps, elle a augmenté sa part de marché au sein de l'UE de 0,20 % à 0,23 %¹⁵. Le volume des exportations tunisiennes est de 5,8 milliards de \$ US en 2000, 11,5 mds en 2006 et 15 mds de dollars US en 2007¹⁶.

La même chose pour le Maroc qui a réalisé 7,4 mds de dollars US en 2000 et 12,5 mds de dollars US en 2006. L'Indonésie un grand exportateur de pétrole (en 1985, le pétrole et le gaz assurent à l'Indonésie 80 % de ses recettes globales d'exportation. En 2008, soit quelques vingt ans après, le secteur des hydrocarbures ne représente plus que 11 % du PIB contre 30 % en 1980¹⁷), a exporté plus de 37 mds de dollars US en 2000 et 74 mds dollars US en 2006 en produits hors hydrocarbures¹⁸. Il faut noter que le solde commercial hors pétrole et gaz a été en 2007 de 27 milliards de dollars et le solde commercial de 33 milliards de dollars. Il faut quand même rappeler que l'Indonésie est encore un grand exportateur de gaz¹⁹.

¹⁵**Profil pays Tunisie:** Rapport de FEMISE, Décembre 2005, p34.

L'Association **FEMISE** est un réseau euro-méditerranéen établi en juin 2005 en tant qu'association française à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901), après 8 années de fonctionnement. Le réseau FEMISE regroupe plus de 75 membres (instituts de recherche en économie), représentant les 37 partenaires du Processus de Barcelone. Le FEMISE est coordonné par l'Institut de la Méditerranée (France) et l'Economic Research Forum (Egypt.). L'association a débuté avec 52 membres fondateurs, instituts de recherches euro-méditerranéens à but non lucratifs conduisant des recherches socio-économiques représentant les deux rives de la Méditerranée, et poursuit 3 objectifs principaux: de conduire des recherches socio-économiques et émettre des recommandations sur des thèmes définis comme prioritaires pour l'avenir de la région euro-méditerranéenne, de publier et disséminer ces recherches auprès d'institutions publiques ou privées, nationales ou multilatérales, ainsi que dans le monde académique, et d'œuvrer à la dissémination la plus large possible par les moyens les plus appropriés. Le site officiel de l'association est www.femise.org.

¹⁶**Conférence Des Nations Unies Sur le Commerce et le Développement CNUCED.** Rapport de 2007 et 2008.

¹⁷ **A. Bouzidi** In « Sortir du tout pétrole : l'Indonésie montre la voie ». Le Soir d'Algérie 16 Septembre 2009.

¹⁸**Conférence Des Nations Unies Sur le Commerce et le Développement CNUCED.** Rapport de 2007 et 2008. Op cite.

¹⁹**A. Bouzidi** In « Sortir du tout pétrole : l'Indonésie montre la voie ».Op cité.

2- L'évolution de la part des EHH :

Excepté les années 1995 et 1996 où on a enregistré des parts supérieures à la moyenne (respectivement 5 et 6,6 % du volume global des exportations), la *part* des exportations hors hydrocarbures dans le commerce extérieur a stagné aux alentours de 3 % sur la période 1996-2008. (Voir le graphique. n° 2). Cela est dû à la stagnation du volume des EHH, la flambée des prix du pétrole sur le marché mondial, mais également à l'augmentation de la production algérienne d'hydrocarbures qui en 10 ans (1995-2004) a enregistré une croissance en volume de 33 %.²⁰ Le volume global des exportations d'hydrocarbures est passé de 124 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2000 à 145 millions de TEP en 2005²¹ et à 143,6 millions de tonnes équivalent pétrole en 2007²². Il faut souligner que même si le volume des hydrocarbures a connu un recul, leur valeur a connu une augmentation par l'effet du prix.

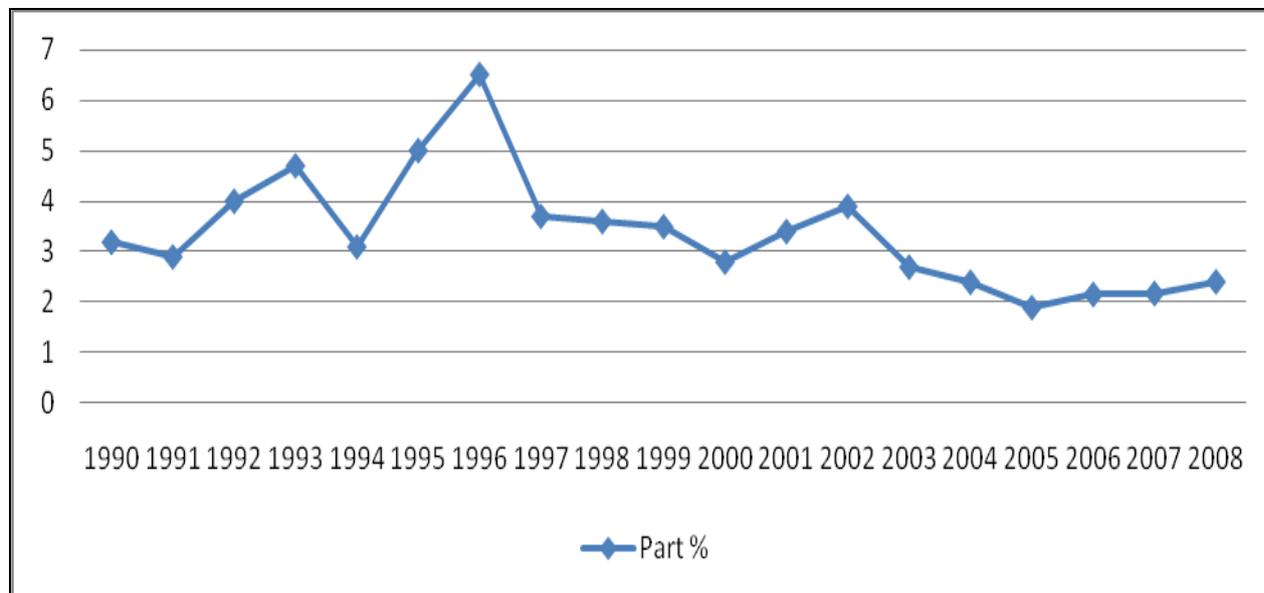
La chute drastique enregistrée pendant l'année 1997 où les exportations hors hydrocarbures se sont chiffrées à 584 millions de dollars soit une baisse de 43 % par rapport à l'année 1996. Cette baisse est dû essentiellement au non-renouvellement des accords conclus avec la Russie dans le cadre du remboursement de la dette militaire par des produits manufacturés et agricoles.

Le graphique n° 2, fait sur la base des données du CNIS, illustre la stagnation de la part des exportations hors hydrocarbures dans le commerce extérieur de l'Algérie durant la période 1990-2008.

²⁰ **A. Bouyacoub** In qui contrôle le niveau de production du pétrole algérien ? Le quotidien d'Oran, 1^{er} décembre 2005.

²¹ **Youcef Salami In** « Commerce extérieur : L'Etat à la recherche de secteurs de substitution aux hydrocarbures ». La Tribune de l'économie du 19 Février 2007.

²² Rapport de la banque d'Algérie : Evolution économique et monétaire en Algérie. 2008. P32.

Graph n° 2 : Part des EHH dans le commerce extérieur de l'Algérie (en %)

Source : Base des données du CNIS

En valeur, les exportations hors hydrocarbure ont connu une croissance moyenne annuelle de **3,5 %** durant la période étudiée. Cependant, ce taux reste insuffisant : quand on enregistre une évolution de 3 % sur un volume total de 600 millions de \$ US, cela ne représente qu'une valeur de 18 millions de \$ US. De plus, la balance commerciale de chaque groupe de produit enregistre un déficit chronique, tout au long de la période considérée.

Il faut noter que les montants enregistrés en 2007 et 2008 sont dus à la baisse du dollar devant l'euro. Comme l'explique M. Benini «Pour 2008, nous avons fait 1,9 md\$ d'exportations hors hydrocarbures. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, c'est un gonflement qui est dû, pour l'essentiel, au glissement de l'euro par rapport au dollar. Nous exportons en euros et ces exportations sont comptabilisées en dollars sur notre balance commerciale²³ ». Mais aussi du fléchissement des prix du pétrole, une portion importante des EHH, notamment le demi-produit qui est chiffré à 993 millions de \$

²³ **Amal Belkassem** In « Mohamed Benini : les plus grandes difficultés pour l'exportateur sont sur la chaîne logistique » op cite.

US en 2007 contre 1306 millions de \$ US en 2008, soit une croissance de 24 %, ce qui est important pour ce même groupe qui représente 70 % du total des EHH. « La croissance vient aussi de l'augmentation des exportations d'un certain nombre de produits, notamment ceux issus des hydrocarbures raffinés qui constituent plus de 25 % du total des exportations hors hydrocarbures ²⁴ » souligne encore M. Benini.

Comparativement au volume des EHH, cette croissance ne représente pas grand-chose, si on sait qu'une hausse de 29 %, enregistré entre 2007 et 2008, du volume total ne représente qu'une valeur monétaire de 50 millions de dollars US, « Au Maroc par exemple, une telle hausse (8 %) apporterait environ un milliard de dollars de plus aux réserves de change. Mais nous sommes en Algérie et une augmentation de 8 % des exportations en 2006 par rapport à 2005 ne devrait guère dépasser 50 à 60 millions de dollars en chiffre brut. C'est dire si les élans lyriques au sujet de l'exportation hors hydrocarbures sont bien retombés. En 1998, le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, s'engageait à faire atteindre à l'économie algérienne les deux milliards de dollars de recettes d'exportation hors hydrocarbures dans un horizon de quatre à cinq ans ²⁵ ». Dix ans plus tard, elles sont (les exportations HH) toujours à moins de deux milliards.

Sans doute les différentes réformes engagées depuis 1990 (PAS en 1994, Plan de Relance Economique 2001-2004 et Plan de la Consolidation de la Croissance Economique 2005-2009), ont permis à l'Algérie de rétablir les équilibres macroéconomiques et macro financiers ainsi que la consolidation de la croissance économique avec 5 % par an.

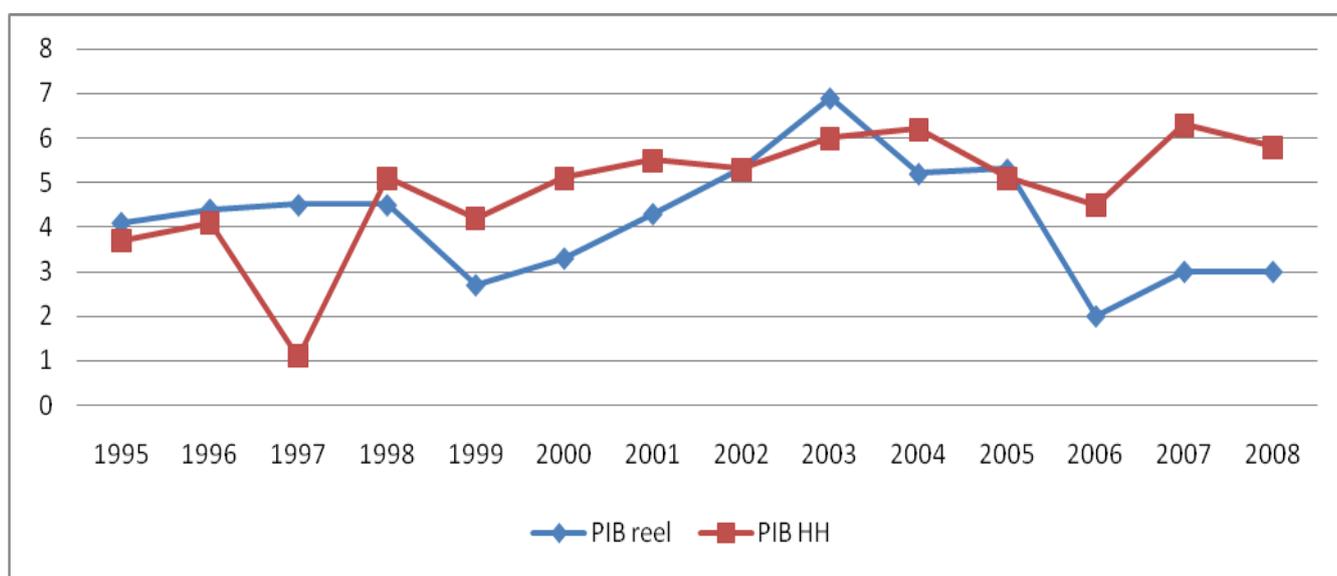
Il faut noter qu'en plus de la stabilité du taux d'évolution du produit intérieur brut hors hydrocarbure (PIBHH), celui-ci a évolué plus rapidement, ces dernières

²⁴ Amal Belkassem. Op cite.

²⁵ El Kadi Ihsen In « Agriculture, l'autre calendrier des exportations hors hydrocarbures » El Watan du 6 Mars 2007.

années, par rapport au PIB global et continuera sans doute à enregistrer des taux élevés selon les données du FMI, de la Banque Mondial et de l'ONS illustré par le graphique n° 4.

Graphique n°3 : évolution du PIB hors hydrocarbure en pourcentage (%) .



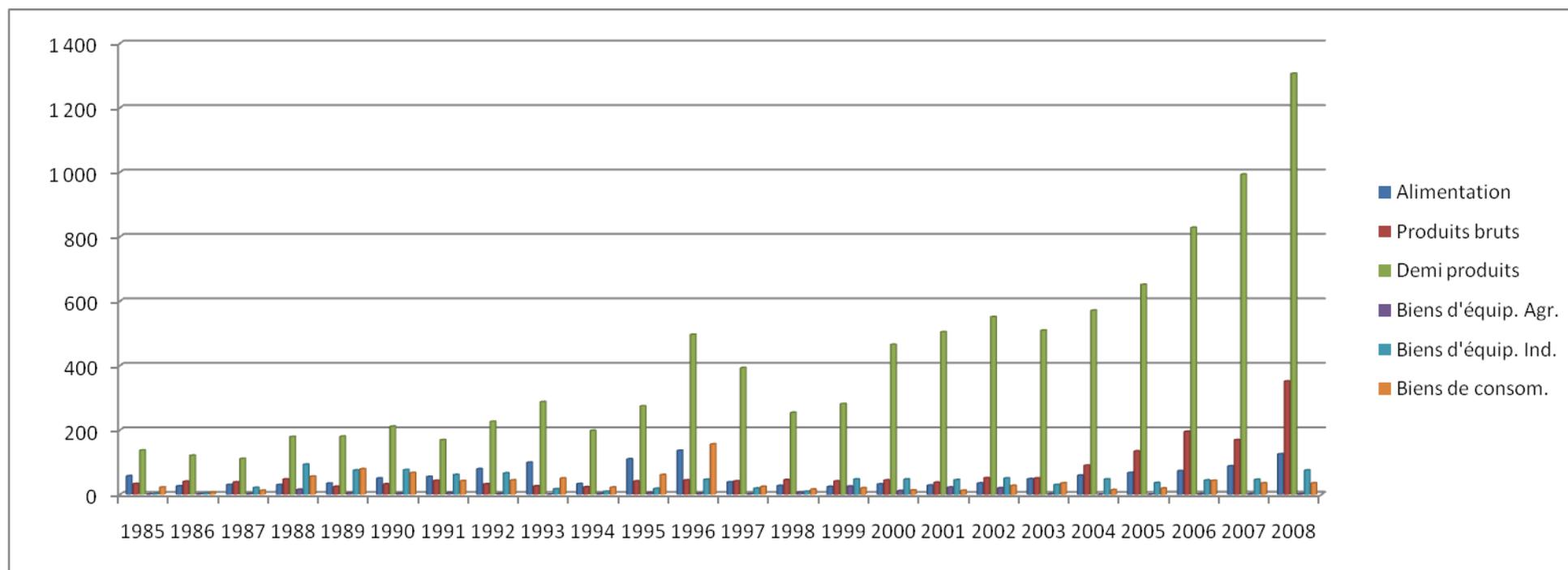
Source : rapports : FMI : (n°5/50 Février 2005, N°7/95 Mars 2007, N°09/108 Avril2009) ; BM (N°25828-AL du 30 Juin 2003, ONS.

Section 02 : Structure des exportations hors hydrocarbures:**1- La structure des EHH par groupes d'utilisation :**

L'économie algérienne n'arrive toujours pas à sortir du tout pétrole, elle reste l'économie la moins diversifiée malgré les différentes mesures prises pour la promotion des exportations hors hydrocarbures et la présence de produits algériens sur les marchés étrangers.

Le graphe n° 5 fait ressortir une structure moins diversifiée et dominée par le groupe demi-produit. En effet, les deux traits les plus saillants des exportations hors hydrocarbure de l'Algérie sont constitués de la fraction importante des ventes des demi-produits (70% en moyenne du montant global durant la période étudiée), et la faible part des produits finis - bien d'équipements agricoles et industriels, et biens de consommation - à savoir respectivement 7,24% et 5,45% en moyenne. Le reste est constitué de bien alimentaire et produits bruts avec 8 % en moyenne pour chaque groupe.

Graphique N°4 : la part de chaque groupe d'utilisation dans les EHH total de 1985 à 2008.



Source CNIS.

En effet, comme l'illustre les données du graphique si dessus, la part de demi-produit exporté par l'Algérie ne cesse d'augmenter depuis 1995, avec un petit recule en 1998 et 1999, passant de 325 millions de dollars (54 % du montant global des exportations hors hydrocarbures), en 1995, à 634 millions de dollars en 2005, soit 72 % du volume global des exportations HH, ce qui représente une croissance de 95 % sur 10 ans, la tendance est restée la même pour ces dernières années, elle est de 70 % en 2007 et 2008 avec une valeur de 993 et 1.306 millions \$ US respectivement. Cependant, l'analyse des composantes de ce groupe va nous conduire à poser d'autre questionnement qui peuvent même remettre en cause l'existence des EHH en Algérie.

Tableau n°01 : les principales composantes du groupe demi produit:

Unité : Millions de dollar

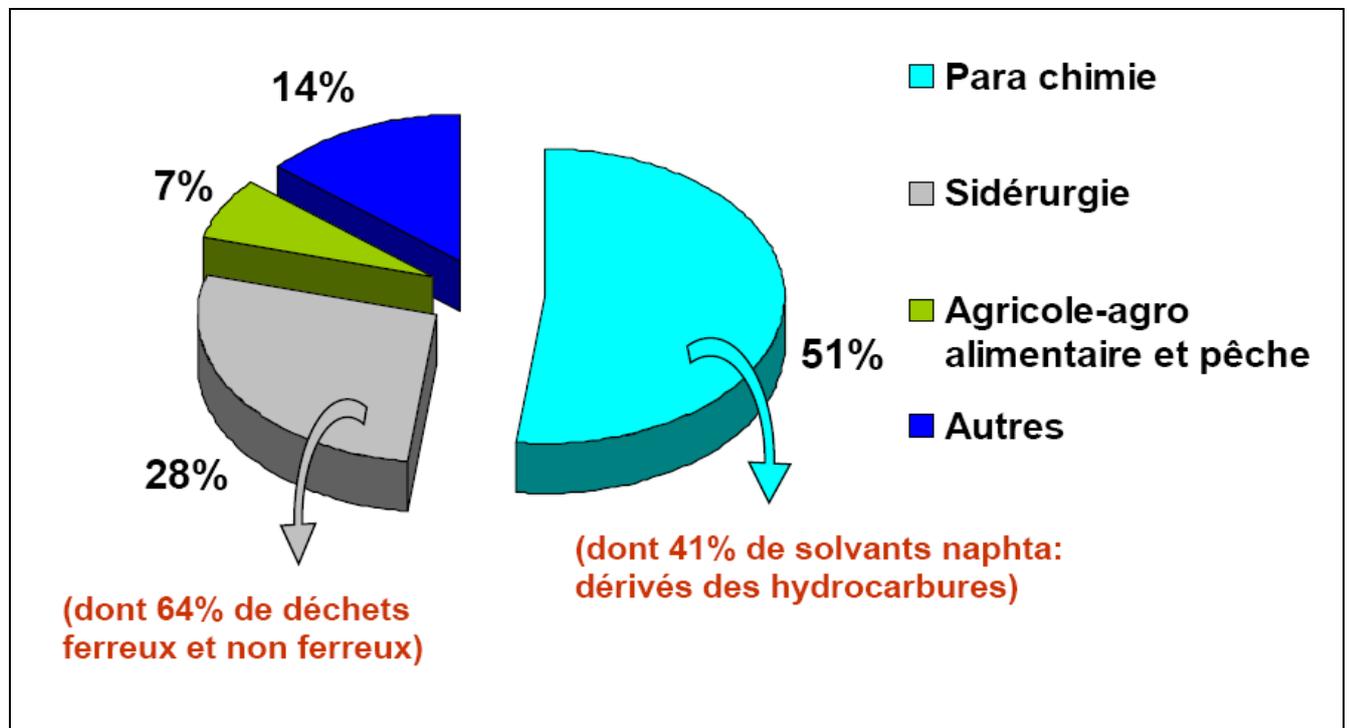
Composantes de groupe demi produit	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Huiles et produits de la distillation des godrons	138,4	172	139,79	166,79	119,81	351,92	51,98
Ammoniacs	81,16	91,15	117,73	162,35	159,92	164,88	81,03
Engrais minéraux	19,11	47,19	21,2	53,7	23,2	53,3	0,2
Produits laminés plat en fer	28,47	29,27	73,09	11,01	262,94	155,43	40,28
Alcools acycliques	-	25,07	-	-	13,23	17,99	-
Hydrogène	64,44	24,45	-	10,12	11,2	30,26	54,36

Source : Tableau fait sur la base des données du CNIS et ALGEX.

En effet, comme l'illustre le tableau ci-dessus, ce groupe est constitué essentiellement des produits du raffinage du pétrole et la transformation du gaz naturel, notamment la distillation des goudrons et de l'ammoniac qui sont deux génériques du pétrole et du gaz. Le cumul de ces produits (huiles et produits de la

distillation des goudrons, ammoniacs, engrais minéraux, alcools acycliques, et l'hydrogène) représente 70 % de ce groupe, le reste est couvert par les produits ferreux. Peut-on parler d'exportations hors hydrocarbure lorsqu'on sait que 70 %, de celles-ci sont constituées des dérivés de pétrole et du gaz ? Du moins, on peut désormais comprendre pourquoi la SONARTRACH est le premier exportateur hors hydrocarbures. (Voire annexes N°1)

Graphique N°5 : répartition des EHH par filières pour l'année 2008.



Source Algex.

Le graphique N° 6 illustre clairement la prédominance du groupe demi-produit et des déchets ferreux et non ferreux. La parachimie, qui représente une part de 51 % des exportations dites hors hydrocarbures, dont 42 % de solvants naphta (dérivés des hydrocarbures), a connu aussi une tendance à la hausse, excepté les engrais qui ont entamé une chute libre depuis 2005. La sidérurgie vient en seconde position avec un taux de 28 %, dont 64 % de déchets ferreux et non ferreux.

- Le groupe des produits bruts est constitué essentiellement de produits miniers exportés sous forme brute tel que les déchets et débris de fonte, les phosphates, les cuirs et peaux brutes de bovins et les gras. L'Algérie a exporté pour 60 millions de \$US, en moyenne par an, de ce groupe sur la période considérée.

- Le groupe biens de consommation non alimentaires vient en troisième position, avec 40 millions d'US \$ en moyenne par an d'exportation sur la période considérée. Ce groupe est constitué essentiellement du savon des journaux et publications périodiques.

- Le poids croissant des exportations de demi-produits contraste avec le plafonnement des ventes des produits finis comme le montre le tableau N°3 ci-dessous :

Tableau n°02 : la part des produits manufacturiers dans les EHH.

Unité : %

Années	1995	1996	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
B. équipement	4.53	5.56	9.5	10.3	9.53	4.6	6.02	3.96	1	1	1
B. consommation	12	17.7	2.12	1.85	3.67	5.21	1.8	2.1	44	46	75

Les calculs sont faits sur la base des données du CNIS.

À travers les données du tableau ci-dessus on constate l'irrégularité de la part des biens d'équipements dans le total des exportations hors hydrocarbures qui ne dépasse pas 4 % en 2005. Cette faible proportion est due principalement « aux faibles capacités d'innovation, à la faible notoriété des marques algériennes, aux contraintes propres à l'environnement qui pèsent de plus en plus sur son développement, et à l'absence d'un dispositif d'accompagnement nécessaire »¹. Nous revenons sur les principaux problèmes de l'industrie algérienne dans la section suivante.

¹ Banque Mondiale, Potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers –Rapport principal- Aout 2004. P102.

La part du groupe alimentation reste marginale, malgré le potentiel relativement important pour les produits de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la sylviculture. Ce groupe a connu une stagnation, le volume moyen des exportations n'a pas dépassé les 35 à 40 millions de \$ US par an durant la période considérée.

Le potentiel est important pour la datte, mais une prospection d'autres marchés que le marché européen est ici indispensable. Des gains de parts sur le marché européen peuvent être aussi faits sous condition d'une plus grande adaptation à la demande européenne et d'une implication plus grande des pouvoirs publics (centres techniques, labels de qualité, appellations, etc.).

En effet, les exportations agricoles sont dominées à hauteur de 75 % par les dattes. Cette proportion reste insignifiante même comparativement au volume des EHH. Les exportations totales mondiales des dattes étaient évaluées à 233 millions de dollars en 2002. Ce marché a connu une croissance importante depuis les années 1995 à 1997 où elles étaient évaluées à 150 millions de dollars en moyenne¹ ».

Quant aux autres produits agricoles, une étude de la Banque Mondiale², révèle que le problème principal est celui de l'offre qui subit des contraintes en aval, pour certains produits (escargots, truffes, champignons, caroube, câpres, amandes, etc.) ; pour d'autres, comme le liège et la transformation du liège ou d'autres produits de la sylviculture, les contraintes se situent au niveau du patrimoine forestier mal géré et insuffisamment renouvelé. Pour la filière oléicole, le problème résulte d'une forte protection douanière qui rend le marché interne largement plus rémunérateur que l'exportation. Aucune relance des exportations de cette activité ne peut se faire si les pouvoirs publics n'interviennent pas pour organiser véritablement cette filière.

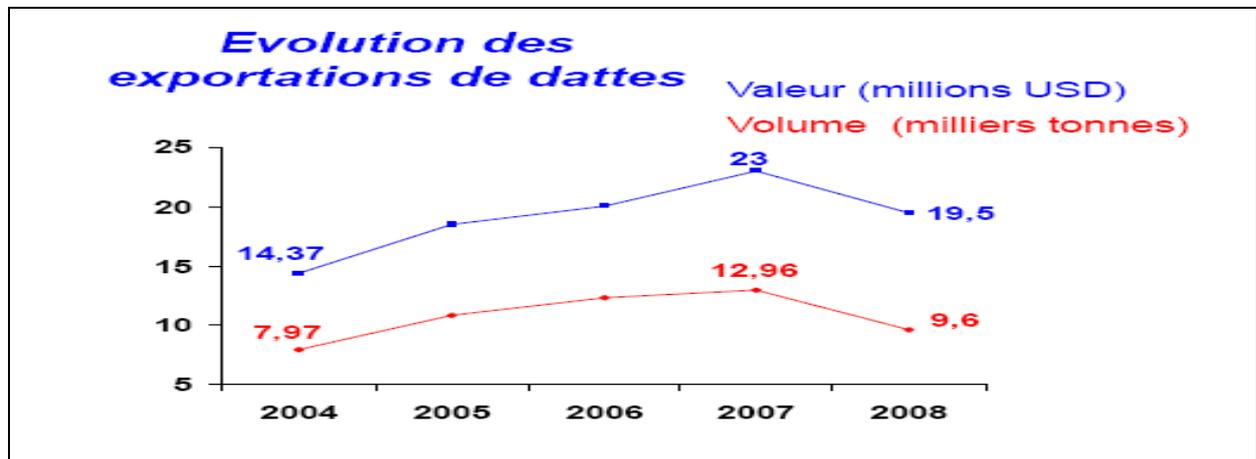
¹ Exportations hors hydrocarbures en Algérie « potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers ». **IFC**. World Bank Group. Op cite. P 38.

² **International Finance Corporation**, Exportations hors hydrocarbures en Algérie « Étude des potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers », Banque Mondiale, Aout2004. P 34.

En Algérie, les dattes représentent désormais le produit dominant des exportations agricoles. Toutefois, quoique dominantes, les exportations des dattes sont aléatoires et même en régression, comme l'illustre le graphique N° 7 fait par l'ALGEX.

Les exportations de dattes ont connu en 1995 leur plus haut niveau dans le cadre du remboursement de la dette russe, 76 millions de \$ US. Deux ans après, 1997, on a enregistré une valeur de 21,9 millions de dollars, soit une baisse de 70 %.

Graphique N° 06 : Évolution des exportations des dattes de 2004 à 2008.



Source ALGEX.

En 2002, L'Algérie exportait pour une valeur de 16,4 millions de dollars, les exportations des dattes ont connu donc une baisse de 25 % par rapport à l'année 1997, et de 78 % par rapport à l'année 1995. Les exportations ont repris à partir de 2004 avec un pic en 2007 d'une valeur de 24 millions de \$ US. Pour importante que soit la part de l'Algérie, on observe ainsi une diminution de ses exportations, à partir de l'année 2007, sur un marché pourtant en forte croissance.

« La comparaison avec la Tunisie est ici édifiante : pour un potentiel sans doute moins important, la Tunisie réalisait ainsi en 1997 l'équivalent de 52 millions de dollars d'exportations. En 2005, la production des dattes a atteint les 550 000 tonnes un record jamais enregistré auparavant (pour l'Algérie). Néanmoins, cette récolte

exceptionnelle ne trouve pas de preneur ni sur le marché intérieur, ni à l'exportation. « Faut il rappeler qu'en tout et pour tout, seulement 11 000 tonnes de Deglat Nour ont été écoulées à l'étranger, en 2005 ? Ce qui représente à titre d'exemple, le tiers du tonnage de dattes qu'a pu placer en France, l'année dernière un seul exportateur privé natif de Djérid, parmi la vingtaine que compte la corporation en Tunisie, un pays qui produit 3 fois moins de dattes que l'Algérie et exporte 10 fois plus, semble t il !¹».

Si le gros de ces exportations est, à l'instar des exportations algériennes, destinées au marché européen, environ 10 % sont envoyés vers les autres pays arabes que le Maroc ou vers des pays d'Asie non arabes². Mais cette performance ne s'est pas arrêtée là, parce que la production tunisienne des dattes a atteint 145 000 tonnes au cours de la saison 2008-2009 contre 124 000 tonnes la saison précédente (2007-2008), enregistrant une hausse de 17 %.

Une telle performance place la Tunisie à la tête des pays exportateur des dattes dans le monde. La Tunisie commercialise 80 à 85 % de sa production dans 56 pays. En progression vers les marchés traditionnels (Europe, pays du Golfe), les dattes tunisiennes ont connu une importante augmentation sur le marché marocain où elles sont passées de 5 000 tonnes en 2004 à 17 000 tonnes en 2008. L'Allemagne a importé entre 300 tonnes et 5200 tonnes, au cours de la même période.

Il est à noter qu'au cours de la saison 2007-2008, les exportations ont été évaluées à 61 000 tonnes. Elles ont généré des recettes de l'ordre de 187 millions de dinars tunisien. La Tunisie est le principal exportateur de datte pour les pays de l'Asie, la Russie, la Turquie et l'Amérique du Nord³.

¹ **Bachir mbarek**, in "la datte, victime de son abondance". El Watan Economie, du 23 au 29 Octobre 2006.

² Exportations hors hydrocarbures en Algérie « potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers ». **IFC**. World Bank Group. Op cite. P 42.

³ **DEVELOPMENT EXPORT CONSULTING** : Tunisie : production et exportation de dattes en hausse. Le 10/12/2008.

2- Les EHH dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE :

Dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, beaucoup de produits bénéficient des avantages d'une exonération partielle ou totale. Cependant l'Algérie et les exportateurs algériens ne profitent pas pleinement de cet accord, c'est du moins ce qui ressort d'une étude¹ faite par ALGEX sur l'impact de l'accord d'association sur les exportations algériennes hors hydrocarbures, en 2007.

En effet, les mêmes tendances s'imposent quand on ne prend en considération que les exportations vers l'Union Européenne. L'Algérie n'exporte que 99 produits de ces mêmes produits sur un total de 13792 produits inclus dans le cadre de l'accord, soit 0.7 % contre 66 % et 75 % pour le Maroc et la Tunisie respectivement. L'Algérie avec la Syrie ont la structure d'exportations la moins diversifiée sur tous les pays de la rive Sud de la Méditerranée².

Le document souligne l'importance des produits agricoles et agricoles transformés qui représentent 66,89 % des exportations totales HH vers l'UE. Elles sont réparties comme suit :

Les produits agricoles et agricoles transformés représentent 4, 88 % du total des exportations vers l'UE. Les principaux produits exportés sont essentiellement les dattes (18,92 millions de dollars ce qui représente 44, 20 % du total des produits agricoles et agricoles transformés exportés vers l'UE et près de 83, 68 % du total des exportations de dattes vers le monde, suivies du beurre de cacao (4, 61 millions de dollars), des résidus provenant du traitement des corps gras (4 millions de dollars) et les eaux minérales et gazéifiées avec 3,06 millions de \$ US.

¹ **Meziane Rabhi** In « Algérie-Union Européenne un bilan commercial détaillé de l'association », Liberté économie du 12/04/2008.

² **FEMISE. Avril 2005.** Ouverture commerciale et compétitivité de l'économie : « Un essai de mesure de l'impact des accords d'association sur les prix à la production et les prix à la consommation ». p 16.

Les principaux produits industriels exportés en 2007 sont dominés par les produits dérivés des hydrocarbures, les produits miniers et les déchets et débris des métaux ferreux et non ferreux. Les solvants occupent le premier rang avec 313,22 millions de \$US. L'ammoniac (anhydre et en solution aqueuse) vient en deuxième position avec 137 millions de \$US, suivi des produits laminés plats en fer ou en acier (78,56 millions de \$US), des déchets et débris de cuivre (63,73 millions \$US), du zinc (35,54 millions \$US), du méthanol (34,33 millions \$US), et les gaz rares (32,15 millions de \$US). Ces produits représentent 84,5 % du total des produits industriels algériens exportés vers l'UE.

Concernant les produits manufacturés exportés, qui représentent 2,35 des exportation industriels en 2007, soit 82,19 millions de \$US, l'on a, par ordre d'importance : pneumatiques, ouvrages en lièges naturel, ouvrages en liège aggloméré, emballage en papier et carton, tissus à point de gaze à usage médical, médicaments, couvertures, articles de bureau et articles scolaires en matière plastique, produits céramiques, couvre-lits, dessus de chaussures, vêtements et accessoires de vêtements, parfums et eaux de toilettes non alcooliques, objets en verre, chambres à air, articles en cuir, linge de lit et de table et chaussures en cuir.

Certains operateurs et responsables commencent à mettre en cause l'accord lui-même, étant donné que «pour 1 dollar exporté vers l'UE, l'Algérie importe pour 20 dollars» révèle Mohamed Zaâf, Directeur général du commerce extérieur au Ministère du Commerce. Le même responsable ajoute que les exportations algériennes hors hydrocarbures vers les pays de l'UE restent «marginales» en s'établissant à un milliard de dollars en 2008, contre des importations de 20,8 milliards de dollars auprès de la même région¹ et les importations totales, atteignant près de 40 milliards de \$US en 2008, selon les données du CNIS. D'autres voient la cause de la faiblesse des exportations hors hydrocarbures dans la faiblesse du tissu industriel et d'un secteur

¹Salah Slimani In « Algérie-UE : L'Accord d'Association contesté » www.webmanagercenter.com.

agricole qui n'arrive même pas à couvrir 50 % de la demande nationale en produits alimentaires. Il est à noter que « ... nous n'arrivons même pas à exporter le quota de 5000 tonnes de pommes de terre que l'UE nous a offert », souligne le président de la Commission de Suivi et de la mise en œuvre de l'accord d'association¹ ».

La structure des exportations algériennes par produit constitue un reflet exact de l'éventail des productions du pays, comme le note Mario Lanzarotti au sujet de la Corée de Sud « l'expansion des ventes à l'extérieur est avant tout le fait des activités manufacturières, dont la participation dans les exportations totales dépasse les 80 % dans les années 70, et les 90 % dans les années 80 »². Dans le cas de l'Algérie, elle témoigne de la situation d'un pays où le secteur des hydrocarbures reste le secteur dominant.

En d'autres mots, la structure des exportations algériennes par produit reflète la situation d'une économie moins industrialisée, et dépendante de l'extérieur pour son développement³. En comparaison avec les deux pays voisins à savoir le Maroc et la Tunisie, qui ont été les premiers à s'engager dans les réformes lors des plans d'ajustement structurel, (1983 pour le Maroc et 1986 pour la Tunisie). Ces derniers ont su utiliser les préférences commerciales asymétriques accordées par l'Union européenne au milieu des années 1970 et ont pu développer des secteurs industriels créateurs de richesses et exportateurs de produits manufacturiers. Par contre l'Algérie,

¹ **Salah Slimani** In « Algérie-UE : L'Accord d'Association contesté ». op cité.

² **M. Lanzarotti**, "Corée du Sud, une sortie du sous développement", Edition P.U.F, 1992. P32.

³ Une question structurelle préoccupante pour l'Algérie est celle qui concerne son mode de mondialisation par rapport à sa spécificité pétrolière. L'appartenance à la zone de libre échange est appréhendée avec une structure des exportations concentrée sur les hydrocarbures. L'Algérie est-elle condamnée à fournir l'Europe en hydrocarbures. Dans le moyen terme, compte tenu de la concurrence à venir, il ne faut pas espérer améliorer le coefficient de diversification des exportations algériennes qui n'est que le reflet de celle de la production nationale.

Le développement soutenable dans les pays riches en matières premières, à l'image de l'Algérie, dépend de manière plus ou moins importante du prix mondial de ces dernières. Souligné par le **Rapport FEMISE**. Avril 2005. Op cite. P 32.

qui a retardé la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel (1994) du fait de l'importance des exportations d'hydrocarbures, n'a pas constitué un secteur industriel créateur de valeur ajoutée cumulable hors hydrocarbures. Ce qui constitue un échec cuisant pour la stratégie industrielle élaborée dans les années 1970, et cela malgré l'effort d'investissement surhumain engagé par elle, la diversification de l'économie passe évidemment par un effort d'investissement. Encore faut-il que celui-ci soit efficace. Dans un article récent, A. Bouyacoub¹ a comparé, pour la période 1970-2005, l'efficacité de l'investissement réalisé en Algérie par rapport à celui effectué au Maroc et en Tunisie. « L'Algérie a investi, de 1970 à 2005, par tête d'habitant, deux fois et demi plus que le Maroc, une fois et demi plus que la Tunisie. Or, le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire de la richesse produite par individu, pendant la même période, est de 0,1% pour l'Algérie, 1,4% pour le Maroc et 2,3% pour la Tunisie. On constate que sur le très long terme et malgré les investissements importants, la croissance du PIB par individu a été très faible en Algérie²»

La part de l'industrie manufacturière (la somme des biens d'équipements industriels et bien d'équipements agricoles) dans les exportations hors hydrocarbures est de 9% en 2000, elle ne dépasse pas les 4,5% en 2008. La part du secteur industriel algérien dans le commerce extérieur, contrairement à celui de la Tunisie et du Maroc, a connu une décroissance comme on l'a vu dans la présentation de la structure des EHH.

¹ L'Algérie a affiché l'un des taux d'investissement les plus élevés du monde avec une moyenne de 45,22 du PIB (en dollar constant) sur les trente années (1970-1999). Ce taux est certainement sans comparaison avec ceux des autres pays, comme le Maroc (24,60), la Tunisie (29,30) et même la Corée du Sud (30,80). Souligner A. Bouyacoub In « Les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983-2003 ». Le Quotidien d'Oran, 19 mai 2005.

² Benachhou. A In « Keynes est mort » El Watan du 20 et 21 Janvier 2009.

3- Comparaison sommaire avec le Tunisie et le Maroc:

Une comparaison, même sommaire, avec le Maroc et la Tunisie met en évidence le peu de diversification du commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les contraintes qui en découlent. Elles pèseront probablement de façon lourde sur les modalités d'intégration de l'Algérie dans la zone de libre échange avec l'UE et son éventuelle adhésion à l'OMC. Au contraire, le Maroc, la Tunisie présentent une structure de leur commerce extérieur plus diversifiée.

Quand on sait que « la part, dans le PIB, de la valeur ajoutée de l'industrie hors hydrocarbure décroît depuis 20 ans et ne représente plus, en 2007, que 5 % du PIB (En 2003, l'industrie nationale représentait 18% du PIB ; en 2007, elle représente moins de 5% du PIB.¹). Des taux de croissance de plus de 5% du PIB sont, en effet, couplés à des croissances très faibles, de moins de 01 point, voire négatives pour certaines branches, de l'industrie manufacturière. Ces taux ne sont manifestement pas en ligne avec les moyennes régionales. Dans l'ensemble des pays en développement, l'industrie manufacturière représente en moyenne 14% du PIB. (Cette part est de 15% au Maroc, de 16% en Tunisie²). Faut-il rappeler qu'en 1983, l'Algérie occupait la première place en matière de production industrielle par tête d'habitant loin devant le Maroc, la Tunisie et l'Egypte ? Elle produisait 280 \$ par tête d'habitant, alors que le Maroc en produisait 123, la Tunisie, 177,5 et l'Egypte 84. En termes relatifs, l'Algérie produisait 2,28 fois plus que le Maroc, 1,58 fois plus que la Tunisie et 3,33 fois plus que l'Egypte³.

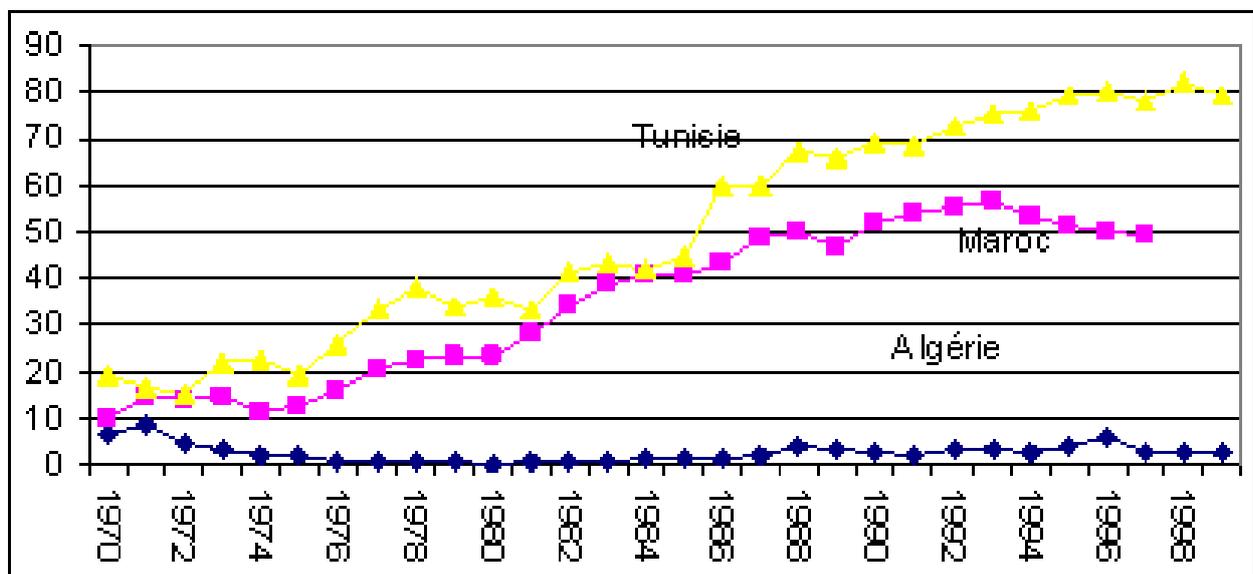
¹ **K. REMOUCHE**. In « 6 000 PME meurent chaque année ». (Entretien avec Réda Hamiani, Président du FCE, à Liberté à propos des difficultés des entreprises). Le quotidien Liberté du 13 Novembre 2008.

² **Idem**.

³ **Bouyacoub** In « Les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983-2003 ». Op cite

Le graphique N°9 nous montre la tendance descendante de la part de l'industrie manufacturière dans les exportations de l'Algérie, la légère augmentation de cette part dans les exportations du Maroc et la forte augmentation de la part des exportations en produits manufacturiers en Tunisie.

Graphes n°07 : Exportations de produits manufacturiers en % des exportations totales.



Source : CD ROM Banque Mondiale¹.

En effet, l'industrie algérienne recule au moment où l'industrie des deux autres pays à savoir la Tunisie et el Maroc, connaît une augmentation significative. En vingt ans l'Algérie fait une chute libre, de la première position en 1983 à la dernière place en 2003. Comme le souligne A Bouyacoub. En 2003, elle n'a produit que 147 \$ par tête d'habitant, alors que le Maroc en a produit, 242, la Tunisie, 449 et l'Egypte, 229. En vingt ans l'ordre entre les trois autres pays n'a pas changé. La Tunisie occupe la première place de tout le groupe en produisant dorénavant 3,1 fois plus que l'Algérie,

¹ Cité par le rapport FEMISE. Avril 2005. Op cite. P17.

1,86 fois plus que le Maroc et enfin presque le double de l’Egypte souligne encore A. Bouyacoub¹.

En Tunisie, le poids de l’industrie manufacturière dans le PIB est passé de 13 % en 1982 à 21,2 % en 1995, du PIB². Les exportations de produits manufacturés sont passées de 568 millions dollars US en 1982 à 4.543 millions dollars US en 1995, soit une multiplication par huit en 13 ans et ont cru à un taux annuel moyen de 12% entre 1992 et 2001. Il y a lieu d’indiquer que le taux d’investissement (tous secteurs confondus) qui se situait à 29,5% du PIB en moyenne entre 1990 et 1994 atteint 33,6% du PIB en moyenne pour la période 1995-1998 et 40,1% pour 1999-2005, quant aux investissements réalisés dans l’industrie manufacturière au cours de la période 1992-1995 ont atteint 2.185 millions de \$US.

Tableau n° 03 : Les exportations manufacturières tunisiennes par secteurs d’activité année 2007.

Unité : millions de dinars, (%).

Secteurs	Exportation	Part
Agro-alimentaire	1 616	11%
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	302,4	2%
Mécanique et Métallurgique	1 186	8%
Electrique, Electronique et Electroménager	3 566	25%
Chimie (hors plastiques)	1 107	8%
Textile et Habillement	5 185	36%
Bois, Liège et Ameublement	63	1%
Cuir et Chaussures	870	6%
Divers	454	3%
Total	14 349	100%

Source : le site officiel de l’Agence de Promotion de l’Industrie. (www.tunisieindustrie.nat.tn). Juin 2008.

¹ Bouyacoub In « Les trois grands reculs de l’économie algérienne 1983-2003. Op cite

² Ahmed Bouyacoub In « Entreprise et exportation : quelle dynamique? ». Op cite.

Mais ce qui est important à souligner, en dehors de l'accroissement du poids de l'industrie dans l'économie et de l'effort d'investissement dans les branches exportatrices, c'est la diversité des exportations (comme le démontre le tableau ci-dessus) : en 1994, l'industrie manufacturière représente 57 %, le tourisme 19 %, le pétrole 6 %, le transport 8 %, le reste 10 % l'agriculture¹.

Quant aux principaux produits exportés le textile-habillement et le cuir (THC) constituent la catégorie dominante, représentant presque la moitié du total des exportations de marchandises, en fait 48,2% et 47,9% respectivement pour les années 1993-1995 et 2000-2002. En outre, la confection représente plus de 90% du total des exportations de textile-habillement. Les exportations de produits mécaniques et électriques ont pris plus d'importance. Leur part est passée de 12,9% à 18,2% pour les mêmes périodes, au détriment des produits agroalimentaires et miniers.

Cette hausse est imputable à raison de 40% aux câbles et fils électriques qui ont connu un essor particulier². Malgré le développement de ces produits, le THC représente encore plus des 2/3 des exportations manufacturières. Le total des exportations de biens en Tunisie a atteint la valeur de 19,5 milliards de \$ US en 2006³.

La même tendance est maintenue en 2007 avec une part de 36% pour le secteur des THC suivi par le secteur des produits électriques électroniques et électroménagers avec une part de 25%, le secteur des produits agroalimentaires vient en troisième position avec une part de 11%.

Les autres secteurs exportateurs sont le secteur de la mécanique et métallurgie et chimie 8% chacun et 6% pour le secteur des cuirs et chaussures.

¹ **Ahmed Bouyacoub.** In « Entreprise et exportation : quelle dynamique? ». Op cite.

² **Profil pays Tunisie. Rapport FEMISE.** 2005, p 34.

³ **Abdelmadjid Bouzidi** In « économie tunisienne » (modèle exportateur qui semble fonctionner). Le soir d'Algérie du Mercredi 10- 04- 2009.

Le Maroc, quant à lui a enregistré une augmentation soutenue des exportations et des importations. Les exportations ont augmenté de 11,3% entre 1977 et 2002, soit davantage que les importations et le PIB qui ont enregistré des taux d'évolution de 7,2 et 4,9¹ respectivement sur la même période.

Les principales rubriques sont les industries légères orientées vers l'exportation, comme les vêtements, la bonneterie, le cuir et l'électronique. Les exportations de produits manufacturés représentent plus de la moitié des exportations marocaines.

Cependant, la structure des exportations est encore largement orientée vers les produits primaires. Les exportations de phosphates et de produits dérivés, ainsi que d'autres produits miniers, continuent d'être significatives.

Cependant, la stratégie presque mono-exportatrice des phosphates appliquée dans les années 70, après le boom du prix des matières primaires, a été infléchie au profit de l'exportation de produits manufacturés. Il faut, enfin, souligner l'importance des produits agricoles, notamment des fruits et des légumes, ainsi que des produits de la mer, frais ou en conserve, dont l'ensemble représente plus de 20% des exportations².

¹ **Profil pays Maroc.** FEMISE 2004. p47.

² **Idem.** p47.

Section 03 : Les principales causes de la faiblesse des EHH :

L'entreprise publique a toujours fait l'objet de débats centrés particulièrement sur son statut dans la politique de développement économique et social. Elle a été au centre de la stratégie industrielle et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement économique mise en œuvre par l'État.

Les réformes de l'industrie publique, qui remontent à 1989, accentuées par les réformes, dites de seconde génération, dans le cadre du programme d'ajustement structurel (1994-1998) imposées par les institutions de Bretton Woods. Sont la preuve de l'aboutissement de l'échec des tentatives visant à développer un secteur industriel hors l'industrie pétrolière, compétitive et capable de participer d'une manière efficace à l'effort d'exportation qui reste jusqu'à maintenant monopolisé par le secteur des énergies.

Cependant, c'est un lieu commun d'affirmer que pour diversifier ses exportations, il faut avoir une industrie et des entreprises compétitives et en bonne santé financière. Car c'est à leur niveau de performance à l'exportation que les économies tiennent avantage du libre échange, par leurs capacités à affronter la concurrence étrangère et à s'en garantir sans cesse.

Ce n'est pas le cas pour les entreprises nationales, qui n'ont pas su s'imposer sur le marché international, faute de la faiblesse de leur production et de la mauvaise qualité de leurs produits comme le souligne D.S. Landes : « Pour l'essentiel, cette production industrielle n'était pas exportable et même pour le marché intérieur captif, un grand nombre de produits se détérioraient rapidement ou n'étaient pas utilisables¹ ».

Michael Porter avance « qu'il n'existait pas de définition universellement

¹ D.S.Landes In « Richesse et pauvreté des nations, (pourquoi des pauvres ? Pourquoi des riches?) ». Ed. Albin Michel. 2002. P651.

admise de la compétitivité. Si pour les entreprises elle représente leur capacité de s'imposer sur les marchés mondiaux grâce à une stratégie globale, qu'en est-il pour un Etat ? S'agit-il d'afficher une balance commerciale positive ? »¹

En travaillant sur la question pendant plusieurs années, Porter conclut que l'environnement national joue un rôle crucial dans la compétitivité des entreprises. Avec une régularité frappante, les firmes d'une ou deux nations se taillent un succès mondial dans des secteurs particuliers. Certains environnements nationaux favorisent davantage que d'autres le progrès. C'est la compréhension de rôle que l'Etat joue dans l'assurance d'un environnement favorable pour les entreprises exportatrices qui est le plus déterminant, car elle éclairerait la façon de conquérir et de maintenir un avantage concurrentiel.

En plus de la part insignifiante de l'industrie nationale dans les exportations hors hydrocarbures, le secteur agricole quant à lui n'arrive même pas à satisfaire la demande locale grandissante d'une année à une autre. L'Algérie traditionnellement exportatrice de produits agricoles, fait face depuis la fin des années 1960 à de sérieux problèmes d'approvisionnement et de régulation de son marché en produits agricole et agroalimentaires. La consommation de produits agricoles et agroalimentaires n'a pas cessé de croître elle s'élève à plus de 7,7 milliards de dollars en 2008 qui constitue aussi le montant des importations algériennes en produits alimentaires pour la même année.

1- La persistance des entraves bureaucratiques et la lourdeur de la logistique :

Malgré toutes les lacunes citées ci dessus, la facilitation de l'exportation hors hydrocarbures n'apparaît pas comme une orientation prioritaire. Les nombreuses

¹ **Michael Porter** In « l'avantage concurrentiel des nations », page 16.

difficultés bureaucratiques, auxquelles continuent de se heurter les exportateurs, témoignent largement de cette faible sensibilisation. Il en est ainsi :

- Des difficultés récurrentes à mettre en œuvre avec un minimum de célérité et d'efficacité des mesures de soutien multiformes que les autorités ont formellement consenties aux exportateurs (accès aux aides du fonds spécial ; accès aux facilités de financement bancaire ; assouplissement des procédures rigides de rapatriement des fonds et du contrôle des changes ; etc.).

- Des difficultés à faire évoluer rapidement des réglementations obsolètes pour améliorer l'environnement de l'exportateur. De l'ouverture de bureaux de change légaux ; de l'accès garanti et en temps réel au bénéfice du remboursement de la TVA acquittée pour les produits exportés.

- Des difficultés à mettre en cohérence les multiples réglementations applicables à l'exportateur et à assurer leur mise en œuvre diligente par toutes les administrations concernées. Cela se traduit fondamentalement par l'incapacité à mettre en place un guichet unique à cet effet et, surtout, pour l'exportateur, à trouver un interlocuteur compétent et auquel il puisse adresser ses doléances et qui soit doté des pouvoirs requis pour leur donner des solutions. Ces difficultés sont considérées comme un élément influençant la performance commerciale des entreprises directement dans le cas de la logistique ou indirectement lorsque l'encadrement et le soutien à l'exportation sont défaillants.

Il faut souligner que la logistique joue un rôle important dans la compétitivité des produits sur la marche mondiale, sauf qu'en Algérie les coûts de la logistique sont supérieurs à la moyenne mondiale comme le souligne KHELIFA Kamel¹ : la chaîne logistique algérienne, pour les opérations de commerce international, est caractérisée par des délais très longs, la dispersion des lieux où s'effectuent les formalités (douanes, port) et des coûts très élevés. C'est là une situation qui pénalise la

¹ Expert algérien en échanges internationaux.

compétitivité des produits algériens venant de l'intérieur ou destinés aux pays frontaliers.

La logistique est décourageante; en principe son coût global, ne doit pas dépasser les 5% de la valeur de la marchandise. La pratique actuelle révèle que la manutention, le relevage et le coût du transit sont supérieurs au coût du transport, ce qui est excessif¹. Ajouter à cela les retards accusés dans le transport des produits d'origine algérienne comme le souligne M. Benini « Les plus grandes difficultés sont celles que rencontre l'exportateur sur la chaîne logistique. Un produit devrait normalement arriver à son destinataire en deux ou trois jours. Or, aujourd'hui, nous sommes sur des délais qui varient de 10 à 15 jours, parfois davantage, ce qui est excessif, notamment si on veut exporter des produits frais²». Il ajoute que, le transport maritime et aérien est monopolisé par des entreprises publiques qui ne sont pas toujours performantes. Tel est le cas de l'entreprise algérienne de transport aérien, Air Algérie, qui dispose d'un seul cargo : «Pour le fret aérien, Air Algérie ne dispose que d'un seul cargo, qui en plus n'est pas toujours opérationnel. Nous ne pouvons pas obtenir des performances à l'exportation avec un seul cargo. Ce n'est pas l'affaire d'une entreprise, mais celle de toute la collectivité nationale³».

En plus des contraintes en matière de réglementation et la persistance des réflexes bureaucratiques que ça soit sur le plan de facilitation ou bien au niveau des formalités liées à la logistique du commerce international, d'autres causes d'ordre structurelles, autrement dit qui découlent de la structure même de l'économie algérienne sont à la base de la situation actuelle.

¹ Lettre d'ALGEX N°16 Avril 2009.

² Amal Belkassem In « Mohamed Benini : les plus grandes difficultés pour l'exportateur sont sur la chaîne logistique », L'Actualité Economique En Méditerranée, econostrum.info, 09 Juin 2009.

³ Idem

2- La faible participation de l'industrie nationale dans les EHH :

Le rêve des dirigeants algériens de disposer de la plus forte base industrielle sur le continent africain, les a poussés à investir sur tous les fronts et d'injecter des sommes énormes dans une économie traditionnelle. D.S. Landes¹ écrit à ce propos « Dans l'euphorie des années 1970, quand l'Algérie engrangeait des profits pétroliers brutalement gonflés et disposait, après l'Afrique de Sud, de la plus forte base industrielle du continent, un ministre de l'Industrie béat prédit que son pays serait "le premier Japon de l'Afrique, et le second du monde" ». Mais ce qu'il ignore c'est que usines et équipements ne sont pas nécessairement synonymes de production, et production nécessairement synonyme de produits utilitaires et commercialisables. « Comme d'autres nations en voie de développement avant elle, l'Algérie se mit à créer des infrastructures industrielles modernes. Comme certaines d'entre elles, elle chercha à promouvoir l'industrie lourde avec d'autant plus d'énergie que c'était la voie prônée par l'orthodoxie socialiste. Au diable l'avantage comparatif (concept bourgeois et capitaliste) » souligne encore DS Landes².

Cependant, la transition vers une économie de marché et la libéralisation du commerce extérieur ont eu un double impact pour de nombreuses entreprises : un choc dur à absorber mais aussi une exceptionnelle ouverture vers de nouvelles opportunités de développement. De nombreuses entreprises souffrent face à la concurrence étrangère, à laquelle elles sont mal préparées. Leur capacité de production est sous-utilisée.

Ces lacunes sont expliquées globalement par les choix des pouvoirs publics résumé par A. Lamiri par les effets pervers de la rente pétrolière « la rente explique en

¹ Landes .D.S In « Richesse et pauvreté des nations, (pourquoi des pauvres ? Pourquoi des riches?) ». Ed. Albin Michel. 2002. P651.

² Idem p651.

grande partie pourquoi on ne procède pas aux véritables choix économiques tout comme la culture bureaucratique construite tout au long des années du socialisme. Nous avons développé, outre mesure, une culture intuitive qui a éradiqué la rationalité économique. Nous nous sommes structurés pour distribuer la rente pétrolière. Nous ne savons pas transformer la rente en développement durable. Dans le monde, lorsqu'on injecte 1% du PIB en relance économique, la croissance s'améliore de 2 à 3%. En Algérie, nous avons injecté annuellement 15% du PIB pour gagner deux points de croissance supplémentaires. Le reste du monde a gagné 2% de croissance durant la même période sans relance. Le Keynésianisme a lamentablement échoué. Nos économistes doivent comprendre que l'économie demeure fondamentalement destructrice de richesse »¹.

C'est ce que correspond aux analyses de la théorie de la dépendance et de la domination qui constitue l'une des premières analyses complètes qui a été élaborée pour rendre compte des blocages du développement des pays producteurs des produits primaires par l'échange international. Cette théorie comme explication globale du sous-développement s'est progressivement répandue parmi les spécialistes du sous-développement à la fin des années soixante et pendant les années soixante-dix. Elle a pour point de départ l'idée de la dégradation des termes de l'échange des pays du Tiers-Monde. Pour les partisans de la théorie de la dépendance et de la domination S. Amin, C. Furtado, A. Gunder Franck sont considérés comme les représentants de cette école.

Pour ces auteurs, les modalités de l'échange international, maîtrisées par les pays développés, contribuent au renforcement de la division internationale du travail favorable au pays développés, à un accroissement des inégalités internationales et à la dépendance des pays du Tiers-Monde.

¹ **Ali Titouche** : Entretien avec Abdelhak Lamiri « Nous ne savons pas transformer la rente en développement durable ». El Watan du 22 04 2009.

L'échange international, surtout s'il est libre, ne peut-être qu'inégal puisque les pays du Nord et du Sud n'ont pas la même capacité de s'imposer sur le marché et de fixer les prix. La richesse, par le jeu de l'échange, s'accumule donc dans les pays développés, même si elle est produite par les pays du Tiers-Monde. Dans ce contexte, l'accroissement des recettes d'exportation en périodes de hausse des cours des matières premières est perçu par les partisans de cette école de pensée comme une situation conjoncturelle qui n'est pas susceptible d'induire une diversification de la base productive des pays du Tiers-Monde. La faible diffusion des effets d'entraînement des secteurs d'exportation sur le reste de l'économie serait due à la rigidité des structures économiques, sociales et culturelles internes aux pays du Tiers-Monde. Dans ce cadre d'analyse, l'industrie pétrolière est considérée comme une enclave ; ses liens avec le reste de l'économie passent par le budget de l'Etat. Autrement dit la manne pétrolière qui est accaparée par l'Etat sera injectée dans l'économie comme investissement, généralement non productif.

2-1- L'industrie Algérienne n'avait pas été conçue pour exporter :

La structure industrielle était dominée par le pôle des industries lourdes (industrie sidérurgique, métallique, mécanique électronique et chimie à hauteur de 54%), qui sont en fait des pôles de croissance constitutive d'une pratique d'industrialisation lourde fortement capitalistique qui ne peut être développée que par l'État en raison du coût onéreux des investissements et de la faiblesse de leur rentabilité. L'industrie algérienne avait été destinée en premier lieu à la satisfaction de la demande nationale en matières de produits industriels, et à asseoir une industrie pétrolière en développant des industries de transformation, notamment la sidérurgie et la pétrochimie. La mauvaise qualité des produits fabriqués loin de toute concurrence et d'un savoir faire, a fait que ces derniers n'étaient pas exportables, donc destinés à la consommation locale comme le souligne D.S. Landes : « Tout cet appareil, propriété de l'Etat et coûteux, signifiait sur emplois, inefficacité, prix non fixés par le marché et

coptes trafiqués. Pour l'essentiel, cette production industrielle n'était pas exportable et, même pour le marché intérieur captif, un grand nombre de produits se détérioraient rapidement ou n'étaient pas utilisables. Rapidement les usines périclitèrent. Beaucoup s'arrêtèrent ou fonctionnent en dessous de leur capacité faute d'entretien et de pièces de rechange. La « cannibalisation », acolyte habituel des réparations de fortune, eut raison des équipements avant leur heure. La production industrielle diminua de 1,9% par an de 1980 à 1992, et plongea de 15 à 10% du PIB dans la période 1970 -1992¹ ».

Ainsi peut être expliqué l'échec de la stratégie des industries industrialisantes inspirée par la "théorie des pôles de croissance" de F.Perroux, initiée au début des années 1970, qui a comme ressources financières les revenus pétroliers, dans le but de satisfaire la demande grandissante du marché national et de mieux préparer l'économie nationale pour l'après pétrole. Comme le souligne M.E Benissad : « Dans "l'économie du XXe siècle" F. Perroux explique que l'industrie industrialisante est bien cette firme motrice dont l'activité se situe dans le secteur des biens d'équipement parce que c'est à partir de ce secteur que la croissance économique et qu'une nouvelle structuration de l'économie prend forme progressivement ; une idée qui a été reprise par G.D. de Bernis qui ajoute que la firme motrice n'a pas seulement des effets d'entraînement que même l'industrie des peaux et cuirs peut posséder mais aussi des effets d'industrialisation, de création d'autres industries techniquement et économiquement complémentaires. Ces effets sont propres aux activités industrielles de base, comme la sidérurgie de El-Hadjar, l'industrie mécanique de Constantine et Alger ou le pétrole saharien² ».

Selon A. Bouyacoub, la part et le volume de l'industrie manufacturière n'ont pas cessé de décroître. « Le secteur industriel connaît une tendance à la baisse

¹ Landes .S.D. op cite. P 651.

² BENISSAD. M.E. In « Economie du développement de l'Algérie : Sous développement et socialisme ».OPU 1983. P 138.

continue de production, tout comme l'agriculture, dans toutes les branches d'activité. A l'exception des secteurs de l'énergie et des hydrocarbures, qui ont connu une hausse régulière, tous les autres secteurs ont subi à des niveaux différents, des taux de baisses importantes. Ainsi, globalement, le niveau de la production industrielle en 1999 ne représente que 74,8% de celui de 1989. Après plus de dix ans, la production industrielle a baissé de plus de 25%. Celle des hydrocarbures a connu une croissance de 22%¹ ». L'Office National des Statistiques avance que la production des Hydrocarbures liquides (Brut + condensât) est passé de 76, 691 millions de tonne équivalent pétrole (TEP) en 2002 à 85,036 millions de TEP en 2006 et de 95,057 millions de TEP du pétrole et à 90,804 millions de TEP sur la même période pour le gaz naturel sec².

D'après le rapport de l'OCDE, qui porte sur les perspectives économiques en Afrique 2004-2005³ « L'industrie manufacturière a baissé de 50 % en quinze ans, entraînant une désindustrialisation relative de l'Algérie et cela malgré les efforts financiers colossaux consentis par l'État, notamment dans le cadre de l'assainissement financière des entreprises publiques. Mais aussi dans le cadre des deux plans (plan de relance économique, et le plan de la consolidation de la croissance économique). Le tableau ci dessous illustre le recul de l'indice de la production industrielle en Algérie de 1997 au 2eme semestre 2008. (Tableau N°4).

Les industries manufacturières connaissent un recul continu. Ce dernier est supporté par le secteur public. Exception faite de 1998, l'industrie manufacturière du secteur public a connu une croissance négative depuis 1989.

¹ **A. Bouyacoub** in "Où va l'Algérie?" la politique industrielle : état des lieux et perspectives. Ouvrage collectifs sous la direction d'Ahmed Mahiou et Jean-Robert Henry. Edition KARTHALA et IREMAM, 2001. P 235.

² **Office National des statistiques** (indice de la production industriel. www.ons.dz)

³ Perspectives économiques en Afrique. **BAFD/OCDE** 2005.

L'indice de sa production en 2003 est de 65 seulement par rapport à cette date. Le secteur manufacturier est passé de quelques 15% du PIB dans le milieu des années quatre-vingt à 7,5% seulement en 2002. Ce net recul s'est opéré au profit des hydrocarbures et des services. L'entrée en vigueur prochaine de l'accord d'association avec l'Union Européenne est probablement un facteur qui aggraverait la désindustrialisation en cours.¹ ».

Tableau n°4 : Indice de la production industrielle 1997- 2008 l'année de base 1989.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2 ^e trimestre 2008
Eau et Energie	143,7	158,3	167,3	171,3	179,8	187,7	199,0	211,6	9	7,8	6	9,5
Hydrocarbures	118,2	119,2	121,5	129,3	128,5	133,8	138,8	145,2	3,1	4,1	1,4	-0,6
Industries extractives	67,2	70,8	68,7	78,6	77,3	82	78,8	82,7	12	-3,5	8	12,8
ISMEE	46,8	53,1	55,4	56,7	62,8	67,2	73	74,7	-4,1	1,5	-8,9	-6,9
Matériaux de construction	89	93,4	91,2	97,1	98,6	106,9	94,4	108,7	4,9	-2,6	2,7	-2,3
Industries chimiques	79,9	93,2	91,6	97,2	94,3	88,8	79,2	77,7	3,8	3,5	-4,4	23,5
Industries alimentaires	83,1	95,4	93,9	85,5	74,9	60,5	48,1	40,5	-14,4	-7,5	-2,1	14
Textiles	48,6	48,1	39	33,4	28,6	29,6	30	24,7	0,6	-24	-15	-1,1
Cuir et peaux	23,7	22,4	16,5	15,5	16,1	13	11,6	13,9	-18,3	2,2	-4,8	9,3
Bois et papier	47,3	45,3	38,8	35,6	31	31,4	29,4	29,2	-15,9	-17	-6,8	-7,2
Indice général	78,2	83,8	83,8	85,2	85	86,2	85,4	87,7	1,6	-0,5	0,3	2,8
Indice hors hydro	68,8	75,6	75,1	75	74,6	75,1	73,4	74,4	1	-1	-0,3	4,1
Indice Industries manufact	63,1	69	67,7	66,8	66,2	65,4	62,8	62,0	-2,8	-4,5	-3,9	2,3

Source : données statistiques, N°289, ONS et www.ons.dz.

Mise à part les Hydrocarbures et l'Eau et Energie qui enregistrent des indices supérieurs à l'unité, les autres branches de l'industrie algérienne sont ou dessous de leurs indices de production de 1989, seule l'industrie des Matériaux de construction a retrouvé en 2002 son niveau de production de l'année de base, après une lente montée en cadence à partir de 1997, pour enregistrée de nouveau des indice négatifs en 2006 et

¹ Rapport FEMISE. Avril 2005. Op cite. P 11

au second trimestre 2008. Il faut noter qu'en 2008, l'indice générale de la production industrielle est estimé à 91,8 points, (base 100 en 1989)¹.

En effet, toutes les industries manufacturières relevant du secteur public ont connu une baisse de leur activité en 2007, de 14 % pour les industries agroalimentaires, 4,4% pour les industries de la chimie, du caoutchouc et des plastiques, 15 % pour les industries du textile, 8,9 pour les industries de la sidérurgie, métallurgie, mécanique et électrique (ISMME) et 6.8% pour les industries de bois, liège et papier. En revanche, les industries extractives et dans une moindre mesure celles du secteur de l'énergie ont réalisé une croissance positive en 2007, respectivement de 8%, de 6 %.

D'après une étude faite par le bureau d'étude Écotechnics, la même tendance est enregistrée en 2008. Il souligne que « relativement peu de branches atteignent un niveau de production supérieur à celui de 1989. En dehors des hydrocarbures de l'énergie et des mines et carrières, le cabinet d'études cite la sidérurgie et la première transformation des métaux, la fabrication de biens de consommation métallique, la mécanique de précision pour l'équipement, les liants hydrauliques et enfin les médicaments et le tabac. Pour toutes les autres branches, les niveaux sont en deçà du niveau d'il y a vingt ans² ».

Le rapport de l'OCDE, explique cette tendance par le fait que « l'industrie algérienne est handicapée par un grand nombre d'entreprises publiques souvent inefficaces et peu rentables, dont la masse salariale dépasse le chiffre d'affaires. Hors hydrocarbures et BTP, la croissance du secteur industriel algérien a ralenti en 2003, et a connu un ralentissement de son rythme de 1.7 point de pourcentage pour se situer à

¹ Banque d'Algérie. Rapport 2008. Op cité. p 33

² **Meziane Rabhi** In « Évolution de l'industrie Algérienne en 2008: Peu de branches atteignent le niveau de production de 1989 ». Liberté du 20 juillet 2009.

1.2 %, reflétant en grande partie les problèmes structurels de l'industrie manufacturière¹ ».

Mais il faut ajouter que d'autres facteurs ont contribué de près ou de loin à ce recul. Comme le note A. Benachenhou² « les sureffectifs sont toujours là, le vieillissement des équipements et leur obsolescence sont réels, les pertes de parts de marché sont d'autant plus intenses que la libéralisation commerciale et l'ouverture aux nouveaux investisseurs ont été fortes. Peut-être a-t-on sous-estimé le démantèlement tarifaire effectué ces dernières années. L'Algérie s'est retrouvée en 2007 parmi les pays qui protègent le moins leur industrie : 9% de droits de douane en moyenne alors qu'ils sont autour de 15% dans les pays voisins et de 22% en Egypte. Mais les statistiques montrent que le déclin industriel public est antérieur à la déprotection effective de l'industrie comme c'est le cas de façon éloquent pour les industries textiles, des cuirs et peaux et des bois et papiers ».

Dans le sillage de la structuration du système étatique, de la mise en œuvre de l'option industrialisée et de la mobilisation de la rente énergétique, la structure des revenus de la population a connu une profonde transformation se traduisant par l'accroissement du poids relatif des revenus salariaux ainsi que par la hausse des revenus survenue à la suite du relèvement des prix des hydrocarbures³. Extension du salariat urbain, hausse des revenus par habitant et croissance démographique constituent autant de facteurs qui entraînent l'essor de la demande sociale en biens de consommation courants et, notamment, en produits alimentaires. « La population triple

¹ Perspectives économiques en Afrique. **BAFD/OCDE** 2005. Op cite.

² **A. Benachenhou** In « Keynes est mort ». El Watan du 20 et 21 Janvier 2009.

³ **La Banque mondiale** a estimé le rythme de progression annuel du revenu par habitant à 3.5 % au cours de la période 1966-1986, contre un taux de croissance démographique de 3.2 %. Banque mondiale - L'agriculture: une nouvelle opportunité pour la croissance. Rapport, 1989.

au cours des trente années qui suivirent l'indépendance : 10 millions en 1960, à plus de 33 millions en 2008), et cela malgré une forte émigration vers l'Europe.

L'ambitieux gouvernement révolutionnaire encouragea les familles nombreuses de façon à renforcer sa puissance militaire et son influence internationale, et la reproduction devint le seul secteur efficace de production. Malheureusement, il faut que les enfants grandissent pour être productifs et cet accroissement rapide (presque la moitié de la population est âgée de moins de quinze ans aujourd'hui) impose un fardeau considérable même si temporaire. La politique nataliste, par exemple, implique de lourds investissements en matière d'éducation et, cependant, 43% de la population était illettrée en 1990 avec 55% des femmes. Cela présupposait également une forte capacité alimentaire mais le pays n'a pas accru ses terres arables (2,9% de la superficie comme en 1910) ; il s'est lancé dans une désastreuse expérience d'agriculture collective et ne peut plus subvenir à ses propres besoins. L'Algérie importe, en quantités croissantes, aliments de base ou non (céréales, sucre, lait, bananes, huile alimentaire) et les subventionne pour les consommateurs » souligne encore D. S. Landes¹.

Par ailleurs, les déficits financiers des entreprises publiques ne peuvent être expliqués, par la seule faiblesse effective de la productivité. Cette dernière est elle-même sous tendue par la nature du système politique algérien et dépasse donc le cadre de l'entreprise. La question de la productivité soulève celle de la mobilisation de la force de travail² qui présuppose une autorité dont les prérogatives soient reconnues à

¹ Landes. S. D. op cite. P652-653.

² Dans l'entreprise capitaliste, cette autorité se situe dans le prolongement du marché et de la concurrence ; elle est incarnée par le patron (ou ses substituts) à qui l'État reconnaît le pouvoir économique à l'intérieur de l'entreprise ; pouvoir cependant limité par les syndicats. (...). La contradiction patronat-syndicat ne dépend pas seulement des forces en présence au sein de l'entreprise, elle dépend du rapport de forces dans la société globale du point de vue idéologique et politique. (...). Le « despotisme d'usine » semble avoir été un compromis entre le capital et le travail : pouvoir despotique à l'intérieur de l'entreprise contre un salaire réel et des libertés formelles à l'extérieur. La société civile occidentale semble obéir sommairement à ce schéma. **A. Dahmani**, In « L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes » 1980-1997, Ed. Casbah. P 214.

l'intérieur de l'entreprise. En Algérie, du fait que le pouvoir économique est détenu par le pouvoir d'État et non par l'entreprise, la discipline de travail ne peut être qu'absente et ce en relation avec l'inexistence d'une autorité hiérarchisée pour imposer les normes de travail requises au sein de l'entreprise l'État. Dans le système étatiste, affirme A. Dahmani¹, les rapports d'exploitation ne sont pas de type capitaliste mais se caractérisent par une affectation et un partage inégaux de la rente pétrolière.

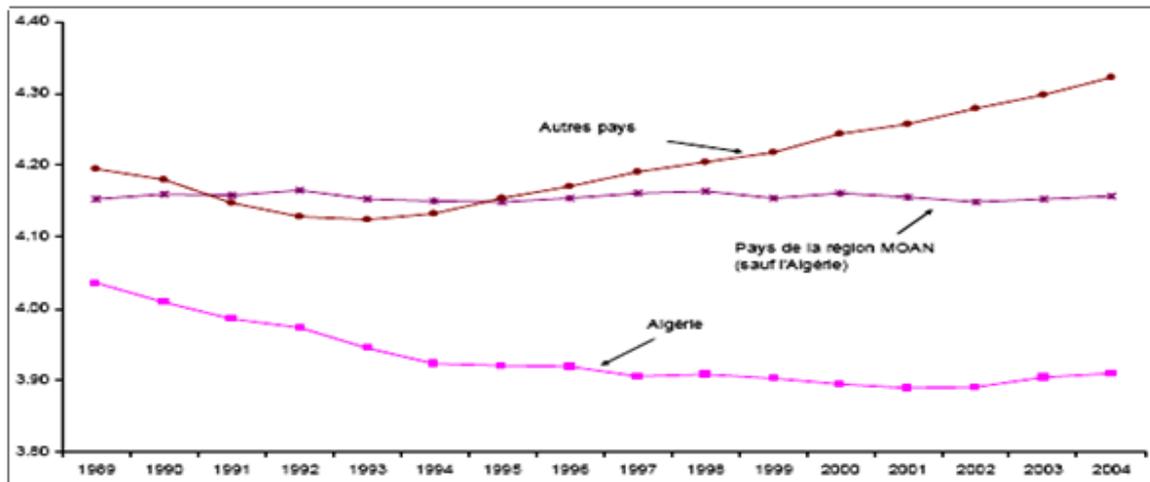
Celle-ci permet à l'État d'atténuer les contradictions sociales et d'éviter les confrontations directes avec les travailleurs. Le salaire que distribue l'entreprise étatique est de type politique, c'est plus une concession de l'État fondée sur la rente et son volume, que sur le degré de productivité du travail. Une sorte de fonctionnarisation générale qui permet à chaque salarié du secteur public de percevoir une rémunération prélevée sur le budget de l'État alimenté par la création monétaire et la fiscalité pétrolière. Il faut souligner que l'accumulation des facteurs a constitué la principale source de la croissance du PIB algérien depuis les années 80, tandis que la productivité totale des facteurs (PTF) affichait une croissance négative².

D'après le rapport du FMI, la productivité du travail est décroissante depuis 1989. Comme le montre le graphique N°8. Fait sur la base des données du Groningen Growth and Development Centre (www.ggdc.net).

Graphique n°08: Evolution de la productivité du travail.

¹ A. Dahmani. Op cite. P 215

² Vor le rapport du FMI N° 07/61. Février 2007.



Source: Groningen Growth and Development Centre (www.ggdc.net). Rapport du FMI N° 07/61. Février 2007.

Cette baisse de la productivité¹ du travail est un fait qui peut être expliqué par la précipitation des réformes économiques, notamment la restructuration des entreprises publiques économiques, qui a causé une « déperdition des compétences les plus qualifiées, dont une partie va se retrouver employée dans des entreprises nouvelles, et une autre va être, sous couvert de promotions, soustraite au processus de production pour se voir affecter des tâches administratives dans les nouvelles entités. L'emploi ainsi boosté est essentiellement un emploi non productif de valeurs, accroissant ainsi les coûts de production et grevant la productivité du travail² ». Et au mode de croissance qu'a connu l'économie algérienne comme le souligne A. Lamiri³ « Notre

¹Globalement, la productivité du travail est faible en Algérie. Elle reste inférieure à la moyenne de la région MENA et des anciens pays en transition, et qu'elle a diminué au fil du temps. Cette situation explique l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance économique relativement élevée qui a aidé l'Algérie à réduire sensiblement le taux de chômage au cours des dernières années. Pour assurer une baisse durable du chômage, la croissance tirée par le secteur privé et l'investissement devraient être les principaux moteurs de la création d'emplois, ce qui risque peu de se réaliser dans les conditions actuelles de faible productivité du travail. Une augmentation de la productivité conduirait à une réduction des coûts unitaires de la main-d'œuvre qui stimulerait la création d'emplois dans le secteur privé. Rapport du FMI N° 07/61. Février 2007. P 23.

² **Nadji Khaoua** .In L'entreprise, l'Université et le Marché du Travail en Algérie : tentative d'analyse, Laboratoire de Recherches et d'Analyse Economique Université Badji-Mokhtar, Annaba. 2008.

³ **A. Lamiri** In « Augmentation des salaires, quels impacts ? » El Watan économie du 7 au 13 décembre 2009.

croissance a toujours été en mode extensif, due à l'addition de facteurs de production mais jamais par l'amélioration de la productivité globale des ressources utilisées »

Mais aussi au manque de compétences de haut niveau, dû principalement au niveau de qualification des travailleurs et des dirigeants et à la qualité de la formation universitaire. Faut il rappeler que la première université algérienne est classé 6995^{em} sur 7000 universités dans le monde en 2007¹.

Le processus de formation du capital est fortement influencé par la manière dont l'excédent de pétrole pénètre dans l'économie à partir du secteur public. De ce fait, ces ressources considérables captées par l'Etat sont injectées dans des travaux d'infrastructures de caractère non reproductif sans répercussion dans d'autres secteurs et sans tenir compte de la capacité d'absorption de l'économie nationale. « La stérilisation de la rente pétrolière consiste à couper le lien entre la rente et le développement.

L'Etat algérien continuera, certes, à être rentier, compte tenu de la proportion de la fiscalité pétrolière dans son revenu. C'est au niveau du volume et de l'usage de cette dernière que de profonds changements devront se produire » souligne Y. Ben Abdallah².

La diversification des échanges extérieurs d'un pays le met relativement à l'abri des chocs extérieurs. Cependant, la force d'une économie se traduit largement par la qualité et la nature des produits exportés. Les biens issus des nouvelles technologies sont donnés comme un facteur efficace pour pénétrer les marchés extérieurs dans un monde qui sera de plus en plus dominé par la « division cognitive

¹ **Madjid Makedhi** In « L'Université algérienne en butte à de multiples difficultés : Loin de la performance ». El Watan du 20 mai 2008.

² **Y. Ben Abdallah**, In Ajustement structurel et nouveau statut de la rente pétrolière en Algérie Cahiers de CREAD, Numéro: 46-47. 4ème trimestre 1998 et 1er trimestre 1999. Pages: 57-66.

du travail¹». Ce manque de diversification des exportations s'explique par le changement de la structure de l'économie algérienne et la place de plus en plus marginale occupée par l'industrie manufacturière.

2-2-L'avantage comparatif révélé :

Contrairement à A. Smith qui invite chaque pays à se spécialiser dans la production des biens dont il a un avantage absolu², D. Ricardo démontre que même si une nation est en désavantage de productivité pour tous les produits par rapport à une autre nation, un courant d'échange commercial peut être bénéfique simultanément pour les deux nations, un raisonnement connu dans la littérature économique sous le nom de l'avantage comparatif .

Ainsi la spécialisation doit se faire désormais, selon les avantages comparatifs et non pas sur la base des avantages absolus : chacune des nations se spécialise dans la production pour laquelle elle est la plus avantagée ou la moins désavantagée. Autrement dit, la nation la moins avantagée doit se spécialiser dans le produit où sa position est relativement favorable. Il s'agit là d'un dépassement épistémologique de D. Ricardo sur Smith.

Contrairement à l'analyse ricardienne où la production était étudiée en fonction de coefficients techniques fixes en capital (K) et en travail (L) et où la vocation

¹ **Moati. Ph, Mouhoud. E.M.** In « Information et organisation de la production : vers une division cognitive du travail », Economie appliquée, tome XLVI, 1994 ; voire aussi Mohamed Benlahcen Tlemçani et Sofiane Tahi : Nouvelles dynamiques territoriales et intégration des pays du Maghreb à l'Union Européenne, in International Conference on "Trade, Currency Unions and Economic Integration" Canada, May 17-20, 2002. Cité par **FEMISE Avril 2005**.p 16.

² « Si un pays étranger peut nous fournir un bien à meilleur marché que nous pouvons le produire, le mieux est de le lui acheter en contrepartie d'une partie du produits de notre propre activité, celle-ci étant développée dans les secteurs dans lesquels nous avons un avantage particulier » **A. SMITH** In « recherche sur la nature et la causes de la richesse des nations ». Une édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, à partir du livre d'Adam Smith. Traduction française de Germain Garnier, 1881, à partir de l'édition revue par Adolphe Blanqui. p 39.

productive des nations s'expliquait exclusivement par les différences technologiques, dans l'analyse néoclassique, les facteurs K et L sont substituables et l'apport des ressources naturelles est pris en compte et la vocation productive des nations y trouve souvent leurs origines, autrement dit, le déficit technologique d'un P.E.D par rapport à un pays industrialisé peut être compensé par l'abondance des ressources naturelles qu'il détient en son sein.

En utilisant les avantages comparatifs révélés (ACR)¹, le rapport de FEMISE classe l'Algérie comme le seul pays dont les avantages restent bloqués dans les hydrocarbures dans la catégorie (a) sur 8 catégories pris dans le calcul de l'ACR², autrement dit l'Algérie n'a d'avantage comparatif que dans la production et l'exportation des hydrocarbures.

Les exportations hors hydrocarbures restent marginales et sont dominées à hauteur de 50% par des produits issus de la pétrochimie directement liée au raffinage des hydrocarbures. Ce qui veut dire que la libéralisation de commerce extérieur n'a pas eu qu'un effet marginal sur la diversification des exportations, le seul changement significatif est dans la structure et le volume des importations qui ne cessent d'augmenter.

L'indice ACR est aussi accepté pour mesurer la compétitivité. Il indique l'aptitude de l'Algérie à accroître sa part de marché au niveau mondial. Il reflète aussi l'avantage comparatif à la fois en matière des coûts de production et de pénétration des marchés. Plus l'indice est proche plus élevé, plus le pays considéré est compétitif dans la production du bien.

¹ Le ratio ACR exprime la part des exportations d'un produit (X_{ij}) d'un pays (j) dans ses exportations totales (X_i) par rapport aux exportations du monde du même produit (X_m) dans les exportations mondiales (X_{im}) :

$$ACR = (X_{ij} / X_{ij}) / (X_{im} / X_{im})$$

² Les catégories : **a** : produits primaires ; **b** : produits avec travail intensif et des ressources ; **c** : produits avec travail et niveau bas de technologie ; **d** : produit avec travail et niveau moyen de technologie ; **e** : produits avec travail et niveau élevé de technologie.

Sur 207 produits étudiés, 8 seulement peuvent être définis comme compétitifs selon le ACR¹, soit moins de 4% seulement, et les autres produits, soit 199 l'équivalent de plus de 96 % ne le sont pas.

Il est à souligner aussi que sur les 8 produits considérés comme compétitifs, 7 font partie de la catégorie des produits primaires (catégorie a), et un seul uniquement fait partie de la catégorie des produits à forte intensité de travail et des ressources naturelles (catégorie b).

En outre, l'Algérie ne dispose d'aucun avantage comparatif dans les produits qui utilisent de la technologie(c, d, e). Ainsi le retard concernant la nature et la diversification des exportations peut être mesuré aussi par la contribution des biens issus des hautes technologies aux exportations. Ces biens sont donnés comme un facteur efficace de pénétration des marchés extérieurs par la nouvelle théorie de commerce international.

En effet, suite au paradoxe de Leontief² qui conduit à la nécessité de prendre en compte l'hétérogénéité du facteur travail et la qualification des travailleurs, un autre courant de pensée est né. Selon ce courant, un produit suit trois phases : naissance, croissance, maturité et déclin. A l'instant T_1 un bien nouveau est produit à petite échelle pour le marché interne, ensuite la découverte de ce bien par un grand nombre de consommateurs invite la firme à le produire à grande échelle et à explorer les

¹ L'indice est calculé par Alessandrini et Elisa Valeriani, « Profil pays Algérie » FEMISE, page 165

² En 1947, **W. Leontief** a testé empiriquement la véracité du modèle HOS, en le confrontant à la réalité. Pour ce faire, Leontief a procédé par l'analyse de la teneur en capital et en travail des biens exportés par les USA. Le résultat obtenu : les USA exportent des biens qui sont plus intensifs en travail qu'en capital, ce sont des biens à forte intensité en travail et importent des biens à forte intensité en capital.

Si l'on admet, que les USA sont relativement mieux pourvus en capital qu'en main d'œuvre, il semble que la « loi de proportion des facteurs » soit mise en échec. C'est de là que va naître le paradoxe. En effet, Leontief considère que ce serait une illusion de croire que les USA sont un pays relativement mieux pourvu en capital qu'en main d'œuvre. En raison de sa formation et de ses aptitudes, un travailleur américain vaut plusieurs travailleurs étrangers. S'il est bien pourvu en capital, le pays est donc relativement mieux encore pourvu en main d'œuvre. Cour du **R. Boudjema** « les nouvelles tendances du commerce international ». op cite.

marchés externes. L'exportation et l'implantation sont des façons de prolongement de la croissance et de la maturité du produit, période qui peut être révolue sur le marché interne.

L'accent mis sur le travail le plus qualifié conduit à une nouvelle conception de commerce international dont le rôle joué par les innovations et sur les décalages temporels dans l'apparition de ces dernières entre les nations est mis en exergue.

Désormais, cette nouvelle voie de recherche s'est autonomisée des autres voies traditionnelles et fait référence au facteur technologique. Toutefois, la technologie, telle qu'elle est envisagée, correspond en fait, non pas à l'étude de la technique, mais aux dépenses de recherche et développement (R&D) qui sont réalisées par les firmes et les institutions publiques.

La dépense en R&D a comme résultat l'apparition d'innovations qui peuvent concerner des processus de production. Or, les innovations ne peuvent être traitées comme un facteur de production dont les nations détiendraient un stock.

Dans le cas de l'Algérie, sur la période 1995-2000, ces biens ont contribué de 0,6% seulement aux exportations, en valeur, contre une moyenne de 9,9% pour les pays de la rive sud de la méditerranée, de 3,5% sans Israël, alors que pour l'UE, il est de 18% et de 18,7% pour le monde.¹

Contrairement à l'Algérie, le Maroc possède des avantages comparatifs importants dans les produits textiles (vêtements de confection et bonneterie), les cuirs, les bijoux, les phosphates et ses dérivés (chimie minérale de base, engrais), les minerais, les produits agricoles méditerranéens, frais ou en conserve, les poissons et

¹ **Rapport de FEMISE** mars 2001 op cite, p 43.

ses préparés, ainsi que les produits céréaliers¹. Selon le rapport de FEMISE², les secteurs, où les avantages comparatifs sont plus faibles : sont le ciment, les tapis, les produits raffinés du pétrole et les composants électroniques.

Tout d'abord, on se rend compte que les avantages, dans certains groupes de produits, se sont réduits, tels que ceux de la confection, des tapis, des produits agricoles méditerranéens, des poissons, des boissons et des engrais. L'avantage comparatif dans les composants électroniques, la chimie minérale, les minerais, le ciment, les bijoux et les produits dérivés des céréales s'est accru, il est passé d'une situation de désavantage comparatif à une situation d'avantage comparatif.

2-3-Le commerce intra branche :

Pour P. Krugman, le commerce intra branche génère des gains qui viennent s'ajouter à ceux issus de l'avantage comparatif. Un pays qui développe des échanges intra branche peut simultanément réduire le nombre de biens qu'il produit et accroître la variété des biens disponibles pour ses consommateurs. En produisant un nombre restreint de variétés, ce pays peut produire chacune d'elles en plus grande quantité, et donc réduire ses coûts en exploitant davantage ses économies d'échelle.

Il ajoute que ce type de commerce génère moins de bouleversement et d'inégalité que le commerce interbranche. Les gains d'échelle et de variété profitent à tous et ne sont pas associés à des bouleversements des rémunérations relatives (la distribution des salaires et profits). Il conclut par le fait que l'ouverture au commerce intra branche n'impose pas de spécialisation des économies et ne bouleverse pas la structure des tissus industriels.

¹Si l'on considère l'avantage comparatif (vu au travers de l'indicateur de Balassa (exportations-importations)/(exportations+importations) qui varie de -100 :aucune exportation du produit considéré donc désavantage comparatif maximal à +100 :avantage comparatif maximal).

² Profil pays Maroc FEMISE 2005, op cite p 52.

La diversification des échanges extérieurs d'un pays le met relativement plus à l'abri des chocs extérieurs. Cependant, la force d'une économie se traduit largement par la qualité et la nature des produits exportés. Les biens issus des nouvelles technologies sont donnés comme un facteur efficace pour pénétrer les marchés extérieurs dans un monde qui sera de plus en plus dominé par la «division cognitive du travail».

L'Algérie se classe à l'avant dernier rang avant l'Égypte pour ce poste. Le Maroc et la Tunisie semblent être en bien meilleure position surtout si l'on prend en considération la nette évolution enregistrée ces dernières années dans leurs structures d'exportations. Les conditions d'entrée sur ces marchés renvoient à d'importants investissements en recherche/développement qu'il faut rentabiliser rapidement compte tenu du raccourcissement du cycle de vie du produit.

Quand au commerce intra branche qui constitue l'essentiel des échanges internationaux depuis les 1970. L'indice défini par Grubel et Lloyd de commerce intra branche, c'est-à-dire les échanges dans les deux directions (importation et exportation) pour le même produit, ou groupe de produits est la mesure la plus sophistiquée de la diversification des exportations et les gains en compétitivité. Le calcul de cet indice pour l'Algérie a été réalisé par Sergio Alessandrini et Elisa Valeriani, il a abouti aux résultats suivants¹ :

Pour les deux dernières décennies, l'indice a chuté pour atteindre un niveau de 0,02 en 2003 après qu'il était de l'ordre de 0,04 en 1996. Les valeurs basses de cet indice révèlent le faible développement des secteurs industriels et leur difficile intégration verticale à l'économie mondiale. Le système rentier basé sur les hydrocarbures continue d'entraver la diversification des exportations. Le nombre des branches qui ont un indice relativement élevé a chuté de 10 à 6 pour la même

¹ Sergio Alessandrini et Elisa Valeriani, FEMISE « Profil pays Algérie », page 136.

période étudiée 1996-2004. Ces branches représentent 1 % de volume des échanges extérieurs.

3- La domination de l'économie rentière et ses effets sur les EHH :

La problématique de la rente a été un sujet de discussion permanent chez les économistes, depuis l'avènement de l'école classique. Cependant la définition de la rente reste un champ de débat entre les différentes écoles de la pensée économique. A. Smith, attribue la rente à l'utilisation de la terre, D. Ricardo malgré ses précieuses clarifications néanmoins celui-ci n'a pas apporté beaucoup de nouveau sur la question, parce qu'il en est resté dans sa définition de la rente à l'idée de revenu associé à la fertilité de la terre. Le seul apport dont il est l'auteur reste cette démonstration que la source de la rente se manifeste dans l'écart de fertilité existant entre les terres mises en exploitation.

Contrairement à eux, K. Marx attribue la rente à la propriété de la terre et non pas au problème de la fertilité des sols qui n'intervient que dans la rente différentielle. Quant aux marginalistes, ils généralisent la formation de la rente à tous les facteurs de productions en l'attribuant à l'inefficacité productive.

Quant à la rente pétrolière, elle est attribuée par l'ensemble des économistes et autres à l'écart observé entre le prix et les coûts d'extraction des ressources naturelles épuisables à un pouvoir de monopole quelconque, notamment après la crise énergétique (le premier et le second choc pétrolier).

Ceci revient à supposer que, comme tous autres biens ou services, les prix du marché d'une ressource naturelle épuisable devraient refléter à peu près son coût marginal d'extraction et qu'en conséquence tout écart doit s'expliquer par un pouvoir de monopole qui vient fausser les lois de marché.

C'est à M. Mahdavy que l'on doit le concept de l'Etat rentier¹. Ce dernier est défini comme le pays recevant sur une base régulière des montants substantiels de rente externe. Les rentes externes sont les redevances payées par des étrangers, des entreprises ou des gouvernements à des individus, entreprises ou gouvernements d'un pays donné. Ainsi les droits de passage du canal de Suez ou de transit des pipe-lines sont à cet égard des rentes².

Les exportations des hydrocarbures ont toujours constitué l'essentiel, voir la quasi-totalité des exportations algérienne. Le secteur algérien des hydrocarbures a joué un double rôle dans l'économie nationale : comme la principale source de devises étrangères, et comme source de l'énergie pour le reste de l'économie.

La rente est d'abord une mauvaise chose avant d'être une bonne chose comme l'écrivait H. Elsenhans³, la disponibilité d'une importante rente peut s'accompagner d'une série de dysfonctionnements qui sont liés aussi bien aux fluctuations de son volume et de son pouvoir d'achat qu'à sa propre nature en tant que revenu. Nous essayerons de présenter certains aspects de ces problèmes.

Paradoxalement, l'extension du secteur des hydrocarbures demeure l'objectif majeur des pouvoirs publics algériens. L'allocation des ressources financières s'opère

¹Un Etat rentier est cet Etat qui est caractérisé par un système d'économie à base de la rente. Les pays exportateurs de pétrole sont définis par les économistes comme des Etats rentiers. Ils se caractérisent par des économies financées par des revenus générés par la vente du pétrole et gaz, ce qui les rend très vulnérables aux moindres changements qui se font sur les marchés internationaux du gaz et du pétrole. La seconde caractéristique de ces économies c'est la difficulté qu'ils trouvent à produire un surplus accumulable. Mais le plus grand danger, auquel ces pays doivent faire face avec succès : c'est la préparation de l'ère de "l'après pétrole" qui ne s'avère pas très lointain, si on sait que les prévisions les plus optimistes prévoient l'épuisement des réserves du pétrole dans moins de 50ans.

²A Sid Ahmed In « Vers une théorie de l'industrialisation à partir de l'exportation et de la transformation des ressources naturelles : de la « staple théorie » à la rente pétrolière. Revue Tiers Monde, t. XXIX, n ° 115. Juillet-Septembre 1988. P 758.

³ H. Elsenhans : "Le Monde arabe et l'Europe dans la nouvelle division internationale" in actes du colloque organisé à Louvain-La-Neuve, CERMAC du 2 au 4/12/1982, p. 46. Cité par Y. Benabdallah In « croissance économique et dutch disease en Algérie » Cahier du CREAD N°75, 2006 P (9-41).

toujours en faveur de ce secteur au détriment des autres activités économiques. Ainsi pour la période 1997-2001, le programme d'investissement dans le secteur des hydrocarbures mobilise 19,1 Mds \$ soit l'équivalent pour les autres secteurs de toute la décennie 1990¹.

En 2008 la Sonatrach a entamé un plan de développement de 45 milliards de \$US « le conseil exécutif de Sonatrach vient de décider d'engager 45 milliards de dollars d'investissements au titre du plan de développement de la compagnie pétrolière nationale 2008-2012, nous a indiqué le P-DG de Sonatrach, M. Mohamed Meziane, soit à peu près le même niveau d'investissement que le précédent programme² », soit l'équivalent de 80% de l'enveloppe prévue pour le plan de relance de la croissance économique (55 milliards de \$US).

L'économie algérienne a toutes les caractéristiques d'une économie de rente. D'où la nécessité de trouver le processus qui permettra la transformation de la manne financière en capacité productive permettant la préparation de l'après pétrole par une industrialisation fondée sur la transformation des ressources naturelles favorable à une croissance efficace, à la création d'emploi, à une plus grande justice sociale et à l'indépendance économique.

¹ Dahmani A ; In «La persistance de l'économie rentière ou la malédiction du pétrole en Algérie». Le Quotidien d'Oran, 28 janvier 2004.

² N. Ryad In «Sonatrach : un nouveau plan d'investissement de 45 milliards de dollars » ; Liberté, du 10 janvier 2008.

3-1- La domination de l'industrie pétrolière et les effets du modèle

“Dutch disease“:

D'après la théorie du dutch disease¹, une économie caractérisée par ce phénomène (le mal hollandais), se divise en trois secteurs : le secteur en boom, le secteur des biens échangeables et celui des biens non échangeables. Une telle répartition sectorielle permet de mettre en évidence, à un niveau plus fin, les effets d'un "boom" et d'en mesurer le poids de l'ajustement pour chaque secteur. Le boom déclenche deux effets qui se conjuguent par :

Le mouvement des ressources est décrit sur le marché du travail par le déplacement du travail des secteurs des biens échangeables et des biens non échangeables vers le secteur en boom grâce à des taux de salaire plus élevés. Ce phénomène est qualifié de désindustrialisation directe puisque le secteur manufacturier voit son output se contracter, si bien sur le secteur en boom n'est pas manufacturier.

Le second effet est lié à la hausse de la dépense générée par celle des revenus. Il consiste à montrer comment la hausse de la demande des biens non échangeables, suite à la hausse des revenus, va accroître leur prix relatif en termes d'échangeables. Cette hausse est équivalente à une appréciation du taux de change réel aux prix

¹ La notion du Dutch Disease ou «syndrome hollandais» ou encore «mal hollandais» est apparue au cours des années soixante dix, au moment où eurent lieu les débats relatifs aux problèmes qui risquaient de se poser à la Grande Bretagne, suite à la découverte de gisements de pétrole ; elle fait référence aux difficultés rencontrées par l'économie hollandaise à la suite de la mise en exploitation dans les années soixante des réserves de gaz naturel du gisement Slochteren.

A la veille du premier choc pétrolier, si la plupart des pays européens ont souffert de la hausse des prix du pétrole, en revanche, la Hollande a été, plus que toute autre nation européenne, particulièrement touchée par cette hausse des prix : la production industrielle n'a pas augmenté depuis 1974 et l'investissement brut privé a chuté en dessous de 15 pour-cent. La part des profits dans le revenu national, qui avait atteint le seuil de 16,8 pourcent en moyenne par an entre 1965 et 1970, ne s'élève plus qu'à 3,5 pour-cent en moyenne par an au cours des cinq dernières années qui ont suivi le premier choc pétrolier. Le taux de chômage, qui ne s'élevait qu'à 1,1 pour-cent en 1970, s'établit actuellement à 5,1 pour-cent tandis que l'emploi dans le secteur manufacturier a chuté de 16 pour-cent depuis 1970. Souligné par **Jean-Philippe Koutassila** In « Le syndrome Hollandais : théorie et vérification empirique au Congo et au Cameroun. Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV – France.

internationaux donnés. Il en résulte une amélioration de la profitabilité du secteur des non échangeables qui devient capable d'absorber une hausse du salaire réel et de l'imposer à celui des échangeables ; ce qui a pour effet d'apprécier à son tour le taux de change réel. C'est l'effet de désindustrialisation indirecte mis en évidence par un déplacement de ressources des échangeables vers les non échangeables.

Au total, les effets ressource et dépense se combinent dans le même sens pour le secteur des échangeables hors boom et provoquent une contraction de son produit par désindustrialisation directe et indirecte. C'est là l'effet essentiel du "dutch disease" qui est obtenu sur le plan théorique grâce à la séquence d'ajustement qui commence par une hausse du taux de salaire réel qui se transmet aux prix relatifs pour se terminer par une appréciation du taux de change réel. L'effet total se résume en un recul de l'industrie et de l'agriculture d'un côté et en une hypertrophie du secteur en boom et celui des services et de la construction.

Il faut souligner que « la protection tarifaire renforce le phénomène du dutch disease en raison de l'appréciation du taux de change réel qu'elle induit. Le régime du monopole du commerce extérieur a accompagné naturellement la planification centralisée. Les devises détenues exclusivement par l'Etat étaient distribuées au moyen d'autorisations préalables. On peut tout à fait imaginer les difficultés de ce type de gestion centralisée et ses effets sur les entreprises (difficultés de s'ajuster aux différentes fluctuations du marché mondial, de corriger les erreurs de départ etc.).

Il a fallu donc attendre 1994-1995 pour aboutir à une libéralisation généralisée des opérations d'importations et d'exportations. Une réforme tarifaire est mise en œuvre en janvier 1992. Une nomenclature internationale harmonisée est alors adoptée. La structure tarifaire est ramenée de 18 à 7 taux (0, 3%, 7%, 15%, 25%, 40%, 60%). Le taux maximal est revu à la baisse. Il passe de 120% à 60% seulement. En plus du

droit de douanes, les importations restent assujetties à une taxe compensatoire parafiscale ad-valorem et à une taxe de formalité douanière de 2,4 %¹ ».

Entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980, le secteur pétrolier a joué un rôle clef dans l'économie nationale comme le souligne le rapport de FEMISE, la répartition sectorielle du PIB était plus ou moins correctement anticipée par le plan, les prix ne jouant pas leur rôle dans l'affectation des ressources. Le rapport souligne aussi que le secteur des hydrocarbures a joué un rôle clef dans la croissance extensive qui a caractérisé l'économie algérienne durant cette période. Les difficultés structurelles de l'industrialisation par substitution d'importation étaient systématiquement repoussées grâce à la couverture qu'apportait la rente pétrolière à la jeune industrie².

Mais à partir des premières réformes, et l'échec cuisant de la stratégie des industries industrialisantes, la période allant de 1990 à nos jours est caractérisés par une conjoncture créée par les effets du syndrome hollandais comme le note le rapport « La symptomatique du dutch disease est complètement présente durant la seconde période. On peut penser que l'ajustement structurel a libéré les effets du dutch disease accumulés tout au long de la période de l'économie administrée. La désindustrialisation est un fait incontestable. Elle est supportée par le secteur public. Exception faite de 1998, l'industrie manufacturière du secteur public a connu une croissance négative. L'indice de sa production en 2002 est de 65 seulement par rapport à 1989. Au plan macroéconomique, gouvernement et autorités monétaires continueront à observer une grande prudence dans l'utilisation des recettes pétrolières. Les plans de relances, compte tenu de leur structure sectorielle (infrastructures économiques et sociales), vont fouetter la dépense dans le secteur des biens échangeables »³.

¹ **Rapport de FEMISE** Avril 2005.p 9.

² **Idem P32**

³ **Idem.** P 32.

4- La PME comme solution pour promouvoir les EHH :

Les petites et moyennes entreprises (PME¹) algériennes ont été marginalisées jusqu'à la fin des années 80 au profit des grandes entreprises. Elles ont évolué dans un environnement totalement défavorable, et étaient concentrées sur des activités de transformation courante et à très faible valeur ajoutée et intensité technologique. Ce n'est qu'à partir de l'introduction des réformes économiques au début des années 90, en vue d'une libéralisation de l'économie, que les pouvoirs publics ont commencé réellement à accorder une attention particulière aux PME².

La population des PME a connu une expansion importante depuis 1995. Celle-ci a été perceptible, durant la période 1995-2000 qui a vu le nombre des PME s'accroître de 22 % en relation avec le foisonnement des entreprises liées aux secteurs de l'agriculture, du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et du commerce. Néanmoins, Il faut souligner la domination des PME privées. Ainsi, une première lecture des données disponibles permet de mettre en exergue l'émergence effective du capital

¹ La PME est définie comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes. Au regard de ce critère, la littérature spécialisée distingue deux catégories de PME.

Les entreprises de moins de 10 salariés, qualifiées aussi de très petites entreprises (TPE), de micro entreprises, d'entreprises « individuelles », familiales ou d'artisanales. Les entreprises employant moins de dix salariés sont, aussi, dénommées établissements du secteur des ménages (entrepreneurs individuels).

Les entreprises de plus de 10 salariés sont dénommées petites et moyennes entreprises,

Bien évidemment, outre le critère de l'emploi, d'autres critères sont utilisés à l'instar du chiffre d'affaire de la consistance du bilan et de l'indépendance financière.

La définition juridique des PME en Algérie est la suivante :

Micro entreprise : 1 à 9 salariés ;

Petite entreprise : 10 à 49 salariés ;

Moyenne entreprise : 50 à 249 salariés (Ministère de la PME et de l'Artisanat, 2001).

² **Bernard HAUDEVILLE et Rédha YOUNES BOUACIDA** In Les relations entre activités technologiques, innovation et croissance dans les PME algériennes : une étude empirique basée sur un échantillon d'entreprises. Université Paul Cézanne - Aix Marseille III.

privé dans la sphère économique nationale¹. Cette évolution est le résultat des mesures d'incitation et d'encadrement, en faveur de la promotion de l'investissement, prises par les pouvoirs publics dans le cadre des réformes économiques libérales.

Les PME du secteur public ne représentent qu'une infime partie de la sphère des petites et moyennes entreprises et des TPE et leur nombre ne cesse de diminuer d'une année à une autre, il a enregistré une baisse de 24% entre 2004 et 2008². Durant l'année 2008, leur nombre a diminué par rapport à l'année 2007, il passe de 666 à 626 PME, soit une baisse de 6%³. Cette situation résulte d'un fait économique, marqué par la restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation des entreprises est un élément majeur.

L'examen de la structure de la population des PME, selon le nombre de salariés déclarés, met en évidence, au-delà des incohérences des diverses sources d'information existantes, la prépondérance de la très petite entreprise (TPE) ou de la micro entreprises en Algérie. Les données issues du traitement du fichier national des établissements de l'ONS⁴ révèlent que 90 % des PME existantes appartiennent à la catégorie des micros entreprises avec moins de 10 salariés.

La prégnance de la TPE semble constituer une donnée immuable de la structure des PME en Algérie et témoigne de ce que la majorité de ces entreprises ne sont pas

¹ Des études spécifiques à certains secteurs (Commerce et distribution, agroalimentaire) corroborent cette affirmation. MDPMI : Synthèse de l'enquête économique sur le secteur du commerce et de la distribution. INPED, Décembre 2004. 17 pages. CENEAP – Etude du secteur des entreprises privées de l'agro alimentaire. 2004.

² Les calculs sont fait sur la base des données du Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat : Direction des systèmes d'information et des statistiques. (Bulletin N°06, 2004 et bulletin N°14, 2008).

³ **Idem** (bulletin N°14, 2008).

⁴ **ONS** ; Annuaire de l'industrie. Office national des statistiques. Juin 1996, Alger.

portées sur les stratégies de croissance. En effet, les données statistiques de l'ONS relevaient déjà, en 1992, que 84 % des entreprises employaient moins de 4 salariés¹.

Il est fort utile de s'interroger sur les facteurs qui ont été à l'origine de cet état de fait. L'inexistence d'un environnement institutionnel adéquat peut se révéler comme une hypothèse de travail qu'il importe de vérifier sur le terrain.

L'examen de la répartition de la population des PME selon les secteurs d'activités permet de montrer que ces entreprises se déploient sur des activités aussi diversifiées que le BTP, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et la restauration. Une lecture plus nuancée des données montre que les PME se concentrent essentiellement sur les activités de services, à l'instar du commerce et de la distribution, témoignant d'un processus de tertiarisation avancé des PME algériennes.

En effet, la distribution des PME par secteur d'activité, classe pour la période 1995-2004, les services au premier rang ; leur part représente environ 67 % de l'ensemble des entreprises, suivis de loin par l'industrie avec 17 % et le BTPH avec 15 % des effectifs d'entreprises recensées. Quand à la période 2005-2008, le secteur du Bâtiment et travaux publics domine avec 34% en moyenne sur la période, suivi par le Commerce et distribution et du Transport et communication avec une part moyenne de 17% et 11% successivement.

Cette structure est la même pour ces quartes dernières années, une situation qui peut être expliquée par le programme lancé par l'Etat algérien qui consiste à réaliser 1 millions de logement sur la période 2004-2009.

¹ ONS ; Annuaire de l'industrie. Office national des statistiques. Juin 1996, Alger. Op cite.

Tableau n°05 : Répartition des PME privées en Algérie par secteur d'activité dominant(2008) :

N°	Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises	%
1	Bâtiment et travaux publics	111 978	34,84
2	Commerce et distribution	55551	17,28
3	Transport et communication	28 885	8,99
4	Services fournis aux ménages	22 529	7,01
5	Services fournis aux entreprises	18 473	5,75
6	Hôtellerie et restauration	18 265	5,68
7	Industrie Agroalimentaire	17 045	5,30
8	Autres secteurs	48 661	15,14
	Total	321 387	100,00

Source : Ministère des PME et de l'Artisanat (Bulletin N°14, 2008).

Dans le domaine de l'industrie, les PME se déploient essentiellement sur les industries de l'agroalimentaire, du bois et du papier qui représentent plus de 18% en moyenne sur la période 2004-2008 des PME recensées¹.

Au plan économique, le processus de libéralisation fait que les entreprises privées ont surclassé le secteur public dans le processus de création des richesses. En effet, le Ministère des Finances estime que la valeur ajoutée totale du secteur privé (Hors hydrocarbures) représente près de 60% de la richesse nationale², alors que cette proportion n'était que de 40 % en 1990³.

¹ Les calculs sont fait sur la base des données des bulletins d'informations statistiques de 2004 à 2008 du ministère des PME et de l'Altisanat.

² **Ministère de l'industrie** – Etude sur le développement des filières industrielles en Algérie. MIR.- Booz Allen Hamilton, 2003.

³ Rapport du CNES 2^{em} semestre, 2001.p 41

La lecture des données relatives à la structure de la valeur ajoutée (Hors hydrocarbures) permet de noter que la contribution des PME privées à la création de la valeur ajoutée (VA), au cours de la période 1985-2001, a augmenté de manière significative passant de 47 % en 1985 à 77 % en 2001. Les entreprises privées, de 10 salariés et plus, n'ont créé néanmoins que 3.3% de la VA en 1985 contre 1.8% en 2001 bien que leur nombre a augmenté de 33%. Ainsi la quasi totalité de la VA privée provient des entreprises de moins de 10 salariés, soit 75% de la VA en 2001 contre 44 % en 1985, comme l'illustre le Tableau N° 6.

Tableau N° 06 évolution de la structure de la valeur ajoutée dans le système productif (hors hydrocarbures).

Unité %

Catégorie d'entreprises	1985	1992	1997	2001
Entreprises publiques	52,7	37,0	27,0	22,8
Entreprises privées de 10 salariés et plus	3,3	2,0	2,0	1,8
Entreprises privées de moins de 10 salariés	44,0	61,0	71,0	75,4
Total national	100	100	100	100

Source : « Évaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie »- M.H. Zidouni –ONS.

En définitive, s'il fallait dresser quelques traits caractéristiques du tissu des PME en formation depuis le début des années 90, nous dirons que :

- L'essor de la PME en Algérie est relativement récent en ce sens que la majorité des entreprises ont été créées au cours de la période 1995-2000. Cette tendance a été confortée par la mise en œuvre du processus de libéralisation économique et les incitations publiques favorables à la promotion des investissements privés.

- le rythme de création d'entreprises demeure faible comparativement à celui en vigueur dans les pays industrialisés et le taux de mortalité est relativement élevé

- La très petite entreprise (TPE) ou la micro entreprise d'envergure familiale domine la structure globale des PME en Algérie. La majorité de ces entreprises relèvent du secteur de l'activité informelle qui échappe à l'emprise de l'État.

- La localisation géographique des PME est déséquilibrée compte tenu de la concentration des entreprises dans une dizaine de wilayat nordiques.

- Les PME existantes se concentrent sur les activités de services, le BTP et secondairement les industries manufacturières (Agroalimentaires, bois et papier). Les activités à haute valeur technologique ne sont que faiblement (Études et conseils, développement informatique) voire rarement (Biotechnologie, traitement de l'information et bases de données, web développement, biotechnologies) investies par les PME.

Selon un article de A. Benachenhou, plus de 34% des entreprises actives dans le secteur de la construction. Cette proportion est encore plus élevée dans certaines régions du pays comme à l'Ouest où l'activité industrielle est languissante depuis plus d'une décennie. La plupart de ces PME travaillent pour des marchés publics dans la construction de logements, d'infrastructures éducatives ou administratives, d'équipements publics de toutes sortes. Tout freinage de la dépense publique peut entraîner une baisse d'activité et des emplois offerts.¹

- La contribution des PME privées à la création de la valeur ajoutée a progressé de manière notable depuis le début des années 90 mais leurs activités se caractérisent, dans certains secteurs, par la prégnance des activités informelles.

Il faut noter que « le secteur privé hors hydrocarbures est constitué à près de 90% de micro entreprises qui emploient 35% des salariés du secteur. Seulement 32% d'entre elles opèrent dans l'industrie manufacturière (agro alimentaire, textiles et cuirs essentiellement). Le reste se répartit entre le BTP et les services. Cette structure montre bien que l'investissement privé s'oriente vers les activités naturellement peu

¹ A. Benachenhou, In « Keynes est mort ». Op cite.

ouvertes à la concurrence étrangère (secteur des non échangeables) et où les délais de récupérations sont très courts. Il reste par ailleurs dans le giron familial afin de bénéficier de conditions pour opérer dans le secteur formel et le secteur informel ou dans les deux à la fois¹.

- L'esquisse des traits caractéristiques de la PME en Algérie témoigne de ce que ces entreprises présentent des structures financières et organisationnelles fragiles. La PME dispose certes de l'avantage d'avoir des structures de coût de travail favorables, mais elles sont confrontées à des carences importantes dans le domaine des technologies, de la qualité des produits, de la formation des ressources humaines, du management et des coûts de transaction qui obèrent leur compétitivité.

La branche « électronique électrotechnique » de Ministère de la PME et de l'Artisanat, « ce sont les produits de démarrage qui sont fabriqués, c'est le cas dans 63% des PME enquêtées, ceci s'explique par le fait que les entreprises de dimension modeste ne font pas d'investissement dans la recherche et développement. La faiblesse des investissements fait que les PME ne peuvent répondre à l'évolution des besoins en matière technologique et de marché ». C'est ainsi que plus de 1/3 des PME² de cette branche, ne perçoivent pas la certification comme une nécessité, au moment où l'engagement de l'entreprise dans un processus de certification offre un atout considérable de compétitivité.

- Devant un tissu économique fragmenté, en le comparant avec celui de la Tunisie, Maroc et l'Egypte c'est en Algérie que les 50 premières entreprises (Hors Sonatrach) réalisent le plus faible chiffre d'affaire cumulé.

Ce gisement de PME existant, représente pour l'économie nationale un vecteur de croissance insoupçonné capable de s'inscrire, à la faveur d'un environnement plus

¹Y. benabdallah In « L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? ». Op cite.

² Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, Bulletin d'information économique n° 8, 2006.

favorable, dans une logique de développement, de partenariat, d'exportation et de création d'emploi.

Cependant, la participation de ces dernières dans l'export reste marginale, une piètre image de l'Algérie économique « qui compte 208 000 petites et moyennes entreprises et 700 exportateurs, selon une estimation de l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL) qui ne compte que 110 adhérents à son organisation. Un chiffre interprété qualitativement à la baisse par le directeur général de l'Agence algérienne de promotion du commerce extérieur (Algex) qui évalue entre 150 et 180 le nombre réel d'exportateurs professionnels¹».

Beaucoup de contraintes sont à l'origine de ce problème, le manque d'informations sur les marchés extérieurs, les capacités de production très limitées, l'insuffisance d'intrants engendrant souvent une paralysie partielle de leurs ateliers le manque d'appuis de la part des autorités compétentes, et surtout la persistance des obstacles bureaucratiques. Comme le souligne H. Benissad², dans une étude réalisée en collaboration avec le centre d'étude de la CNUCD. Selon cette étude les deux contraintes, qui bloquent le processus d'exportation des PME algériennes, du moins pour les produits textiles, paraissent être le niveau élevé des coûts de production et la qualité défectueuse des produits finis.

Ainsi, il semble tout à fait clair que les entreprises algériennes et plus particulièrement les PME doivent songer à se tourner vers les marchés extérieurs et ce afin de sauvegarder leur existence. C'est ce même objectif que s'est fixé, sur une durée de deux ans, le programme OPTIMEXPORT en 2007. « Renforcer les capacités d'exportation des PME Algériennes », tel est le défi que s'est lancé en Mai 2007,

¹ **Lamia Chergui** in « les exportations H H toujours en deçà des potentialités. » Le point économie de 18-04-2007.

² **Hocine Benissad** In Micro entreprises et cadre institutionnel en Algérie Document de travail No. 85(Ex-Document Technique No. 85). Centre de développement de l'OCDE.

l'équipe d'OPTIMEXPORT, le nouveau programme d'accompagnement pilote au service de la relance et de la diversification des exportations hors hydrocarbures algériennes¹, par le biais de renforcer la formation et la professionnalisation aux techniques du commerce international, développer l'offre de l'information à l'international, accompagner les entreprises algériennes à la conquête des marchés étrangers.

Sauf que deux ans plus tard, même si c'est encore trop tôt pour parler des résultats, les objectifs fixés par ce programme, ne semble pas facile à atteindre, notamment avec le recule enregistré au premier semestre de 2009 du volume des exportations algérienne hors hydrocarbures.

5- La part quasi insignifiante de l'agriculture dans les EHH :

La part de l'agriculture intervient pour environ 12 % dans le PIB total de l'Algérie. Ce secteur représente le gagne-pain de 22 % de la population algérienne. La superficie agricole utile de l'Algérie représente à peu près 3 % de son territoire. L'Algérie ne sera jamais auto-suffisante en matière de production alimentaire. En général, les importations permettent de répondre à 75 % de l'ensemble des besoins alimentaires du pays. Le gouvernement souhaite depuis longtemps pouvoir réduire cette proportion en améliorant les méthodes nationales de production. Cependant, ce sont les variations climatiques qui ont la plus forte incidence sur le rendement agricole national d'une année à l'autre.

¹ Le programme OPTIMEXPORT de renforcement de capacités exportatrices des PME algériennes est doté d'un budget de 2,5 M€ (soutenu par l'AFD à hauteur de 2,1 M€ et pour 400 K€ par le Ministère du Commerce algérien). Il intervient dans un contexte économique en pleine transformation et dans un environnement international des affaires en Algérie marqué par la mise en œuvre de l'accord d'Association avec l'Union Européenne, et par la réhabilitation du système économique en prévision de l'accession de l'Algérie à l'OMC.

La production du secteur agricole de l'Algérie a augmenté de 24 % et la valeur de cette production a crû de 17 % durant la période de 2002-2003. La valeur des exportations agricoles est passée de 50 millions de \$US à 200 millions de \$US de l'année 2002 à l'année 2003¹. Les principales exportations algériennes sont les dattes, le vin et les pommes de terre. Comme les précipitations assurent l'abondance des récoltes, les périodes de sécheresse ont souvent des conséquences désastreuses.

Le sous-secteur des céréales se ressent particulièrement des problèmes d'inefficacité et d'obsolescence technologique. Il occupe néanmoins, une place importante dans la surface cultivée. Le blé dur accapare 43 % de la surface de production agricole du pays, suivi du blé tendre, qui en occupe 19 %. Néanmoins, l'Algérie doit quand même importer d'énormes volumes de blé pour satisfaire la demande nationale. L'Algérie est l'un des plus grands importateurs du blé dans le monde.

La part de l'agriculture dans le PIB a reculé par rapport à l'année 2002, (12%), comme le souligne le rapport du CNES². La contribution du secteur agricole à la formation du produit intérieur brut (PIB) durant les dernières années n'a pas connu de changement significatif. Avec une contribution moyenne de 10% dans le PIB, l'agriculture occupe le troisième rang après les hydrocarbures et les services, devant le BTPH et l'industrie.

Le plan national de développement agricole (PNDA) lancé en 2000 qui a repris les anciens programmes du secteur, mais en proposant des démarches fondées sur la participation active des agriculteurs, visait comme objectif fondamental, la modernisation de l'agriculture en vue de déboucher sur l'amélioration de la sécurité alimentaire.

¹ ALGÉRIE Profil du secteur agroalimentaire Aperçu statistique Service d'exportation agroalimentaire - Coup d'œil sur l'Algérie, fiches documentaires : http://ats.agr.ca/stats/algeria_e.htm. Juillet 2005.

² **Rapport du CNES** sur la conjoncture économique 1^{er} trimestre 2004.

En matière d'emploi, le PNDA, a permis la création de 747 000 emplois en équivalents permanents, dont 336 000 emplois durables (soit environ 45%), dépassant de 15% les prévisions à fin 2004 (650 000 postes)¹.

En matière de renforcement et d'extension du potentiel productif, les différents programmes ont permis l'extension de la surface agricole utile (SAU) de 419 000 hectares, l'accroissement de 210 000 hectares en superficies irriguées et la plantation de près de 374 000 hectares d'arboriculture fruitière et viticole. Ces plantations représentent près de 42% du potentiel arboricole et viticole.

Cependant, les produits agricoles, n'occupent que 1% du volume global des exportations de l'Algérie. Cette situation n'est pas le fait du hasard et ne s'explique pas seulement par la faible production hors hydrocarbures. Il existe bel et bien des producteurs dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture qui ont quelque chose à exporter. Mais faute d'un réel accompagnement et d'encouragement pour ces entreprises, les exportations freinent et leur volume ne signifie presque rien devant la hausse hallucinante des importations

Selon le Ministère de l'Agriculture, la valeur de ces exportations est estimée entre 25 et 30 millions de dollars par an. Des résultats dérisoires par rapport aux potentialités nationales. L'ex-ministre de l'Agriculture, M. Saïd Barkat, avait, lors d'une rencontre, déclaré que «les Algériens ne savent pas exporter». Il avait ajouté que «l'Algérie est passée, durant les quatre dernières années, d'une politique agricole de pénurie à une politique agricole d'abondance mais le temps est venu de faire preuve de professionnalisme pour pouvoir accéder aux marchés internationaux où les normes d'exportation deviennent de plus en plus rudes»².

¹ **Rapport du CNES** sur la conjoncture économique 1^{er} trimestre 2004. P 84

² **Hasna Yacoub** In « En dépit d'une production agricole abondante : La machine de l'exportation fait défaut » la Tribune du 02-03-2009.

Pour l'année 2008, le rapport de la Banque d'Algérie¹ souligne le recul enregistré par le secteur agricole. Alors que sa croissance annuelle en volume a été positive depuis 2001 et a toujours dépassé 1,9 %, depuis, l'agriculture a réalisé, en 2008, ses pires performances depuis huit ans, comparables seulement avec la récession de l'année 2000. Sa valeur ajoutée a reculé de 5,3 % et a perdu 10,3 points par rapport à 2007.

Malgré de fortes hausses de la production maraîchère (11,4 %) et de la production arboricole, oléiculture et viticulture notamment, la forte baisse de la production céréalière qui est passée de 43 à 17 millions de quintaux (- 60,5 %) due à des conditions climatiques défavorables, explique ce repli significatif de la valeur ajoutée du secteur.

La contribution du secteur de l'agriculture au produit intérieur brut (6,6 %) a perdu un point de pourcentage et se maintient à la quatrième position parmi les cinq secteurs de l'économie nationale.

Cette contre-performance du secteur agricole aggrave encore davantage la dépendance alimentaire de l'Algérie, dans un contexte de cours des produits agricoles encore élevés, malgré leur récente baisse observée au deuxième semestre 2008.

En effet, les exportations agricoles et alimentaires restent négligeables. Selon le rapport « Agri. Med² » du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes qui porte sur l'Agriculture, la pêche, l'alimentation et le développement rural durable dans la région méditerranéenne, les exportations algériennes en produits agricoles et alimentaires ont enregistré une valeur de 135

¹ Banque d'Algérie, Rapport 2008. P29. Op cite.

² Agri. Med. Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes. Rapport de 2005. P156.

millions de \$US en 2002, soit une évolution de 6% par rapport à l'année 2001. Couvrant ainsi 3,8 % des importations de même nature (2,3 % en 2002 et 2,6 % en 2001). Les produits agricoles alimentaires n'en forment, par ailleurs, qu'un peu plus de 38 %, le groupe « Engrais, liège, peaux et cuirs » en représentant 62 %.

Quand aux principales exportations agro-alimentaires, le rapport souligne qu'elles sont constituées du groupe « Fruits frais et secs » qui représente 12,3 % des exportations agricoles et alimentaires, les produits de la pêche n'ont représenté que 4,9 % du totale des exportations agricoles et alimentaires, le dernier groupe est celui des Vins et boissons qui représente 4,5 % du total des exportations agricoles.

Les maigres exportations agricoles et alimentaires continuent à se réaliser principalement vers l'Union Européenne (70,3 %) et les pays de la Ligue Arabe (14,6 %). Pour l'année 2003, les exportations ont diminué de -2 % vers l'UE, de -15 % vers les pays de l'ALENA et de -9 % vers les pays de la Ligue Arabe (en valeur). Elles ont enregistré une forte croissance (mais pour des montants absolus faibles) pour les pays de l'ALADI (+50 %) et les pays de l'Union du Maghreb Arabe (+42 %).

Enfin, le rapport note que les taux d'auto suffisance de l'Algérie restent faibles pour les légumes secs (25,6 %), le lait (41,2 %), le blé dur (37,7 % en 2003 contre 21,1 % en 2002) et le blé tendre (34,5 % en 2003 et 18,4 % en 2002). Le taux de couverture des importations par les exportations reste extrêmement faible pour l'Algérie 3,8 en 2003 contre un taux de couverture de 71% en moyenne sur la période 1992- 2002 et une couverture de 76% en 2003 pour la Tunisie et un taux de couverture de 100% pour le Maroc pour la même année.

6- La faiblesse des IDE :

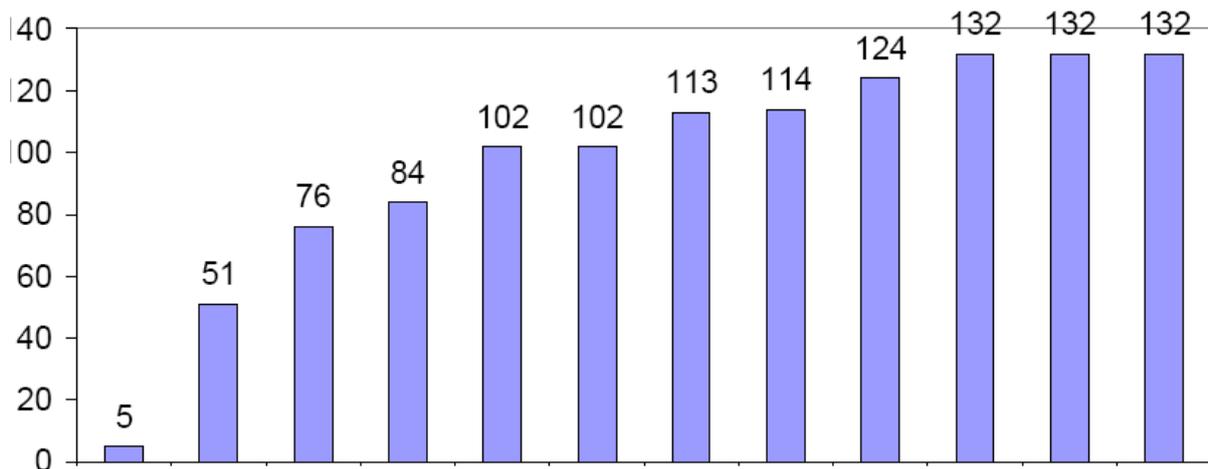
On sait que c'est surtout le climat des affaires qui peut attirer ou repousser l'investissement aussi bien étranger que national.

Le climat des affaires en Algérie évalué, quantitativement, par un Bureau International d'études et les résultats (Graphique n°9) sans équivoque. Il en ressort que l'économie algérienne n'a pu bénéficier jusqu'en 2004 d'investissements directs étrangers significatifs en dehors du secteur des hydrocarbures et des télécoms.

Des trois pays maghrébins : Algérie, Maroc et Tunisie, l'Algérie est celui qui reçoit le moins d'IDE y compris lorsqu'on prend le secteur des hydrocarbures. Il faut rappeler qu'en 2003, l'Algérie était classée par Transparency International à la 88^{em} place dans le classement des pays par rapport à leur programme de lutte contre la corruption, loin derrière la Tunisie, 39^{em} place ou l'Egypte et le Maroc, tous deux 70^{em}.

Les exportations HH demeurent très faibles. Le Forum économique mondial classait l'Algérie au 99e rang sur 134 pays, derrière ses principaux concurrents régionaux (la Tunisie et le Maroc). L'avantage concurrentiel du pays est sa stabilité macroéconomique (5e rang mondial), tandis que sa principale faiblesse est le manque d'infrastructures, d'innovation et de sophistication. Le fonctionnement jugé insatisfaisant des marchés des biens, du travail et des capitaux est préoccupant. Les autres faiblesses de l'économie algérienne sont résumées dans le graphique ci-dessous qui donne le classement de l'Algérie pour un certain nombre d'indicateurs de compétitivité.

Graphique N° 09 : Compétitivité de l'Algérie : forces et faiblesses (classement sur 134 pays)



Source : Forum économique mondial, 2008. Cité par le rapport N°09 /108 du FMI. Avril 2009. P17¹.

Le manque d'attractivité des IDE de l'Algérie² peut être justifié à la fois par des raisons économiques et des raisons institutionnelles et ce malgré l'existence d'avantages comparatifs pour les activités de main d'œuvre (les textiles) et l'avantage naturel pour les ressources énergétiques et agricoles. En effet, la théorie de l'adaptation institutionnelle à l'IDE nous démontre que la répartition des flux des IDE est souvent sans proportions avec les ressources naturelles des pays. On estime le flux des IDE à 8,5 milliards de \$US ces 10 dernières années, soit 1% du PIB par an³.

¹ 1/ Stabilité macroéconomique; 2/ Taille du marché; 3/ Santé & enseignement primaire; 4/ Infrastructure; 5/Institutions; 6/ Enseignement supérieur et formation; 7/État de préparation aux technologies; 8/Efficience du marché des biens; 9/Sophistication des entreprises; 10/Efficience du marché du travail; 11/Développement du marché financier.

² Le patron du groupe Cevital Issaad Rabrabdans le quotidien El-Watan en 2006 que l'Algérie est le pays où le terrain se vend le plus cher au monde. Cité par A Akkal In le commerce extérieur moteur de la mondialisation. Quelles perspectives pour l'Algérie ? Thèse magister, INPS 2007-2008.

³ Rapport sur les économies nationales n° 09/108.FMI Avril 2009. P 9.

Il faut aussi ajouter le problème du foncier qui bloque non seulement l'investissement étranger mais aussi l'investissement national. Comme le souligne le rapport de CNUCD, Bien que la propriété de la terre ne soit pas interdite pour les étrangers, le foncier économique demeure l'un des obstacles majeurs à l'investissement. Les problèmes sont les suivants : inaccessibilité aux terrains appropriés disponibles, multiplicité des formalités administratives et des textes juridiques, existence de nombreux intervenants, prix du terrain prohibitif, absence de régularisation de nombreux terrains, immobilisme du marché, rigidité de l'offre, spéculation et opérations de revente illicites. ...Cependant, ces terrains étant rares pour les raisons invoquées précédemment, cela a pour résultat de rendre l'accès au foncier pratiquement impossible pour les investisseurs étrangers¹.

Les pays apparemment désavantagés ont réussi à attirer un volume d'IDE relativement plus grand que les pays plus richement dotés de ressources naturelles et cela grâce à l'existence d'institutions saines et stables. C'est donc cette carence d'institutions viables et d'un marché économiquement intégré qui expliquent pourquoi l'Algérie n'était pas en mesure de séduire les investisseurs étrangers.

Exception faite de la Jordanie, l'Algérie a été le récepteur le plus faible, en termes absolus et relatifs par rapport au pays de rive Sud de la méditerranée. Bien qu'en nette augmentation en Algérie, la part de l'investissement financée par l'IDE reste très faible comparativement à celle de la moyenne celle des deux voisins la Tunisie et le Maroc. Les pics de 2001 et 2002 sont le fait de la vente des licences de téléphone GSM. En effet, de 438 millions de dollars en 2000, l'IDE atteint 1196 et 1065 millions de dollars en 2001 et 2002 respectivement. Les investissements étrangers se dirigent essentiellement vers le secteur des hydrocarbures dont les caractéristiques d'enclave réduisent les effets en termes d'externalités sur le reste de

¹ **Conférence des nations unies sur le commerce et le développement** : examen de la politique de l'investissement .Algérie. New York et Genève, 2004.

l'économie. Les IDE dans le secteur des hydrocarbures renforcent l'effet d'éviction que ce secteur exerce déjà sur l'industrie manufacturière¹.

Durant l'année 2005, l'Algérie a enregistré l'entrée de 1 020 millions US\$ d'investissements directs étrangers et la sortie de 4 740 millions US\$ de bénéfices rapatriés. Selon les estimations d'une institution financière internationale compétente, ces bénéfices rapatriés dépasseront 10 000 millions US\$ (10 milliards) dès 2007. Autrement dit, le pays va transférer vers l'extérieur en bénéfices rapatriés plus qu'il n'a payé en services de la dette, (intérêts et principal), aux moments les plus difficiles de l'endettement avant le rééchelonnement....

D'autant plus, que dès 2004, la Sonatrach a commencé à voir sa part dans la production de pétrole devenir inférieure à celle des partenaires (48% pour Sonatrach et 52% pour les associés), avec une tendance à la baisse chez le producteur national et à la hausse très forte chez les associés.² On en est pas encore arrivé à ce chiffre (10milliards). Néanmoins, la comparaison entre les flux d'IDE et les sorties de devises au titre des transferts des dividendes indique une proportion importante de ces dernières, si l'on croit certains analystes qui soulignent, qu'en 2007 les sorties ont représenté près de cinq (05) fois le montant des entrées³, en valeur absolue, on parle précisément de sept (07) milliards de dollars en 2007⁴ transférés par les filiales et les autres établissements professionnelles aux sociétés mère.

La France demeure le premier investisseur hors hydrocarbures mais l'investissement français reste dominé à plus de 70% par les PMI/PME. Selon les

¹ **Youcef Benabdalla** In « L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne » Cahiers du CREAD n°75, 2006, pages 199-233.

² **A. Benbitour** In « L'Algérie, un pays importateur de pauvreté ». El Watan du 7 septembre 2006.

³ **Rabhi. M;** In «Nouvelles règles pour les investisseurs étrangers en Algérie : moins d'avantages, plus de contrôles ». Le quotidien national LIBERTE, dimanche 22 février 2009.

⁴ Idem.

données de l'ambassade de France à Alger fin décembre 2008, 300 filiales sont installées ayant créé 30.000 emplois directs¹. Certes les échanges commerciaux sont en hausse mais demeurent figés dans leur structure. Néanmoins, la France, premier investisseur en Algérie en termes de projets mais des projets de petite taille, elle n'est qu'à la 5ème place (sur 8) en termes de montants investis.

Il faut noter que les quelques investisseurs étrangers qui sont installés en Algérie, commencent à prendre des parts de marché de plus en plus importantes. Pour l'année 2008, le rapport de l'ALGEX note que : les dérivés des hydrocarbures (exportations hors hydrocarbures) ont réalisé des recettes de quelques 300 millions de dollars en 2008, même valeur que celle des produits sidérurgiques. Les produits parachimiques sont exportés exclusivement par Fertial (entreprise détenue à 66% par le groupe espagnol Villar Mir et 34% par Asmidal), tandis que les produits sidérurgiques sont l'apanage de ArcelorMittal à 100%. Certains autres produits sont exportés aussi de façon monopolistique par des sociétés étrangères implantées en Algérie, à l'image du français Michelin qui exporte près de 25 millions de dollars de pneumatiques².

7- La répartition géographique des EHH de l'Algérie :

Concernant la répartition géographique des EHH, les pays industrialisés de l'Occident occupent une place prépondérante dans le commerce extérieur de l'Algérie. « Entre 1997 et 2002, 31 pays supplémentaires sont venus s'ajouter aux 60 destinations des exportations de 1997³ ». Cependant, le marché européen reste la

¹ **Abderrahmane MEBTOUL**. In « Les nouvelles dispositions du gouvernement algérien en matière d'encadrement de l'investissement étranger et partenariat algéro-français ». Interview donnée le 03 juin 2009 à Radio France Internationale (RFI). Jeune Afrique du 03 juin 2009.

² **Ali Titouche** in « Exportations hors hydrocarbures : Le talon d'Achille de l'économie nationale » El Watan du 21 02 2009

³ **Banque Mondiale**, Potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers –Rapport principal- Aout 2004. Op Cite.

destination quasi principale des exportations hors hydrocarbures « 95% des exportations sont réalisées avec une vingtaine de pays ¹»

En effet, l'examen des statistiques des échanges extérieurs par régions économiques pour l'année 2008², montre que l'Algérie garde toujours ses partenaires traditionnels. Les pays de l'OCDE viennent en première position avec 87,93% des exportations totale de l'Algérie. Le marché européen était et reste la première destination des marchandises algériennes avec 51% du total des exportations, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'Italie vient en première position, elle absorbe 15% des exportations totales, l'Espagne occupe la seconde place avec 11,42%, suivie de la France avec 8,21% en 2008. Près de 75% des dattes algériennes destinées à l'exportation sont vendues en France, tandis que 99,7% des crevettes sont exportées à destination de l'Espagne.

Les pays de l'OCDE (hors UE) viennent en deuxième position avec une part de 36,93 % des exportations de l'Algérie vers ces pays. A noter que l'essentiel des échanges commerciaux de l'Algérie avec cette région est réalisé avec les U.S.A, suivis par le Canada et la Turquie avec les taux respectifs 23,84%, 7,10% et 4,21% pour les exportations vers ces pays.

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les autres régions restent toujours marqués par des faibles proportions.

- Le volume global des échanges avec les « autres pays d'Europe », (hors UE et OCDE) 733 millions de \$US en 2008.
- les pays de « l'Asie » 10,99 milliards de \$US.

¹ **Banque Mondiale**, Potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers –Rapport principal- Aout 2004. Op Cite.

² Toutes les statistiques présentées ici sont tirer des rapports annuel du CNIS, 2005, 2008.

- Le volume des échanges avec les pays de Maghreb (U.M.A) 1,71 Milliard de Dollars US en 2008.
- Les pays arabes (hors U.M.A) quant à eux, 1,57 Milliard de Dollars US soit une augmentation de plus de 43 %.

Cependant les exportations hors hydrocarbure restent concentrées sur le continent européen, notamment les pays de l'UE. Comme on le remarque sur le tableau N°10, qui donne la valeur et la part des dix premiers clients de l'Algérie en exportations hors hydrocarbure, pour l'année 2008.

Tableau n°08 : les dix premiers clients de l'Algérie en exportations hors hydrocarbures pour l'année 2008.

Valeur : millions de US\$

PRINCIPAUX CLIENTS	VALEUR EN MILLIONS \$US	PART (%)
FRANCE	434,68	22,44
ITALIE	240,17	12,40
PAYS-BAS	237,34	12,25
ESPAGNE	222,02	11,46
TURQUIE	140,19	7,24
ETATS UNIS D'AMERIQUE	94,65	4,89
TUNISIE	69,94	3,61
MAROC	56,14	2,90
BELGIQUE	50,65	2,62
INDE	48,29	2,49
SOUS-TOTAL	1 594,08	82,30
TOTAL HORS HYDROCARBURE	1 936,96	

Source : ALGEX.

Les exportateurs algériens font apparaître une nette distinction entre les marchés européens où les relations de fournisseur à clients sont relativement stables que les autres marchés où les opérations sont plus ponctuelles. Certains de ces marchés sont très spécifiques, comme la Russie au moment des opérations de remboursement de la dette vis-à-vis de ce pays et l'Irak et la Lybie au moment de l'embargo.

Trois autres marchés se distinguent. Celui des pays maghrébins, où les relations peuvent parfois être assez stables aussi, les marchés arabes et enfin les marchés africains. Les marchés maghrébins et africains présentent la particularité d'être assez souvent livrés par route. L'organisation des importations dans certains de ces pays, explique le caractère ponctuel des exportations et l'absence de suivi dans la relation de fournisseur à client.

Ce qui explique en partie l'irrégularité caractéristique des exportations algériennes en dehors de certains produits. Les exportations deviennent alors épisodiques ou ponctuelles parce que la logique de ce commerce obéit moins à une stratégie qui s'inscrit dans la durée que dans une logique d'opportunité ou de spéculation.

Conclusion

Les exportations hors hydrocarbures, continuent à représenter des parts quasi insignifiantes dans les exportations totales du pays malgré la sensible amélioration enregistrée ces dernières années, notamment en 2007 et 2008.

On peut affirmer que le développement des exportations dépend essentiellement de la capacité du pays à s'adapter aux nouvelles mutations en cours afin de pouvoir améliorer la compétitivité de ses produits. Il est à cet égard évident que seule une amélioration durable de la compétitivité des entreprises algériennes est susceptible d'éviter le déclin et rendre possible le développement tant espéré du pays.

L'industrie et l'agriculture continuent à représenter des parts très minimes. Une piètre image de l'économie algérienne qui assiste à sa désindustrialisation, seules les industries de l'extraction enregistrent des taux de croissance positifs. L'industrie manufacturière a baissé de 50 % en quinze ans, entraînant une désindustrialisation relative de l'Algérie et cela malgré les efforts financiers colossaux consentis par l'État, notamment dans le cadre de l'assainissement financière des entreprises publiques. Mais aussi dans le cadre des deux plans (plan de relance économique, et le plan de consolidation de la croissance économique).

L'entrée en vigueur de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE, ne profite pas aux exportations HH, malgré la suppression quasi-totale des barrières tarifaires. Les produits algériens peinent à franchir les barrières non tarifaires à savoir le respect des normes et du calendrier tracé et la proposition des produits de qualité.

L'énorme progrès ne vient pas à travers de petites améliorations dans chaque entité locale de l'entreprise ou de l'institution, mais il provient plutôt du fait de repenser radicalement et fondamentalement la façon dont l'ensemble du système fonctionne. Malheureusement la pensée avec laquelle sont managées les entreprises et institutions n'est pas une pensée systémique, c'est une pensée locale ou réductionniste

dominée par l'esprit de rente¹.

La rente continuera d'exister et de représenter un enjeu de pouvoir autant qu'une source de richesse². Elle est un atout pour l'Algérie certes mais aussi une source de malheur. Toute tentative, de créer des améliorations locales et de vouloir les synchroniser à travers le système, demande de très différentes stratégies de gestion, qu'en plus sont contradictoires dans leurs effets. Malheureusement, aussi longtemps que les anciennes pensées ou méthodes de travail sont utilisées, les résultats seront bien en deçà des attentes.

Donc la diversification du commerce extérieur de l'Algérie tient beaucoup à la capacité de l'Algérie par ces entreprises et ces institutions à abandonner le système actuel qui est un système rentier s'insérer dans la division internationale du travail.

¹Les trois caractéristiques de l'économie (esprit de rente) sont présentées par A. Amarouche comme suit :

-Le système à base de rente n'est pas un système de rapports économiques dépersonnalisé. Il l'est d'autant plus moins que l'esprit de rente qui anime s'accommode plutôt de rapports personnels du type de ceux qui ont cours sous forme de réseaux relationnels structurés par l'esprit de clan..... ».

-Le système à base de rente n'est pas structuré par le rapport salarial. Cela tient cette fois à la nature de la rente comme catégorie de la distribution.... ».

- Le système à base de rente ne favorise pas la maîtrise du principe de composition parce que lui manque précisément le mobile : celui de produire un surplus accumulable..... ». **A. Amarouche** In « ETAT NATION ET ECONOMIE DE RENTE EN ALGERIE : Essai sur les limites de la libéralisation ». Thèse doctorat. INPS (2005-2006). P 549.

² **Idem.**

Chapitre II :

La réforme de l'économie algérienne et les dispositifs de promotion des EHH

Introduction :

Bien qu'ayant une longue tradition d'exportations hors hydrocarbures, essentiellement les produits agricoles et agroalimentaires, l'Algérie a vu la chute de ses exportations à partir de la fin des années 60 dû à une politique de surévaluation du taux de change et de monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Ce n'est qu'après le choc pétrolier de 1986, que cette question redeviendra d'actualité. Cependant, cette prise de conscience ne se traduit dans les faits que dix ans après.

En effet, il aura fallu attendre, 1996, pour que les premiers programmes réellement consistants d'encouragement et de promotion des exportations hors hydrocarbures puissent connaître un début de mise en œuvre. Cependant ce dispositif est demeuré incomplet, et en partie incohérent. L'absence d'une stratégie cohérente et claire, qui a pour but l'insertion de l'économie algérienne dans une économie mondiale en transformation rapide caractérisé par des incertitudes et des turbulences, a fait que les dispositifs mise en place pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures ont presque tous échoué.

Néanmoins, la tendance générale a été maintenue malgré les réformes engagées ou envisagées par les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête de l'Etat. L'Algérie s'est retrouvée spécialisée dans la production et l'exportation des hydrocarbures et continuera à l'être. Une tendance qui s'est renforcée suite à l'amélioration des termes de l'échange et à l'augmentation des prix du pétrole, au début des années 2000 malgré la mise en œuvre des deux plans de relance et de la consolidation de la croissance économique.

C'est le même dispositif qu'on retrouve pratiquement dix ans après, avec quelques modifications dans les textes régissant l'activité à l'exportation qui ont été révisés à la suite de la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 2002 et les démarches entreprises en vue d'adhérer à l'OMC.

Le présent chapitre traitera et présentera les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics algériens pour promouvoir les EHH, traduisant ainsi la volonté de l'Algérie de s'insérer dans l'économie mondiale, avec une évaluation des différents dispositifs, pour à la fin donner quelques propositions qui aideraient à améliorer la part des EHH dans le commerce extérieur de l'Algérie.

Section 01 : La transition d'une économie de rente à une économie du marché :

1- Les réformes économiques et juridiques entreprises par l'Algérie depuis 1988 :

Pourquoi la réforme ?

Les exportations des hydrocarbures ont toujours constitué l'essentiel, voir la quasi-totalité des exportations algériennes. Le secteur algérien des hydrocarbures a joué un double rôle dans l'économie nationale : comme principale source de devises étrangères, et source de l'énergie pour le reste de l'économie.

Le politique suivie par l'Algérie depuis son indépendance qui a instauré le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a favorisé l'émergence du secteur des hydrocarbures, de plus en plus vulnérable aux chocs extérieurs.

La chute des prix des produits pétroliers en 1986¹ a souligné les limites de la politique de centralisation adoptée jadis par l'Algérie. Face à un resserrement de la contrainte extérieure, il était devenu de plus en plus difficile de mettre en place des mécanismes efficaces d'allocation des devises. Le choc pétrolier déclenché par la chute des prix du pétrole, qui a provoqué une baisse de près de 50% dans les termes de l'échange de l'Algérie a précipité la mise en place des premières réformes.

En plus des recettes pétrolières qui ont connu une chute vertigineuse, tous les indicateurs économiques ont connu une forte baisse. Comme le souligne R Boudjema : « le taux de croissance de la PIB est de - 0,9% en 1985 contre près de 12% en 1980; le taux de croissance des exportations des biens et services est de -

¹La chute du prix du pétrole (et du prix du gaz qui lui est indexé) sur le marché international a été particulièrement forte entre 1981 et 1986. De 39,5 dollars en 1981, le prix du baril est passé à 27,7 dollars en 1985 et à 14,8 dollars en 1986. Cités par **R. Boudjema** In « Algérie : chronique d'un ajustement structurel ». Revue d'économie et statistiques appliquées N°6, INPS Mai 2006.

43,6% contre 3,9% en 1985; le taux de croissance des importations des biens et services est de -14,5% en 1980 contre 3,8% en 1985 »¹.

C'est à partir de là que l'Algérie a entamé les premières réformes dans le but d'assoir des bases d'une économie de marché et de sortir de l'économie d'enclave, à savoir le tout pétrole et l'économie planifiée. Un certain nombre de mesures a été mis en place pour réussir cette transition la libéralisation du commerce extérieur, la libéralisation des prix sur le marché intérieur par la suppression des subventions, (sauf quelques produits de première nécessité tels que le lait et le blé) et la privatisation des entreprises publiques.... bref le désengagement de l'Etat de l'économie.

La diversification du commerce extérieur et la promotion des exportations hors hydrocarbure étaient l'une des priorités de l'Algérie, car, comme on l'a vu dans le premier chapitre, les hydrocarbures occupent une place dominante, et la principale cause de la crise de 1986, du moins selon le discours officiel, était bel et bien la mono-exportation. Sauf que 20 ans après les premières réformes, la structure des exportations algériennes reste dominée à plus de 97% par les hydrocarbures. D'où la nécessité de revoir l'ensemble des réformes engagées et de procéder autrement comme ont fait les autres pays tels que ceux de l'Asie de Sud Est, ainsi que les pays voisins de l'Algérie à savoir la Tunisie et le Maroc.

En effet, la transition d'une économie administrée vers une économie de marché implique la refonte des institutions et des instruments de régulation dans le sens du désengagement de l'État de la sphère économique et la réhabilitation de sa fonction de régulation économique. Un nombre important de textes et de décrets a été produit à cet effet, notamment dans le but de changer les institutions et de les préparer pour mieux réussir la transition à l'économie du marché:

¹ R. Boudjema In « Algérie : chronique d'un ajustement structurel ». Op cite.

Au plan législatif, les principales lois produites sont : la loi sur la monnaie et le crédit qui instaure l'indépendance de la Banque Centrale (avril 1990), loi sur les relations de travail (1990), loi portant libéralisation des prix, le code des investissements (1990), loi organisant le commerce extérieur et abrogeant le monopole de l'État.

Quant au plan institutionnel, l'évolution a été plus rapide. Ainsi le Ministère de la planification est supprimé ; des fonds de participation ont été créés pour assurer la surveillance stratégique des entreprises publiques à la place des départements ministériels, rétablissement de la fonction des commissaires aux comptes pour le contrôle des entreprises publiques et du conseil de la monnaie et du crédit.

1-1- La libéralisation de l'acte d'exportation :

Au cours de la période d'après 1988, un effort sans équivoque d'adaptation de la législation algérienne et de la réglementation afin de la rendre conforme à celles d'une économie de marché. Même si elles touchent indifféremment l'ensemble des entreprises ou des produits, qu'ils visent le marché local ou l'exportation, ces législations et réglementations, quand elles étaient effectives contraignait les marchés extérieurs. En effet, le commerce extérieur de l'Algérie a subi des modifications profondes à travers un assouplissement des règles et des procédures liées aux importations et aux exportations: la levée du monopole de l'État sur le commerce extérieur a été affirmée à travers plusieurs textes législatifs et réglementaires, notamment ceux introduits dans le cadre des lois de finances de 1990 et 1991.

Mais, avant cela le programme de réformes, lancé en 1988, a amorcé la suppression du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Le décret n°88-201 du 18.10.1988 abrogeait toutes dispositions réglementaires conférant aux entreprises socialistes l'exclusivité d'une activité ou le monopole de la commercialisation. Toutefois, des hésitations ont été observées dans la mise en œuvre de cette nouvelle

législation jusqu'en 1989 car celle-ci n'a pas explicitement supprimé le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur mais en a seulement assoupli l'exercice. C'est la crise de la dette de fin 1993 qui va finalement aboutir à une accélération de la libéralisation du commerce extérieur.¹

La libéralisation du commerce extérieur était une des conditionnalités de l'accord stand by, signé au mois d'Avril 1994 avec le FMI. Depuis le début de la mise en œuvre de ce programme de réformes économiques, les politiques du commerce extérieur ont subi plusieurs phases qui ont abouti en 1994 et 1995 à une libéralisation généralisée des opérations d'importations et d'exportations².

En dehors de quelques exceptions visant à protéger le cheptel, la flore et le patrimoine archéologique et historique national, l'exportation est libre en Algérie et n'est soumise à aucune licence ou autorisation préalable.

Cette libéralisation de l'acte d'exportation s'est notamment traduite par :

- Une immatriculation plus simplifiée des exportateurs au registre du commerce ;
 - Une obligation de domiciliation bancaire et de rapatriement du produit des exportations en devises³. En termes de rétrocession du produit de la vente, l'exportateur reçoit 100% du montant de son contrat qui est réparti comme suit :
- 50 % en dinars algériens ;

¹ **Hocine Benissad** In Algérie restructuration et réformes économiques (1979 -1993). OPU 1994. P 95.

² C'est le décret n°88-201 du 18.10.1988 qui a abrogé toutes dispositions réglementaires conférant aux entreprises socialistes l'exclusivité d'une activité ou le monopole de la commercialisation. Toutefois, des hésitations ont été observées dans la mise en œuvre de cette nouvelle législation jusqu'en 1989 car celle-ci n'a pas explicitement supprimé le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur mais en a seulement assoupli l'exercice.

³(Règlement de la Banque d'Algérie n°91 du 13 et 14 Août 1991 relatif à la domiciliation et au règlement financier des exportations hors hydrocarbures et règlement n°95-07 du 23 décembre 1995 relatif au contrôle des changes). Et l'instruction de la Banque d'Algérie n°07 - 2002 du 26 décembre 2002 modifiant les dispositions de l'instruction n°22/94 du 12.04.1994 modifiée fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrant droit à l'inscription au(x) compte(s) devises des personnes morales).

- 50 % en devises dont :
 - 30% sur son compte devises « personnes morales » (instruction de la banque d'Algérie n°22/94 du 12.04.1994) ;
 - 20 % pouvant être utilisés en dehors des règles de fonctionnement du compte devises à la discrétion et sous l'entière responsabilité de l'exportateur.
- Une réforme tarifaire est mise en œuvre en janvier 1992. Une nomenclature internationale harmonisée est alors adoptée. La structure tarifaire est ramenée de 18 à 7 taux (0, 3%, 7%, 15%, 25%, 40%, 60%). Le taux maximal est revu à la baisse. Il passe de 120% à 60% seulement. En plus du droit de douanes, les importations restent assujetties à une taxe compensatoire parafiscale ad-valorem et à une taxe de formalité douanière de 2,4 %¹.

1-2- De la restructuration à la privatisation des EPE :

Le processus de réformes engagé en 1988 a pour objectif l'instauration de l'économie de marché. Il porte sur l'autonomie des entreprises publiques économiques (EPE) et l'institution des Fonds de participation. Ceux-ci sont des sociétés fiduciaires qui vont gérer les actions de l'Etat.

La mise en œuvre des textes régissant l'autonomie des entreprises publiques, à partir de 1988, devait permettre de restaurer l'identité de ces dernières en les mettant à l'abri de toute immixtion politique, de leur restituer la prise en charge directe de leurs affaires, de leur organisation, de leurs relations économiques, du choix de leurs partenaires, de leur responsabilité sur les marchés et de la gestion de leurs ressources humaines.

¹ Ouverture commerciale et compétitivité de l'économie : Un essai de mesure de l'impact des accords d'association sur les prix à la production et les prix à la consommation **Rapport FEMISE** N° 22-37 Avril 2005. P 18.

Ces textes devaient, en outre, réhabiliter la stratégie propre des entreprises publiques, encourager la prise en charge de leur devenir et de leurs ambitions propres. Enfin, ces textes distinguent de manière relativement précise les rôles respectifs de l'État et des entreprises. L'entreprise publique, dotée d'une nouvelle personnalité juridique, devient ainsi une personnalité morale de droit commun distincte de l'État et est érigée en société par actions où à responsabilité limitée, dotée d'un capital social souscrit et libéré par l'État ou par d'autres entreprises publiques. L'entreprise publique devenue autonome se voit désormais soumise aux règles du droit commercial.

Les EPE soumises au code de commerce sont appelées à se gérer de façon autonome sans avoir recours à leur tutelle. En raison du manque de ressources financières ayant caractérisé cette période, les réformes économiques n'ont malheureusement pas engendré la relance espérée de développement.

Les réformes entamées vers la fin des années 80 ont été approfondies en 1995 avec la loi sur les capitaux marchands de l'Etat, suite au programme d'ajustement structurel appuyé par le FMI. Le gouvernement a opté pour une nouvelle restructuration du secteur industriel à travers l'ordonnance sur la gestion des capitaux marchands promulguée en Août 1995 et celle de la privatisation le mois d'après. La privatisation est retenue comme la seule solution pour se décharger des entreprises déficitaires.

C'est dans ce but que l'Etat a mis en place les Holdings, puis le conseil de privatisation en 1996. Les holdings propriétaires des entreprises sont régis par la loi des capitaux marchands de l'Etat sous la tutelle du conseil national des participations de l'Etat (CNPE), composé du Ministère et présidé par le chef de gouvernement.

Dans la nouvelle organisation, les EPE sont plus autonomes. Contrairement aux Fonds de participation qui se sont révélés des actionnaires sans pouvoir et sans moyens et qui n'ont pas généré la relance économique attendue, les holdings disposent de tous

les attributs de propriétaire. Dès lors, ils sont le seul interlocuteur que connaîtront les EPE.

Installé le 21 Septembre 1996, le conseil de privatisation a été gelé pour des raisons que nous ignorons et n'a été opérationnel qu'en Juin 1998, plus précisément Septembre 1998 avec le déblocage des moyens financiers. Cette date correspond à la parution du décret exécutif portant sur le premier lot des entreprises privatisables¹.

Il a fallu attendre encore trois ans pour que le programme de privatisation reprenne après un autre blocage en 1998. Cette fois il avait pour objectif la privatisation de l'ensemble des entreprises publiques économiques (EPE) à l'exception de SONATRACH (hydrocarbures), SONELGAZ (électricité et gaz) et SNTF (chemins de fer). Sauf qu'à la fin de l'année 2004, on enregistrait 604 manifestations d'intérêt pour la privatisation de 311 EPE. 49% de ces manifestations provenaient de nationaux, 14% des salariés des entreprises concernées et 37% des étrangers. En début du mois de février 2005, 111 dossiers de privatisation ont été traités et finalisés. 51% d'entre elles l'ont été totalement, 21% partiellement et 18% en partenariat².

Vingt ans après les premières réformes l'entreprise algérienne a connu toutes sortes de réformes et de changement, le résultat est désolant comme le note A. Bouyacoub : la faible performance de l'économie algérienne et particulièrement de son industrie dont le secteur public a subi pas moins de six restructurations en vingt ans sans aboutir à une forme de gestion cohérente. En vingt ans, ces réformes ont fini par produire, à la tête de l'économie et des entreprises, une bureaucratie pléthorique et incompétente dont le souci principal ne concerne que ses privilèges et sa reproduction. Il ne s'agit pas seulement de résistances au changement. En vingt ans, cette bureaucratie a pris les entreprises et l'économie tout entière en otage, en bloquant les

¹**Zahia Belogibi** In l'impact de la privatisation des entreprises publiques sur la croissance économique et sur l'emploi en Algérie de 1994 à 2002. Revue Gestion et Entreprises. N° 29. INPED Janvier 2006.

²**Rapport FEMISE** N° 22-37 Avril 2005. Op cite. P 17.

privatisations, utilisant l'arme de souveraineté nationale et remettant sur le tapis l'éternel débat sur la réorganisation du secteur public¹.

1-3- analyse critiques des réformes :

Ces réformes ont certes permis à l'économie algérienne de retrouver ses équilibres macroéconomiques et financiers, néanmoins, la dominance du secteur pétrolier, que ça soit au plan interne ou bien sur le plan international c'est-à-dire le commerce extérieur, représente un danger permanent pour la stabilité de l'économie et sa compétitivité.

Le politique suivie par l'Algérie depuis son indépendance, qui a instauré le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, a favorisé l'émergence du secteur des hydrocarbures, ce qui place son économie dans la catégorie des économies rentières, doublement dépendante du marché extérieur ce qui la rend vulnérable aux chocs extérieurs. Et pour illustrer cette place de plus en plus dominante nous précéderons à l'analyse de la balance commerciale de l'Algérie de 1995 à 2008.

En effet, l'analyse de la balance commerciale de l'Algérie permet de dégager les caractéristiques et la structure de ses exportations. Mise à part l'année 1995 où la balance commerciale était déficitaire, les importations étaient nettement inférieures aux exportations et cela sur la période considérée, mais ce que cachent ces chiffres est loin d'être une bonne performance de l'économie algérienne.

La couverture des importations par les exportations était de 147% en 1996, 240% en 2000, 226% en 2005, soit plus du double et une couverture de 196% en 2008. Le tableau suivant illustre l'évolution de la balance commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

¹ **Bouyacoub** In « Les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983-2003. Le Quotidien d'Oran du 19 Mai 2005.

Tableau N° 9 : la balance commerciale de l'Algérie.

Unité : million de dollars.

	1995	1996	1997	1998	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008
IMP	12745	10576	9933	10634	10008	10590	13890	18308	19816	21 456	27 631	39 156
EXP	12130	15548	15881	11550	24035	20384	25259	32083	44777	54 712	60 643	76921
BL CO	-615	4972	5948	916	14027	9794	11369	13775	24961	33256	33012	37765
TX (%)	95	147	160	109	240	192	182	175	226	254	219	196

Source : Base des données de CNIS.

Ces données satisfaisantes, fournissent une fausse image de l'économie nationale parce que celle-ci est doublement dépendante de l'extérieur, c'est l'arbre qui cache la forêt :

Bien que les exportations assurent globalement une large couverture des importations (196,5% en 2008), la hausse continue de ces dernières, accentuée par la chute vertigineuse des prix du pétrole fin 2008 et la crise financière mondiale, menace l'équilibre de la balance commerciale en 2009. En effet, la perspective d'une diminution de l'activité mondiale, et donc de la demande de matières premières, s'est traduite par une baisse des recettes d'exportation, et ce dès le second semestre 2008. Le volume global des exportations du premier semestre 2009 est en nette diminution, puisqu'il chute de 42% par rapport à la même période en 2008. A contrario, les importations algériennes sont en augmentation de 10% par rapport à la même période en 2008.

L'Algérie n'est pas un pays producteur dépendant de la manne pétrolière qui représente près de 98% des exportations, plus de 65% des revenus fiscaux et plus de 40% du PIB, l'économie algérienne demeure donc vulnérable au choc extérieur. Encore peu diversifiée, elle ne dispose pas de secteur de production susceptible de

prendre le relais des hydrocarbures. De fait, le caractère mono-exportateur de sa structure commerciale l'expose fortement à un choc pesant sur les cours des matières premières énergétiques. Par ailleurs, force est de constater que l'Algérie est dépendante des importations sur certains produits stratégiques à l'image des céréales (notamment du blé, un des premiers importateurs mondiaux) et de la poudre de lait, ajouter à cela la chute du dollar face à l'euro, il faut noter qu'un euro fort n'est pas favorable à l'Algérie dont les pays de l'Union européenne sont les principaux partenaires, avec les proportions respectives de 53,15% des importations et de 52,04% des exportations, selon les données du (CNIS).

Cette dépendance des importations européennes, alimentaires notamment, augmente d'année en année. Par rapport à l'année 2007, les importations en provenance de l'UE, qui sont libellées en euro, ont enregistré une hausse de près de 45,46%, passant de 14,43 milliards de dollars en 2007 à 21 milliards de dollars pour la même période de 2008.

En dehors du fruit de la rente pétrolière, l'Algérie produit peu comme on l'a vu dans le premier chapitre, et donc importe beaucoup ou presque tout. Néanmoins, la balance commerciale algérienne a enregistré, durant l'année 2008, un solde notoire de 37,7 Mds USD contre 32,5 en 2007 soit un accroissement de 16%. Les exportations algériennes sont en augmentation de 27,7% en 2008 par rapport à 2007. Après avoir connu un léger ralentissement (augmentation de 9% seulement) en 2007, elles ont poursuivi leur croissance à deux chiffres consécutive à un effet de renchérissement du prix du pétrole. Cependant, en raison de la hausse des importations, couplée à la chute vertigineuse des prix du pétrole à l'automne 2008, les exportations ont chuté de moitié durant les six premiers mois de 2009. En effet, dépendantes des cours internationaux des hydrocarbures du fait du caractère mono exportateur de leur structure commerciale, les exportations algériennes ont baissé de 46% au 1^{er} semestre 2009 par rapport aux résultats enregistrés sur la même période en 2008.

La fin de l'envolée des cours du pétrole se traduit de facto par la chute des exportations en valeur, sans que les volumes n'aient évolué significativement. Composées à 97,4% par les hydrocarbures, les exportations algériennes sont donc peu diversifiées. Hors hydrocarbures, elles demeurent marginales avec seulement 2,6% du volume global des exportations de l'année 2008, soit une valeur de 1,95 milliards USD contre 1,33 milliards USD en 2007.

Cependant, il faut noter que le déficit de la balance commerciale hors hydrocarbures, augmente d'une année à une autre et continuera à augmenter, s'élève à plus de 26 milliards de \$US en 2007 et un peu plus de 36 milliards de \$ US pour l'année soit une augmentation de 10 milliards de \$US pour les importations contre une augmentation d'un peu plus de 500 millions de \$US pour les EHH, et le déficit cumulé du seul groupe de biens de consommation alimentaire durant la période 1995-2008 dépasse les 46 milliards de \$ US. Pis encore pour les 77 milliards de \$ US accusée par le seul groupe bien d'équipements industriels et agricoles, et un peu plus de 33 milliards de \$US pour les biens de consommation. Même chose pour le groupe produit brut qui a accusé un déficit de 8,5 milliards de US\$, et un montant qui avoisine les 39 milliards de US\$ pour le groupe demi produit qui constitue l'essentiel des exportations hors hydrocarbures (70% en moyen). (Ces calculs sont faits sur la base des données du CNIS). D'où la nécessité de revoir les réformes engagées par les pouvoirs publics et de donner plus de moyens pour les différents organismes de promotion des EHH que nous présentons dans la section suivante, notamment le volet financier et logistique.

Section 02 : Les dispositifs de promotion des EHH :

L'acte d'importer ou d'exporter étant libre, il reste la faiblesse des produits à exporter, c'est ainsi que l'Office algérien de promotion du commerce extérieur, est créé en 1996.

1- Les mesures institutionnelles :

Le processus de libéralisation du commerce extérieur enclenché au début des années 90 et devant impulser le développement des échanges extérieurs, et notamment des exportations hors hydrocarbures, a nécessité la création de diverses structures d'appui. L'amélioration du cadre institutionnel s'est notamment traduite par :

1-1- L'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (PROMEX) :

A partir de 1995, l'administration économique s'est engagée dans une démarche visant à proposer un dispositif pour soutenir le développement des exportations. Le contenu de ce dispositif, mis en place progressivement à partir de 1996, est d'ordre institutionnel, fiscal, douanier, organisationnel (facilitation des procédures) et financier (soutien direct).

Le décret exécutif n°96-327 du 01.01.1996 a créé l'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (PROMEX) chargé de promouvoir le commerce extérieur d'une façon générale mais particulièrement de mener une action orientée principalement sur le développement des exportations hors hydrocarbures et de contribuer à la « mise en œuvre de l'instrumentation publique de soutien aux exportations ». Cet office a, aux termes de l'article 1^{er} article du décret n° 96-327, un statut d'établissement public à caractère administratif.

La création en Juin 2004 de « l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur » (ALGEX) (Décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004) a mis fin à l'existence de PROMEX. Cette agence " Algex" est chargée de contribuer aux efforts de promotion du produit algérien et de diversification des exportations à travers ses différentes missions qui se résument comme suit :

- Participation à la définition de la stratégie de promotion du commerce extérieur et sa mise en œuvre après son adoption par les instances concernées ;

- Analyse des marchés mondiaux et réalisation d'études prospectives globales et sectorielles sur les marchés extérieurs ;
- Elaboration d'un rapport annuel d'évaluation sur la politique et les programmes d'exportation
- Mise en place et gestion de systèmes d'informations statistiques sectorielles et globales sur le potentiel national à l'exportation et sur les marchés extérieurs
- Mise en place d'un système de veille sur les marchés internationaux et leur impact sur les échanges commerciaux de l'Algérie ;
- Conception et diffusion de publications spécialisées et notes de conjoncture en matière de commerce international ;
- Suivi et encadrement de la participation des opérateurs économiques nationaux aux différentes manifestations économiques, foires, expositions et salons spécialisés se tenant à l'étranger ;
- Assistance aux opérateurs économiques pour le développement d'actions de communication, d'information et de promotion relatives aux produits et services destinés à l'exportation ;

L'Agence peut, en outre, assurer des activités rémunérées dans le domaine du perfectionnement, de l'initiation aux techniques de l'exportation et aux règles du commerce international, ainsi que toute autre prestation dans les domaines de l'assistance ou de l'expertise aux administrations et entreprises, en relation avec la vocation de l'établissement.

Ce changement a été dicté par la nécessité de doter cette institution de moyens suffisants pour lui permettre d'intervenir plus efficacement dans les nouvelles missions qui lui sont dévolues et qui sont les suivantes :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- Vulgarisation et mise à disposition de l'information commerciale, économique et technique nécessaire à la conduite des opérations du commerce extérieur ;

- Mise en œuvre d'un portail d'informations qui permettra aux opérateurs de se renseigner en ligne sur différents aspects du commerce extérieur ;
- Accompagnement et assistance des entreprises lors des manifestations organisées à l'étranger ;
- Mise en relations d'affaires et placement d'offres de produits sur les marchés extérieurs.

La participation en 2007 avec l'Agence Française de Développement à l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau programme pour les PME algériennes hors hydrocarbures à l'export dans le cadre du programme « OPTIMEXPORT », lancé en 2007 et prendra fin en 2009.

Le budget alloué à ce programme est de 2,5 Millions d'€, 2,1 Millions d'€ par l'AFD, Agence Française de Développement, le complément provenant des pouvoirs publics algériens¹.

Les principales missions tracées dans ce programme sont

- Développer l'offre de l'Information commerciale à l'international.
- Renforcer la Formation et la professionnalisation aux techniques du commerce international.
- Accompagner les entreprises algériennes à la conquête des marchés étrangers.
- Palier la carence en informations fiables et régulières des entreprises
- Permettre aux entreprises de déterminer le positionnement de l'Algérie dans le commerce mondial,
- Identifier les principaux importateurs, les secteurs porteurs, les marchés cibles,
- Observer et analyser la concurrence.
- Mieux les aider dans leurs démarches à l'international.

¹ Le site officiel de OPTMEXPORT. « www.optimexport-dz.org ».

1-2- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) :

La création de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) remonte à 1995, la Cagex est une entreprise publique économique, dotée d'un capital social de 670 millions de dinars repartis, à parts égales, entre 10 actionnaires du secteur public (5 banques et 5 compagnies d'assurances), son chiffre d'affaire s'élève à 9,9 milliards de Dinars algérien à sa création.

Elle a pour mission de prendre en charge l'assurance du risque commercial et politique. En effet, la Cagex est chargée d'assurer, pour le compte de l'Etat et sous son contrôle, les risques commerciaux où elle engage ses fonds propres, afin de couvrir les différents risques qui peuvent surgir lors de la signature des contrats d'échanges. Il s'agit notamment de risques nés de contrats d'exportations, avec des acheteurs publics ou privés, et des risques de nature politique liés à la situation des pays débiteurs. Ses missions s'inscrivent dans le cadre du dispositif mis en place par les pouvoirs publics pour promouvoir et encourager les exportations hors hydrocarbures dans une logique de sécurisation des opérateurs exportateurs, de soutien accru dans leur approche des marchés extérieurs, et ce, par l'octroi de garanties couvrant les risques d'insolvabilité des acheteurs étrangers et par un soutien logistique en termes d'informations commerciales et économiques sur ces marchés.

La Cagex est spécialisée entre autres dans l'assurance du crédit à l'exportation genre d'assurance qui se démarque des assurances classiques par le fait qu'elle se définit à mi-chemin entre le concept d'assurance et le concept financier. En effet, de par les garanties qu'elle offre contre les risques d'impayés, elle constitue une valeur de nantissement qui peut être transférée au profit des banques qui financent les opérations d'exportation. Ce principe est consacré par la loi en vertu du droit au transfert des indemnités au profit de la banque ou de l'établissement financier ayant financé l'opération d'exportation de l'assuré. C'est dans ce sens, donc, qu'elle se démarque

des assurances de biens ou de personnes, puisque l'assurance crédit se définit comme la garantie contre le risque d'insolvabilité de débiteurs déterminés. Le préalable à toute souscription est l'évaluation du risque couvert. Les produits d'assurance crédit sont variés et adaptés à toutes les phases du processus d'exportation¹.

Le champ d'intervention de la Cagex ne se limite pas aux opérations d'exportation, mais elle intervient aussi dans le marché domestique, puisqu'elle met à la disposition des opérateurs locaux, l'assurance crédit interentreprises sauf que jusqu'à maintenant le nombre d'entreprises qui sont couvertes par l'assurance ne dépasse pas 60 sur 800² entreprises exportatrice, soit 8%.

1-3-Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations :

La création par décret exécutif n°04 -173 du 12 juin 2004 du Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations en Juin 2004, dont le rôle est de contribuer à la définition des objectifs et de la stratégie de développement des exportations et de procéder à l'évaluation des programmes et actions menées et enfin de proposer toute mesure devant favoriser l'expansion des exportations hors hydrocarbures.

1-4-La chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) :

La chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) est instituée par le décret exécutif n ° 96-94 du 03 mars 1996. Cet établissement public à caractère commercial et industriel prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaire en concertation avec les pouvoirs publics.

¹ **Selma Allane.** In « Encourager et accompagner les exportations hors hydrocarbure » Partenaires N° 59 du Janvier 2006, Mensuel de "la chambre française du commerce et d'industrie en Algérie". www.cna.dz. Le 29 Septembre, 2009

² **Hocine Lamriben** In « Compagnie algérienne d'assurances et de garantie des exportations : De nouveaux produits pour les exportateurs ». El Watan du 08 Mars 2009.

La CACI est constituée d'un ensemble de chambres de commerce et d'industrie, réparties à travers le territoire national.

Conformément aux missions qui lui sont confiées, la CACI met en œuvre au profit des ses adhérents un ensemble d'actions : Mettre à la disposition des opérateurs économiques nationaux adhérents :

- Un fonds documentaire constitué de manuels, ouvrages, revues spécialisées, notes et périodiques, statistiques, lois et réglementations;
- Un répertoire des entreprises algériennes contenant leurs coordonnées, activités, produits et prestations fournies ;
- Assister et conseiller en matière de fiscalité, comptabilité et finances, droit et réglementation ;
- Certifier les documents commerciaux : factures, attestations ;
- Viser les certificats d'origine des marchandises destinées à l'exportation ;
- Délivrer des carnet ATA dispensant les entreprises à présenter des cautionnements cash exigés par les administrations douanières des pays partenaires commerciaux, lors de l'admission temporaire des matériels professionnels ou des produits destinés à l'expositions dans les foires et manifestations commerciales internationales ;
- Rechercher des partenaires étrangers à travers le BRE (bureau de rapprochement des entreprises) initié par l'Union européenne ;
- Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des entreprises dans les filières marketing, douanes, comptabilité et finance, droit,...
- Organiser des expositions, des missions commerciales à l'étranger, et des rencontres entre les hommes d'affaires algériens et étrangers.

2- Les exonérations fiscales:

Les principaux avantages fiscaux accordés aux exportateurs sont :

- La taxe sur l'activité professionnelle (TAP) :

Elle n'est pas comprise dans le chiffre d'affaires servant de base à la TAP: le montant des opérations de vente, de transport ou de courtage qui portent sur des objets ou marchandises destinés directement à l'exportation, y compris toutes les opérations de processing ainsi que les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers destinés directement à l'exportation.

- La taxe sur la valeur ajoutée :

Sont exemptées de la taxe sur la valeur ajoutée conformément aux dispositions de l'article 13 du code des TCA :

- Les affaires de vente qui portent sur les marchandises exportées ;
- Les affaires de vente qui portent sur des marchandises d'origine nationale livrées aux magasins sous-douane légalement institués.

Sont néanmoins exclues de cette exemption les ventes effectuées à l'exportation par les antiquaires et pour leur compte et portant sur les curiosités, antiquités, livres anciens.... etc.

- L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) :

Bénéficiaire de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les opérations de ventes et les services destinés à l'exportation, à l'exception des transports terrestres, maritimes et aériens, les réassurances et les banques.

Cette exonération s'applique au prorata du chiffre d'affaires exportation par rapport au chiffre d'affaires global, quand l'entreprise réalise à la fois des ventes à l'exportation et des ventes locales.

Ces avantages sont accordés aux entreprises qui exercent une activité destinée exclusivement à l'exportation et aux investisseurs qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

3- L'appui financier:

3-1-Fonds spécial pour la promotion des exportations hors hydrocarbures (FSPE) :

Le fonds spécial pour la promotion des exportations, institué par la loi de finances pour 1996, constitue le principal instrument incitatif des exportations hors hydrocarbures. Ce fonds prend actuellement, en charge deux types de remboursement :

Premièrement, le FSPE couvre les frais de participation des entreprises algériennes aux foires et expositions, que ce soit à l'étranger ou au niveau national avec des taux différents pour chaque participation. Les taux de couvertures des frais de participation par le fonds se répartissent comme suit:

- 80%, dans le cas d'une participation aux foires et expositions inscrites au programme officiel ;
- 100%, dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique ;
- 50%, dans le cas d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel.
- L'aide peut également être attribuée à une entreprise organisatrice de manifestations économiques.
- la publicité élaborée doit mentionner, dans une langue usitée au niveau du commerce international et éventuellement dans la langue du pays hôte de la manifestation, toutes les indications relatives à l'événement en question, à savoir : intitulé de la foire, période, lieu ... etc.

Deuxièmement, le fonds participe au financement des frais de transport. Ainsi le fonds prend en charge (25%) des frais de transport sur chaque opération d'exportation. Un taux uniforme pour toutes les destinations et tous les produits sauf pour les dattes (80%) et ce, pour toutes destinations de ce produit. A cette aide font exception les déchets, des produits de récupération ainsi que des peaux brutes, préparées ou semi-finies qui ne sont pas éligibles à l'aide de l'Etat en matière de transport; et de toute marchandise exportée dans le cadre d'un accord intergouvernemental de remboursement de dette¹.

Les deux formes d'aides précitées sont effectives depuis 1998. D'autres aides importantes devaient être mises en œuvre par le fonds, mais elles ne l'ont pas été à ce jour. Il s'agit de :

- la prise en charge des couts liés à l'adaptation des produits destinés à l'exportation.
- La prise en charge des dépenses liées à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude de l'amélioration de la qualité des produits destinés à l'exportation.
- Prise en charge d'une partie des dépenses de prospection supportées par les exportateurs.

Suite à la clôture d'un round de négociation avec l'OMC, un décret supprime le remboursement des frais engagés au titre de la manutention et du transport interne des marchandises destinées à l'exportation par le FSPE. Ainsi a été promulguée la participation de l'Etat dans le coût du fret qui sera reversée jusqu'à fin 2008 à hauteur de 50% pour les produits agricoles et de 25% pour les marchandises non agricoles².

¹ Voir le site officiel de l'Algex. « www.algex.dz ».

² **M. Zentar** In Subventions aux exportations hors hydrocarbures : L'Algérie cède face à l'OMC. El Watan du 26. 02. 2008.

En 2000 on a enregistré une utilisation de 10% seulement des recettes du FSPE. Comme le note le rapport du CNES pour cette année. « Le Fonds Spécial de Promotion des Exportations n'a été consommé qu'à hauteur de 10% en raison, notamment, des lenteurs bureaucratiques et le peu d'informations, quant aux avantages liés à ce fonds »¹.

Il est à noter que dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2007, qui a vu le réaménagement du FSPE, les produits industriels ont été éliminés de la liste des aides du fonds pour se conformer aux normes de l'OMC. Ainsi à fin 2007, soit après une décennie d'existence, le fonds public n'a octroyé que 3,7 milliards de dinars. La structure de cette subvention démontre l'importance des aides au transport. En effet, 2,9 milliards de dinars ont été octroyés au titre d'aides au transport, alors que les 800 millions de dinars restants ont été dépensés pour la prise en charge de la présence lors des foires internationales et autres manifestations économiques².

Néanmoins, il est décidé aussi que le Fonds prenne en charge la participation à des missions commerciales à l'étranger, outre les foires internationales, ainsi que la certification à l'exportation. En plus le fond verra comment apporter un soutien plus en amont pour que l'entreprise se mette à niveau sur le volet de l'exportation, s'organise de l'intérieur et puisse se doter d'une structure de marketing³.

Vu le manque et le retard accusé par le FSPE pour venir en aide des exportateurs EHH, la nécessaire de mise en cohérence de la fonction bancaire et financière avec les besoins spécifiques des exportateurs s'avère incontournable. Les réglementations financières, quelquefois inadaptées et souvent rigides, laissent peu de marge de manœuvre à des applications adaptées aux difficultés du terrain et aux

¹ Rapport du CNES, Novembre 2000. P43.

² M. Zentar In « Subventions aux exportations hors hydrocarbures : L'Algérie cède face à l'OMC ». Op cite.

³ M. El Hachemi. In « Les exportations hors hydrocarbures Peinent à décoller » L'Actuel International. N° 86 Décembre 2007.

exigences de la fonction exportation. Les banques jouent plus volontiers un rôle de gardiennes de ces réglementations que celles de conseil et d'assistance pour leurs clients exportateurs. Un diagnostic de fond qui serait conçu pour remettre au centre du débat les préoccupations de l'exportateur et pas seulement celles du système financier et bancaire paraît tout à fait opportun.

3-2- Le Fonds National de Régulation et Développement Agricole (FNRDA) :

Institué par la loi de finances pour 2000, le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA), est destiné à apporter un soutien financier à tout exportateur intervenant dans le domaine de l'exportation de dattes. Le soutien accordé par le FNRDA concerne :

- La prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit d'exploitation accordé par les banques algériennes à hauteur de trois pour cent (3%) et ce, au titre du crédit consommé dans la limite du montant du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation durant la même période.

- L'octroi d'une prime d'incitation à l'exportation de :
 - Cinq (5) Dinars par Kilogramme pour les dattes en vrac (dattes naturelles ayant subi les opérations de désinsectisation, de triage et de mise en emballage allant jusqu'au 12Kg) ;
 - Huit (8) Dinars par Kilogramme pour les dattes conditionnées en emballages divisionnaires d'un Kg et moins¹.

4- Facilitations à l'export :

En plus des incitatifs à l'exportation, d'autres mesures connexes, qui tendent à faciliter l'exportation et la simplification des procédures, ont été instituées par les

¹Recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures. **Ministère du commerce, direction de la promotion des exportations**. Avril 2007.

pouvoirs publics, aussi bien dans les ports et aéroports, aux frontières terrestres, que dans les circuits administratifs qui sont impliqués en amont ou en aval de la gestion du processus d'exportation. Nous en citerons les principales.

4-1- Facilitations douanières :

Exonérées de droits de douane, les exportations sont particulièrement encouragées et facilitées. C'est ainsi que pour faire face aux préoccupations des exportateurs, l'administration des douanes a procédé à l'allègement de certaines procédures douanières telles que :

La dispense de caution dans le cadre de l'admission temporaire d'emballages vides destinés aux marchandises à l'exportation et de marchandises pour perfectionnement actif (transformation) destinées à l'exportation. Celle-ci s'applique aussi pour les exportations temporaires de marchandises pour perfectionnement passif (ouvraison) destinées à l'exportation définitive ;

- La visite sur site et le dédouanement à domicile ;

La vente en consignation ou « vente au mieux » facilitée par le dépôt d'une déclaration d'exportation incomplète et par la possibilité de procéder après la vente des produits à une régularisation par le dépôt d'une déclaration complémentaire reprenant les éléments non communiqués lors de l'expédition ;

- L'exportation sans formalités d'échantillons gratuits, dont la valeur commerciale est fixée à 30.000,00 DA ;

- Le titre de passage en douanes (TPD) pour les exportations réalisées par route ;

- Le circuit vert, qui permet la validation de la déclaration d'exportation sans vérification des marchandises ;

- Les magasins et aires de dépôt temporaires à l'exportation ou à la réexportation, qui permettent aux exportateurs de placer leurs marchandises dans les locaux appropriés (dans les ports, aéroports, gare ferroviaire ou postes frontaliers terrestres) en attendant leur embarquement à destination de l'étranger et de libérer les intéressés

de leurs obligations éventuelles envers l'administration des douanes, et le remboursement de la TVA et autres débours;

- Les exportations de marchandises vers les entrepôts étrangers (pour saisir d'éventuelles opportunités de ventes à partir de l'étranger), qui permettent aux exportateurs de déposer, lors de l'expédition, une déclaration d'exportation temporaire incomplète, à charge pour eux de procéder à sa régularisation après la vente par une déclaration complémentaire surtout en matière de contrôle des changes ;

- Le carnet ATA qui constitue une procédure simplifiée d'admission temporaire, notamment pour les échantillons et pour la participation aux foires à l'étranger. Le carnet ATA qui est délivré exclusivement par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI), est valable pendant un (01) an.

Cependant, l'apport des facilitations douanières dans la promotion des exportations reste marginal, notamment l'apport des régimes douaniers qui joue un rôle très important dans d'autres pays (l'admission temporaire et le perfectionnement passif et actif), mais aussi l'importance de la réduction des tarifs douaniers sur l'importation des biens d'équipement et des produits intermédiaires.

En effet, l'Algérie a réduit significativement ses tarifs douaniers notamment après la signature de l'accord d'association avec l'UE. En 2001, la structure tarifaire a été réduite à trois taux. Le taux maximum a été ramené de 45 à 40% et à 30 seulement à la veille de la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne. En termes nominaux, ce démantèlement partiel a fait passer la moyenne simple non pondérée de 23.4% à 17.5 seulement. L'Algérie passe d'une situation très protégée à une situation de grande ouverture¹. Néanmoins la participation des régimes douaniers économique reste insignifiante dans la promotion des exportations comme l'illustre les données du tableau suivant fait sur la base des données du CNIS.

¹ **Rapport FEMISE.** Ouverture commerciale et compétitivité de l'économie : « Un essai de mesure de l'impact des accords d'association sur les prix à la production et les prix à la consommation ». Avril 2005.p 19.

Tableau n° 10 : La part des régimes douaniers économique dans le commerce extérieur.

Année	Importations	Exportations
2001	40,16%	0,96%
2002	32,11%	1,72%
2003	39,63%	1,03%
2004	29,10%	0,80%
2005	22,50%	0,60%

Source : calculé fait sur la base des données du CNIS.

L'analyse des données statistiques relatives aux régimes douaniers économiques illustrée dans le tableau ci dessus, fait ressortir un faible recours aux régimes douaniers économiques à l'exportation par les exportateurs, ce qui fait que leur part dans le commerce est presque nulle, pis encore elle enregistre une tendance décroissante au fil des années.

Ainsi la baisse de la part des régimes douaniers économiques enregistrés à l'importation (de 40,16% à 22,50%) et la part quasi insignifiante de ces derniers à l'exportation révèlent une réalité économique orientée globalement vers la mise à la consommation (Régime définitif). L'usage des mécanismes douaniers destinés à la promotion des échanges (Admission temporaire, entreposage, transformation etc.) et surtout à l'appui de l'exportation, (perfectionnement actif) demeure bien en deca des normes requises¹.

Contrairement au Maroc, qui a réalisé des avancées très significatives dans ce domaine, les régimes douaniers économiques restent l'instrument le plus important de promotion des exportations pour le Maroc, notamment le régime de l'admission temporaire qui concentrait plus de 28% des importations en 2000, tandis que les

¹ A.C. Djebara In « Les relations douane - entreprise : De la suspicion à la confiance réciproque » International Trade Customs And Invest Services I.T.C.I.S. Avril 2006.

réexportations consécutives à l'admission temporaire représentaient plus de 45% des exportations marocaines pour la même année.

Ces régimes ont évolué très rapidement (ils ne représentaient que 8% des importations et 12% des exportations en 1980). En 2000, les réexportations consécutives à l'admission temporaire représentaient 73% des exportations de demi-produits, 62% des exportations de produits finis d'équipement et 55% des produits finis de consommation. La plupart de ces réexportations ont lieu dans la même branche. Il s'agit donc d'un commerce intra-branche d'une qualité plus élevée pour le Maroc qui importe les imputes et réexporte les produits finis ou semi-finis¹.

4-2- Facilitations portuaires :

Cinq mesures de facilitation ont été mises en œuvre par l'entreprise portuaire d'Alger (EPAL) depuis le début de l'année 2003 ; celles-ci portent sur :

- L'affectation d'un magasin aménagé à recevoir en priorité les marchandises destinées à l'exportation.
- Une franchise de 10 jours pour le paiement des frais d'entreposage et de magasinage avant embarquement, des marchandises d'origine algérienne destinées à l'exportation;
- Des dégrèvements modulés des frais de manutention et d'acconage (le chargement et le déchargement des marchandises à l'aide d'embarcation appelée acons) pour les cargaisons à exporter, selon la régularité et le volume des opérations ;
- L'ouverture d'un bureau de liaison permanent de l'entreprise portuaire pour informer les opérateurs et faciliter les expéditions des exportateurs.

Cependant, beaucoup de problèmes persistent notamment en ce qui concerne l'handicap de la durée ou le temps de séjour des marchandises dans les ports algériens qui reste l'un des plus longue dans la région MENA, comme le souligne A.C.

¹ **Rapport FEMISE.** Profil pays Maroc. Op cité. P 65.

Djebara : ...compte tenu du prolongement du temps de séjour des marchandises au port et aéroport (Manutention, transport) qui dépasse parfois le délai d'un mois si ce n'est plus¹. Elle est de 16 jours pour les navires céréaliers au port d'Alger qui reste le seul à posséder le poste céréaliers le plus important 30000 tonnes². Selon une enquête, menée par la Banque Mondiale au début de 2001, montrait que 93% des exportateurs et 66% des importateurs avaient peu ou pas de problème avec les procédures douanières. Les délais de dédouanement sont passés de une heure, en janvier 2002, à 39 minutes, en mars 2004, soit mieux qu'en Thaïlande et en Corée du Sud³.

Section 03 : La volonté de l'Algérie de s'insérer dans le commerce mondial :

L'Algérie est une petite économie ouverte. Le taux d'ouverture (somme des importations et des exportations / PIB) se situe entre 40 et 50%. Naturellement ce taux est influencé par les fluctuations du prix du pétrole sachant que les exportations sont dominées par les hydrocarbures à raison de 98%⁴. L'UE constitue le principal partenaire commercial de l'Algérie.

1- Accords, traités et coopérations :

1-1- L'accord d'association avec l'UE :

L'Algérie a conclu le 19 Décembre 2001, un accord d'association avec l'UE. Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} Septembre 2005, prévoit la construction entre l'Algérie et l'Union européenne d'une zone de libre échange, sur douze années, dans

¹ A.C. Djebara In « Les relations douane - entreprise : De la suspicion à la confiance réciproque ». op cité.

² Fatima Zohra Mohamed-Chérif In « Les ports algériens à l'heure du désengagement de l'Etat ». La revue maritime N°480. Institut français de la Mer. Décembre 2007. www.institutdelamer.org.

³ Rapport FEMISE. Profil pays le Maroc. P67.

⁴Ouverture commerciale et compétitivité de l'économie : Un essai de mesure de l'impact des accords d'association sur les prix à la production et les prix à la consommation. Rapport FEMISE. Avril 2005. Op cite.

le respect des règles de l'OMC. L'accord définit un calendrier de démantèlement des tarifs douaniers comme suit.

Les droits de douane et taxes d'effet équivalent applicables à l'importation en Algérie aux produits originaires de la Communauté sont éliminés progressivement selon le calendrier suivant :

Deux ans après l'entrée en vigueur du présent accord, chaque droit et chaque taxe est ramené à 80% du droit de base ;

Trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord, chaque droit et chaque taxe est ramené à 70 % du droit de base ;

Quatre ans après l'entrée en vigueur de l'accord, chaque droit et chaque taxe est ramené à 60% du droit de base ;

Cinq ans après l'entrée en vigueur de l'accord, chaque droit et chaque taxe est ramené à 40 % du droit de base ;

Six ans après l'entrée en vigueur de l'accord, chaque droit et chaque taxe est ramené à 20 % du droit de base ;

Sept ans après l'entrée en vigueur de l'accord, les droits restants sont éliminés¹.

Le même calendrier de l'élimination des droits et taxes douanières sur les produits provenant de l'UE.

Quand aux produits industriels l'accord définit, à cette fin, un schéma de démantèlement tarifaire en trois étapes.

¹ Journal officiel de l'Algérie N° 31. 30 avril 2005. Chapitre 1 article 9. P 5

- suppression immédiate et totale, dès l'entrée en vigueur de l'accord, des droits de douane et taxes pour une première liste de produits portant sur 39% de l'ensemble des positions tarifaires des produits industriels repris dans le tarif douanier algérien. Les produits concernés sont à 95% des matières premières et des intrants industriels non fabriqués en Algérie et actuellement faiblement taxés.

- suppression graduelle des droits de douane et taxes pour une deuxième liste de produits (21% du total), constituée à 94% de produits et d'équipements industriels faiblement taxés. Le processus de démantèlement commence, dans ce cas, à partir de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de l'accord, et prend fin à l'issue de la septième année.

- suppression graduelle des droits de douane et taxes pour une troisième liste de produits comprenant toutes les autres positions tarifaires. Cette troisième liste de produits concerne tous les autres produits finis taxés à 30% et le reliquat des produits taxés à 5% ou 15%. Le processus de démantèlement est alors plus lent : il commence à partir de la deuxième année après l'entrée en vigueur de l'accord et prend fin au bout de la douzième année.

- pour les produits agricoles transformés, l'Accord d'association prévoit une plus grande libéralisation des échanges entre l'Algérie et l'Union européenne, qui fera l'objet d'un examen dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, et s'appliquera à partir de la sixième année.

Quatre années après son entrée en vigueur, l'accord, Algérie-UE, n'a pas eu les effets escomptés à savoir booster les exportations hors hydrocarbures et attirer les investissements directs productifs et créateurs de richesse. C'est ce qui ressort du rapport d'évaluation fait par l'Algex, qui souligne que c'est le contraire de ce qui a été attendu qui s'est produit. En effet, la balance commerciale hors hydrocarbure de l'Algérie avec l'UE est déficitaire de 19,8 milliards de \$ US, en 2008. Autrement dit l'Algérie a exporté 1 milliard de \$ US vers l'UE contre 20,8 milliards de \$ US

d'importation, ce qui donne pour 1 \$ US exporté vers l'UE l'Algérie importe pour 20 dollars.

Le rapport ajoute que depuis 2005, première année de mise en œuvre de l'accord d'association, les importations algériennes auprès de l'UE ont augmenté de près de 80%, passant de 11,2 milliards de dollars à 20,8 milliards de dollars fin 2008. Le démantèlement des barrières tarifaires a coûté, à lui seul, au trésor public, la bagatelle de 1,4 milliard de dollars en l'espace de trois ans selon les Douanes algériennes¹.

1-2-L'Algérie est membre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) :

Depuis le premier Janvier 2009, l'Algérie est devenue membre de la zone arabe de libre échange. Cette zone compte déjà 22 pays.

En février 1997, l'Union Economique Arabe (institution créée en 1957 dans le cadre de la Ligue Arabe) a décidé de créer pour 2008 une "zone arabe de libre-échange» (AFTA, Arab Free trade Area). Pour cette objectif, 18 des 22 membres de la Ligue Arabe ont signé un traité visant à éliminer toutes les barrières commerciales existantes entre eux, en abaissant annuellement de 10% leurs droits de douanes à partir de janvier 1998. La grande zone arabe de libre échange devrait renforcer les économies des Etats membres dans le sens suivant:

- Créer un marché plus grand et plus homogène et donc attirer plus d'investissements directs étrangers (régional, européen et international).

- Accroître le commerce entre les pays membres: même si certains de ces pays ont des productions similaires et sont donc concurrents sur les marchés d'exportations, ils sont pourtant complémentaires dans plusieurs secteurs (ex. la Tunisie, le Maroc et

¹ **Salah Slimani** In « Algérie-UE: L'Accord d'Association contesté ». www.webmanagercenter.com. Juillet 2009.

l'Egypte pourraient exporter des produits textiles et agricoles vers les pays du Golfe, l'Algérie et la Libye).

- Renforcer le pouvoir de négociation des pays membres pour traiter avec des blocs commerciaux puissants tels que l'UE ou dans des cadres internationaux comme les réunions de l'OMC (6 pays arabes sont à présent membres de l'O.M.C: le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie, Oman et le Koweït).

- Augmenter l'interdépendance économique entre les pays arabes et essayer d'augmenter la stabilité et la sécurité dans la région.

La création de la zone arabe de libre-échange a répondu au besoin d'accroître le commerce inter arabe qui demeure très faible (15.5 milliards de \$US en 1997), soit moins de 10% de l'ensemble des échanges commerciaux des pays arabes¹.

La réalisation du programme de mise en œuvre d'une grande zone de libre-échange a commencé le premier janvier 1998, avec la participation de 14 des 22 pays membres de la Ligue Arabe, représentant 90% du commerce extérieur arabe et 95% du commerce inter-arabe. Les pays qui n'ont pas commencé à appliquer le programme sont les sept pays arabes les moins avancés (Djibouti, la Somalie, les Comores, le Soudan, la Mauritanie, la Palestine et le Yémen), qui ne peuvent rejoindre la grande zone arabe de libre échange sans assistance extérieure, ainsi que l'Algérie qui menait à ce moment là des réformes économiques.

Il faut noter qu'après six mois seulement de l'adhésion de l'Algérie à la GZALE les importations provenant de cette zone ont augmenté de 28% alors que les exportations hors hydrocarbures ont régressé de 63 %. Le volume des échanges hors hydrocarbures entre les pays de la GZALE et l'Algérie a atteint 742,7 millions de dollars pour le premier semestre 2009 : L'Algérie a importé pour 693 millions de

¹ Institut Européen de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe, avec le soutien du Service Public Fédéral belge des Affaires Etrangères. In « Zone Arabe de Libre Echange (ZALE) ».

dollars et a exporté environ 49,76 millions de dollars contre 540,61 millions de \$US d'importations au premier semestre 2008 et 135 millions de \$US d'exportations¹.

Cette baisse est justifiée par la disparition, en 2009, des exportations des produits laminés plats en fer ou en acier (Spa Arcelor Metal) qui étaient de 36,21 millions dollars, au premier semestre 2008, soit 27 % des exportations hors hydrocarbures vers la GZALE mais aussi de la diminution de 57 % de la valeur des exportations globales hors hydrocarbures de l'Algérie, et à une régression des exportations globales hors hydrocarbures en volume de 28 % (1 868,45 milliers de tonnes contre 2 598,6 milliers de tonnes en 2008).

Les principaux produits exportés vers cette zone ont enregistré des baisses durant le premier semestre 2009 : les solvants (- 49 %), les déchets ferreux et non ferreux (-77,7 %), l'ammoniac (- 54,4 %), les produits laminés plats en fer ou en acier (- 100 %), les phosphates (- 42 %) l'hélium (-18 %), le zinc (-53 %), les pneumatiques en caoutchouc (- 35,2 %). Les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie vers la GZALE ont atteint 48,86 millions de \$US pour les produits bénéficiant des avantages préférentiels, durant le premier semestre 2009 contre 135,2 millions de \$US à la même période de l'année 2008, soit une baisse de 63,2 % et de 0,9 millions de \$US d'exportations pour les produits qui ne bénéficiant pas de l'avantage préférentiel. Ils sont constitués essentiellement des sulfates, des composés aminés (produits chimiques organiques), des produits divers de l'industrie chimique et des ouvrages en ciment.

La Tunisie est le premier fournisseur de l'Algérie dans la GZALE avec 22,5% du marché algérien, devant le Maroc 14,4 % et la Libye 14 %. Pour l'année 2009, le

¹ **Meziane Rabhi.** In « L'accord de la zone de libre-échange arabe n'avantage pas l'Algérie ». Le journal Liberté du 22 septembre 2009.

marché de l'Algérie au sein de la GZALE est à 75 % dominé par la Tunisie, le Maroc, la Libye, le Koweït, la Syrie, et les Émirats arabes unis¹.

1-3-L'adhésion à l'OMC :

Lancées depuis plusieurs années, les négociations, qui piétinent jusqu'à ce jour, risquent de tarder encore, la décennie sanglante ayant empêché l'Algérie d'avancer dans ce processus. A son dixième round de négociations, l'Algérie doit encore répondre à plus de mille questions. Depuis 2000, le processus s'est accéléré et de nombreux engagements imposés par l'OMC afin de s'aligner aux standards de commerce international ont été respectés par l'Algérie.

Comme le souligne le groupe de travail pour l'accession de l'Algérie à l'OMC² les membres du groupe ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC); de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); de propriété intellectuelle (ADPIC); de pratiques antidumping, de sauvegarde et de mesures compensatoires; de politiques des prix; d'évaluation en douane; d'importation de produits pharmaceutiques et de boissons alcooliques; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers³.

Néanmoins, malgré ces nouvelles mesures législatives, les membres ont indiqué qu'il restait encore beaucoup à faire dans les domaines suivants: entreprises d'État, prix des hydrocarbures, droits de commercialisation et présence commerciale, régime fiscal

¹ **Meziane Rabhi**. In « L'accord de la zone de libre-échange arabe n'avantage pas l'Algérie ». Op cité.

²Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987. Il s'est réuni pour la première fois en avril 1998. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur se poursuit, et une révision du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en juin 2006. La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en janvier 2008.

³ Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce. OMC. www.wto.org.

(TVA et autres taxes à la consommation), subventions à l'exportation, mesures SPS, OTC et ADPIC¹.

Section04 : Quelques propositions pour la promotion des EHH de l'Algérie :

En dehors du cadre incitatif mis en place par les pouvoirs publics algériens, beaucoup reste à faire et beaucoup est à revoir dans ce qui a été fait. Car, bien entendu il ne s'agit pas d'obliger, mais seulement d'inciter.

Le plus grand et le plus incontournable déficit que doit affronter l'Algérie c'est de minimiser la forte dépendance de l'économie vis-à-vis des exportations des hydrocarbures et sa forte vulnérabilité à la volatilité des prix du pétrole. La performance économique de l'Algérie, depuis l'indépendance, a été influencée par les mouvements des prix pétroliers et la spécialisation de l'économie algérienne dans les biens semi-finis et biens d'équipements aux dépens des biens de consommation et du secteur agricole.

L'Algérie partage le schéma de croissance d'autres pays producteurs de pétrole, mais sa vulnérabilité à la volatilité des prix pétroliers a été parmi les plus élevées. L'impact des variations des recettes d'hydrocarbures sur le reste de l'économie sera, en grande partie, déterminé par l'efficacité avec laquelle l'État gèrera ces recettes. Afin de sortir de cette enclave, l'Etat algérien doit promouvoir les autres secteurs de l'économie et avec eux les exportations. D'après le rapport de l'International Finance Corporation², l'Etat doit d'abord se débarrasser des obstacles et faire de bon choix, selon le schéma suivant :

¹ Site officiel de l'OMC. Op cite.

² **International Finance Corporation**, Exportations hors hydrocarbures en Algérie « Problèmes rencontrés, besoins et attentes de l'exportateurs » -Rapport Principal- Banque Mondiale, Février 2004.

1- le rôle déterminant de L'Etat dans la création d'un milieu favorable à l'exportation :

Pour ce faire il doit se débarrasser d'un certain nombre de faux dilemmes qui ralentissent à la fois les prises de décision et leurs mises en pratique. Il doit ensuite adopter des méthodes de dialogue nouvelles, il doit enfin engager une action résolue à court, moyen et long terme.

1-1- Les faux dilemmes :

a- Politiques industrielles ou politiques d'exportation ?

Il est fréquemment invoqué qu'une politique industrielle serait bien préférable à une politique spécifique d'encouragement aux exportations. Selon cette théorie, la promotion des exportations ne s'intéresse qu'à la vente instantanée des produits et n'a aucun effet structurel à long terme sur l'économie, son seul impératif est la promotion de certaines opérations et non la mise en compétitivité de l'économie nationale. Elle ne modifierait en rien la capacité globale à affronter la concurrence sur les marchés étrangers.

Une idée qui est pourtant non justifiée, il faut rappeler que « toute politique d'exportation ne peut être dissociée de la politique conjoncturelle interne. En effet, l'équilibre économique général commande celui de la balance des paiements. L'un ne peut aller sans l'autre. Cette évidence est pourtant parfois perdue de vue. Il ne suffit pas d'investir afin de s'affranchir de l'importation de certaines matières premières ou de créer des industries dont les produits trouveraient des débouchés certains sur les marchés extérieurs : tout effort au profit des activités qui économisent ou gagnent des devises est voué à l'échec si l'attrait du marché intérieur est excessif.¹

¹ **François David** in « le mythe de l'exportation » Calmann-Lévy. 1971. P 193.

Par contre, la politique industrielle implique une action à long terme. Elle se situe en amont de l'exportation et vise à mettre en compétitivité l'ensemble de l'industrie du pays.

Certes, dans la pratique la différence entre les deux politiques n'est pas aussi tranchée. La politique industrielle peut favoriser directement, dans certains secteurs, les ventes à l'étranger. De même la politique de promotion des exportations en habituant les firmes à exporter, peut provoquer des réformes de structure. Il reste que dans leur principe ces deux actions ne sont pas comparables. On ne peut raisonnablement envisager de substituer l'une à l'autre.

Mais, si elles sont différentes, elles devraient mieux se compléter. L'objectif de commerce extérieur devait davantage être intégré dans la politique industrielle. Pour cela, bien sur il faudrait qu'il existe une véritable politique de cette nature. Or, jusqu'à présent, on ne peut pas dire qu'une idée précise d'ensemble ait présidé aux destinées de l'industrie algérienne, les aides financières de l'Etat étaient en général attribuées au coup par coup sans que l'objectif d'une restructuration industrielle ait été clairement exprimé.

Une politique industrielle digne de ce nom est ambitieuse puisque, son objectif étant de rendre les entreprises plus compétitives, elle doit agir sur les structures de celles-ci, sur leur capacité à investir, sur leur management. En continuant à donner des aides aux EPE, le gouvernement encourage la corruption et le gaspillage des ressources, comme le souligne Kada Akacem, « ... si le gouvernement continue à soutenir les EPE, à travers notamment les assainissements financiers, il continuera, par la même occasion à encourager, le gaspillage, la corruption la médiocrité et l'inefficacité dans le management, ...

De plus, et ce faisant, le gouvernement risque de créer ce qu'on appelle un «moral hasard »problème dont le résultat est que, le management et les travailleurs ne vont plus se sentir forcés de faire les efforts nécessaires pour faire face à la concurrence nationale et internationale, pour survivre, puisqu'ils seront assurés que

l'Etat va les sauver à chaque fois qu'il le faut. Pour éviter ce problème, les autorités doivent envoyer un signal clair et sans ambiguïté aux EPE¹.

En effet, depuis la crise de 1986, les autorités publiques n'ont pas réussi à définir une stratégie économique spécifique. Comme le souligne A Benbitour « Cet immobilisme s'explique par un incroyable règne de l'approximatif, de l'illisibilité et de l'illusion. Les objectifs poursuivis sont flous, imprécis, vagues, généraux, non mesurables. Il n'y a même pas une idée claire de ce qui est voulu. En plus, il n'y a aucune échéance pour leur réalisation alors qu'il y a urgence dans le pays »². Par contre la libéralisation de commerce extérieur est, souvent, vécue comme une simple libéralisation des importations (400 à 500 exportateurs contre 40 000 importateurs³).

Même la soi disant nouvelle stratégie industrielle tracée par le gouvernement algérien ressemble aux anciennes stratégies dans la mesure où on compte développer certains secteurs dits stratégiques sans même faire une analyse approfondie des causes de l'échec de la stratégie du développement des années 1970.

Pour A. Lamiri « On ne peut pas concevoir une stratégie sectorielle (industrielle, agricole, éducative ou autre) sans stratégie globale. Par ailleurs, dans l'ordonnancement des réformes, de transition ou de développement, la meilleure manière d'opérer débute par le développement qualitatif humain, puis la modernisation managériale. Il manque beaucoup de chaînons institutionnels pour créer cette stratégie globale à l'intérieur de laquelle va s'insérer la stratégie industrielle⁴ ».

¹ **Kada Akacem** In « Croissance et Réformes Economiques dans les Pays du MENA ». La deuxième rencontre internationale 14 et 15 Novembre.

² A. **Benbitour**, Radioscopie de la gouvernance Algérienne. Op cite. p183.

³ **International Finance Corporation**, Exportations hors hydrocarbures en Algérie « Problèmes rencontrés, besoins et attentes des exportateurs » -Rapport Principal- Banque Mondiale, Février 2004, page 5.

⁴ Algérie: **Abdelhak Lamiri**: «Une approche globale est nécessaire avant d'aller vers une stratégie industrielle». La Tribune du 10 Février 2009. www.fr.allafrica.com.

A partir du moment où l'on a admis que la politique d'exportation et la politique industrielle ne s'excluaient pas mais étaient au contraire complémentaires, une autre série de dilemmes se pose apparemment aux pouvoirs publics à savoir :

b- Quels types d'opération faut-il favoriser ?

Les exportations algériennes hors hydrocarbures, des montants très modestes, enregistrent une diversification rapide. On pourrait en effet s'attendre à ce que les produits exportés soient caractérisés par un avantage naturel (agriculture, ressources minières ou autre) ou une intensité en main d'œuvre. Ceci n'est pas systématiquement le cas¹.

On trouve effectivement des produits avec un avantage naturel (poissons, crustacés, liège, caroube, dattes, viande congelées, jus, eaux minérales et boisson gazeuses, certains matériaux de construction), ou une intensité en main d'œuvre (bonneterie, textiles), ou des produits plus classiques exportés par tous les pays du monde (récupération métallique, déchet de papier) mais pour d'autres, l'avantage est moins apparent (menuiserie, plastique, fibres textiles synthétiques, colle, luminaires, câbles, huiles, lait, mélasse de cacao, mobilier métallique, pièces et accessoires métalliques, appareillages, mobilier de bureau, sacherie, coutellerie, produit de la meunerie, emballage papier, médicament, fermetures, boutons, stylos, articles scolaires, produits cosmétiques, appareillage électrique, pompes à bétons).

C'est le moment pour les pouvoirs publics de procéder à une analyse et étude approfondie sur la question de ce qui fait l'avantage à l'exportation de ces produits, afin d'explorer les pistes pour l'avenir ; de faire apparaître les handicaps qui freinent la croissance des produits qui ont un avantage comparatif.

¹ **International Finance Corporation**, Exportations hors hydrocarbures en Algérie « Problèmes rencontrés, besoins et attentes des exportateurs » -Rapport Principal- Banque Mondiale, Février 2004, page 8.

En définitif, il apparaît qu'il faut développer les exportations des biens que nous savons fabriquer le mieux. Le véritable critère est celui de l'importance de la matière grise nationale incorporée.

c- Quelle entreprise faut-il créer : la grande dimension ou la petite ?

La compétitivité à l'exportation d'un pays dépend de ses entreprises, notamment de ses PME. Il est fréquemment invoqué qu'une des causes de la médiocrité des exportations algériennes, réside dans la faible dimension de son appareil industriel. Le rapport de la Banque mondiale insiste sur la nécessité de l'accélération du processus de privatisation, « l'Algérie doit, en priorité, accélérer la mise en œuvre de la privatisation et créer des conditions favorables au développement du secteur privé afin de renverser l'évolution négative du secteur industriel et de diversifier l'économie ¹ ». Il ajoute qu'en parallèle, le secteur financier doit être modernisé et davantage ouvert au capital privé. L'adaptation et l'harmonisation du cadre réglementaire avec l'UE et les pays voisins et, surtout, le renforcement des institutions nécessaires à son application améliorerait la compétitivité internationale des entreprises.

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), 90% des entreprises algériennes sont classées dans la catégorie de très petites entreprises. Celles-ci se contentent en général du marché intérieur qui reste beaucoup plus rémunérateur que les exportations. Dès lors, dans un contexte où les maîtres mots sont ouverture, efficacité, rentabilité, visibilité, flexibilité..., la PME, algérienne doit être au cœur de la réflexion économique et de la problématique du développement. Par ailleurs, l'Etat algérien doit favoriser le développement et la diversification des PME, comme le note A. Lamiri « L'Algérie n'a pas diversifié son économie par absence de vision et de stratégie. Il fallait investir un maximum de ressources dans trois directions : le développement humain, nous avons besoin d'un plan Marshall dans ce domaine; la PME/PMI, nous

¹ Le rapport de la Banque Mondiale. N°. 25828. Du 30 Juin 2003.

devons créer au moins un million de PME et la modernisation managériale des institutions et des entreprises¹ ».

En effet, le développement des PME implique l'émergence de nouvelles gouvernances fondées en particulier sur une gestion participative sous tendue par l'existence d'un système décentralisé de la décision et un cadre macro-économique incitatif favorable à la libre concurrence. Ces options supposent l'existence d'institutions publiques et d'administrations fortes et performantes ayant des capacités avérées de formulation, de contrôle, d'évaluation, de coordination des politiques industrielles et, d'autre part, des aptitudes à orienter les décisions publiques, à travers des instruments de régulation appropriés, dans le sens des stratégies industrielles élaborées par l'Etat.

En fait, plus que d'une mise à niveau des PME et d'un soutien financier, forts nécessaires au demeurant, l'essor de ces dernières requiert de l'Etat de :

- Traiter les problèmes posés par le marché informel par la mise en place de trois stratégies complémentaires: premièrement, en augmentant les contrôles fiscaux et les sanctions administratives et pénales pour les cas les plus graves ; deuxièmement, en mettant en place une série de mesures fiscales incitatives afin de «formaliser l'informel»; Troisièmement, en introduisant des instruments de microfinance permettant l'accès au marché des changes.

- Diffuser la culture de l'entrepreneuriat auprès des PME/PMI algériennes, en associant le patronat au processus de formation par une participation directe à l'élaboration des programmes. La plupart des opérateurs considèrent que les problèmes de compétitivité sont extérieurs à l'entreprise et résultent des conditions du marché et de l'environnement réglementaire, et non de leur propre performance et de leur qualité d'organisation et de gestion. Il faut donc développer leur prise de conscience et leur

¹ **Nora Boudedja** In « Abdelhak Lamiri (Economiste) : L'Algérie ne peut pas se permettre de financer davantage de projets en période de crise ». El Watan du 30 Décembre 2009.

motivation entrepreneuriale ainsi que leur capacité d'adaptation et d'intégration. Le développement des capacités exportatrices, l'intégration dans des réseaux d'information spécialisés, la participation aux partenariats d'affaires, le développement technologique et le contrôle de la qualité représentent des priorités pour l'Algérie.

Mettre les entreprises qui ont une expérience sur les marchés internationaux à l'avant-garde pour montrer le chemin aux autres entreprises selon le schéma présenté par Driss REGUIEG ISSAAD, basé sur une étude qui a porté sur 81 entreprises algériennes, tous secteurs confondus. Il ressort de cette étude que 32 entreprises seulement, soit 39%, ont tenté réellement l'expérience de l'exportation. « Les entreprises avec un chiffre d'affaire à l'export/ chiffre d'affaire totale (CAExp/CA) élevé, c'est à dire entre 10 % et 60 % dans le cas de notre étude et qui exportent d'une manière régulière joueront le rôle de locomotives (ou entreprises porteuses). Leur tâche principale est de profiter de l'existence de marché(s) étranger(s) pour introduire les produits d'autres entreprises des différents secteurs ».

Ce processus, aura juridiquement parlant, la forme d'un piggy back, au départ et d'un groupement d'intérêt économique ou holding commercial ensuite par nature de produit ou selon tout autre critère de similarités. L'effet d'apprentissage, permettra aux entreprises qui arriveront à pénétrer les marchés étrangers à se détacher du reste des entreprises et à devenir entreprises locomotives à leur tour¹».

¹ Driss Reguieg Issaad In : « l'entreprise algérienne et l'exportation : réflexions sur un schéma global de développement international ». Les Cahiers du CREAD n°43, 1er trimestre 1998, pages 57-66.

Cette étude signale que : la grande partie des entreprises concernées par l'étude et qui affichent une faible propension à exporter (C.A. Exp/C.A. total) ou parfois un C.A.Exp nul, sont des entreprises de moins de 500 salariés, il est donc possible de les considérer comme étant des P.M.E. A partir de là, la spécialisation comme choix stratégique, dans une optique d'exportation, devient inévitable (contraintes financières, logistiques, humaines... etc.).

Elle note aussi que, une dizaine d'entreprises bénéficie d'une propension à exporter de l'ordre de 10 % à 60 % et elles ont les caractéristiques suivantes :

- Faciliter l'accès des PME au capital par la création d'associations et d'institutions de conseil et d'assistance aux entreprises (création de plans d'affaires, «business plan», «plan marketing», garanties, etc.).

- Encourager une culture de l'information concernant le secteur du crédit afin de dynamiser l'activité économique. Malgré les progrès dans ce domaine, le Gouvernement devrait garantir l'accès efficace et rapide à des informations commerciales pour permettre aux PME d'identifier leurs avantages comparatifs, ainsi que les marchés de niches.

- Favoriser l'accès à la technologie. Les PME ne peuvent maintenir leur effort d'exportation car elles ont des difficultés à acquérir, intégrer et renouveler les technologies dont elles ont besoin pour faire face aux pressions concurrentielles sur le marché international, la mobilisation efficace des ressources technologiques internes et externes ne faisant pas partie des pratiques courantes des PME.

- Établir des liens avec les centres nationaux académiques et techniques et des contacts avec les fournisseurs potentiels de technologies, locaux ou étrangers.

- Simplifier l'environnement administratif et réglementaire. Cette réforme est la pierre angulaire du développement des PME/PMI trop souvent confrontées à la complexité et la lourdeur des procédures administratives qui constituent pour les entrepreneurs une perte d'énergie et peuvent même favoriser le développement du secteur informel.

- l'agroalimentaire est un secteur qui a fait de grands progrès ces dernières années. Des entreprises d'envergure nationale, comme Cevital, ont émergé. La

- elles sont majoritairement de grande taille ;
- une bonne partie d'entre elles appartiennent au secteur public ;
- elles opèrent dans des activités dites protégées comme : les matières premières ; les matériaux de construction ; la sidérurgie et le fer ; le recyclage ; la production d'équipements ; les produits non ferreux... etc.
- elles disposent de marchés étrangers depuis une bonne période d'années (marché sécurisant acquis). Dans le reste des entreprises :

- l'exportation apparaît comme une action spontanée et surtout occasionnelle ;
- le volume des exportations reste très modeste sinon insignifiant ;
- elles sont des P.M.E en majorité.

poursuite du développement de ce secteur, en l'aidant à conquérir les marchés internationaux, est une véritable opportunité pour l'économie algérienne¹.

Le rapport de la CNUCD sur la politique d'investissement en Algérie, souligne l'importance d'accompagner le PNDA par un plus fort volet agro-industriel : pour éviter le risque d'une soudure manquée ou retardée entre l'industrie et l'agriculture, le PNDA devra mieux intégrer des mesures visant à favoriser les complémentarités entre ces deux sous-systèmes. À ce sujet, il faudrait introduire des mesures adressées spécifiquement : à l'industrie d'une part, pour l'encourager à entreprendre des opérations d'encadrement contractuel et technique au niveau des agriculteurs et aux agriculteurs d'autre part, afin qu'ils se regroupent pour établir des contrats de livraison avec des industries².

Après le secteur de l'industrie, l'agriculture doit aussi être réformée et modernisée facilitation de l'accès à la terre : à cet égard, le gouvernement pourrait lancer une large consultation nationale sur la facilitation de l'accès à la terre de la part de l'industrie agroalimentaire pour favoriser les investissements, en invitant les entrepreneurs, les représentants des wilayas, les agriculteurs, les anciens propriétaires, les coopératives, les juges, etc.

- Respect des normes de qualité : la nouvelle loi sur l'étiquetage devrait prochainement entrer en vigueur. Les normes phytosanitaires ayant été mises à niveau conformément aux négociations avec l'OMC, une nouvelle législation sur les conditions de stockage et de vente des produits, les dénominations d'origine, la certification et la traçabilité des produits devrait être adoptée afin d'assurer de meilleures conditions de concurrence et une plus grande transparence du marché.

¹Abdeldjellil Bouzidi In Libérer le potentiel de l'économie algérienne. algerie.wordpress.com. publiée le Mercredi 28 février 2007.

²Conférence des nations unies sur le commerce et le développement : examen de la politique de l'investissement .Algérie. New York et Genève, 2004.

Amélioration de l'accès aux technologies agroalimentaires : à ce sujet, il serait opportun d'investir dans la formation technique et universitaire pour mettre à la disposition de l'industrie agroalimentaire des cadres techniques nationaux bien formés, par une réforme des curriculum de formation, en consultation avec les industriels, avec

2- L'importance de l'adoption des méthodes de dialogue nouvelles :

Le dialogue entre l'entreprise et l'administration est presque inexistant en Algérie dans les deux sens. Face à un programme de réforme à priori ambitieux, il faut se demander quelles sont les forces de soutien à ces réformes (première et deuxième génération). Dans la société algérienne, il y a un manque total de consensus sur les principaux axes de ces réformes : ni les travailleurs, ni les entrepreneurs, ni la fonction publique, ni les médias, ni la population en général, ni même les partis politiques en tant que tels, ne semblent s'identifier avec les objectifs économiques imposés par les gouvernements ; mais par contre les critiques envers chaque initiative et les essais de blocage prolifèrent.

Dans la société algérienne actuelle, il n'y a même pas un consensus sur l'économie de marché. Par conséquent la population et les propres entreprises ont été « laissées dans le froid » dans un système où ils auront perdu leurs « privilèges » dans la répartition de la rente de l'Etat. Cela montre très clairement la nécessité d'entamer une transformation radicale de toutes les structures de stimulation économique au niveau des impôts, des salaires, des subventions, d'accès au crédit et des prix.

Dans ce contexte, il y a un manque pernicieux de débat politique et de dialogue social entre les agents économiques et le gouvernement sur la politique économique. Donc il n'y a pas de mécanisme pour définir les intérêts nationaux. Le Conseil National Economique et Social (CNES), depuis 1998, et le Forum des Chefs d'Entreprise, depuis six ans, ont essayé d'établir ces pratiques par rapport à la politique économique, mais sans impact réel sur les décisions politiques.

Une autre question d'envergure dans ce contexte est celle de la qualité de l'information économique. Paradoxalement dans une économie encore fortement planifiée, il y a un manque presque total d'études et d'analyses détaillées sur les effets probables des grands choix économiques du gouvernement, par exemple des études d'impact de l'ouverture commerciale par filières industrielles, des projections macroéconomiques crédibles et même des bilans exhaustifs de la situation économique, l'impact de l'adhésion à une zone de libre échange telle que la ZALE et l'UE. On ne dispose même pas de statistiques économiques de base fiables. Cette faiblesse des données actuellement empêche le suivi de la situation économique et formation des politiques économiques.

Dans de pareilles conditions dont les entreprises algériennes ont l'impression qu'elles sont tenues à l'écart de l'élaboration des décisions, une concertation plus fréquente et plus vigoureuse devrait être mise en place. Elle aurait l'avantage de mieux faire connaître aux entreprises les sujétions de l'administration et de leur faire comprendre pourquoi certaines mesures ne peuvent être prises. Une fois les décisions prises, des réunions d'informations devraient avoir lieu afin d'en renseigner les entreprises éloignées des centres de décision. Dans une phase de transition de l'économie nationale vers l'économie de marché, les pouvoirs publics doivent reconstituer les instances de discussion et négociation pour assurer l'efficacité en la formation et application de la politique économique algérienne. Un dialogue effectif entre le secteur public et le secteur privé était nécessaire pour échanger des informations et faciliter les débats d'orientation.

3- Une action résolue des pouvoirs publics :

Certaines procédures d'aides à l'exportation ou certaines actions administratives restent soit insuffisantes, soit inadaptées. Elles doivent être perfectionnées et adaptées aux données actuelles afin de permettre aux entreprises algériennes d'affronter la

concurrence étrangère à armes égales ou, mieux encore, dans des meilleures conditions.

A cet égard, nous examinerons successivement les améliorations à apporter dans le domaine du court terme l'amélioration des procédures existants du moyen terme le renforcement de la présence commerciale des produits algériens à l'étranger et le développement des ressources nécessaires pour le financement de ces ventes à l'étranger et du long terme l'action sur les ressources humaines et sur la recherche.

3-1- L'action à court terme :

Nous avons vu que les organismes d'aide à l'exportation mis en place n'ont pas contribué d'une manière efficace à la promotion des exportations, néanmoins ces organismes ne doivent pas être négligés, ni méprisés, bien au contraire ils doivent être conservés, améliorés et utilisés efficacement.

En effet, lors des assises nationales de la PME en 2004, beaucoup de mesures préconisées pour l'amélioration des exportations hors hydrocarbures. Néanmoins, à titre d'exemple, on peut citer quelques-unes :

- Le renforcement de la coordination intersectorielle sur le dossier de l'exportation hors hydrocarbures ;
- La mise en place d'un conseil national des exportateurs regroupant les principaux intervenants dans la réalisation de l'acte d'exporter : ministères concernés, douanes, banques, ALGEX, CACI, CAGEX... ;
- Le renforcement des espaces intermédiaires (ALGEX, CACI) qui souffre de l'insuffisance de leurs moyens humains et matériels, et la répartition des fonctions afin d'éviter le double emploi, de la confection de recueils de textes, guides de l'exportateurs actualisés ;

- La création d'un observatoire de l'économie mondiale conçu comme cadre de production d'une intelligence économique¹ mondiale nécessaire à l'orientation des entreprises et de l'économie nationale, selon les exigences sans cesse renouvelées de l'économie mondiale.

- L'Etat doit mesurer son inaptitude à gérer seul les entreprises qui appartiennent à des secteurs d'activités différents. La privatisation s'impose même alors des gros intérêts qui naissent et qui grandissent à l'intérieur de secteur d'Etat peuvent s'y opposer pendant une longue période.

- Le renforcement du Fonds spécial à la promotion des exportations hors hydrocarbure (FSPE) (ses dépenses n'ont pas dépassé 1 milliards de Dinars comparé aux 50 milliards de Dinars d'exportations Hors Hydrocarbures²);

- La couverture à hauteur de 80% des dépenses à imputer sur le FSPE au titre de participation aux foires collectives et salons spécialisés ;

- Mise en œuvre des procédures fiscales à l'exportation : la fiscalité qu'accorde la loi algérienne en matière de remboursement de la TVA appliquée aux produits exportés restent trop souvent lettre morte, en raison des procédures longues et complexes qui régissent leur mise en œuvre. Ces procédures devraient être considérablement assouplies, afin de bénéficier efficacement aux exportateurs.

3-2- Les actions à moyen terme :

- L'investissement à l'étranger :

Alors que les investissements étrangers en Algérie ont fait l'objet de multiples études et suscitent de nombreuses réactions dans les domaines politiques, économiques et syndicaux, l'étude de l'impact des investissements algériens à l'étranger ne paraît

¹ **Définition de l'intelligence économique d'après le rapport Martre :** « les actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information aux acteurs économiques. Ces diverses actions sont menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la protection du patrimoine de l'entreprise... ».

² **International Finance Corporation.** Op cite, page 5.

intéresser personne. Il s'agit, pourtant, d'un problème capital puisque l'implantation industrielle et commerciale à l'étranger constitue le seul gage d'une pénétration durable des marchés extérieurs et devrait apparaître comme un des éléments déterminants de la stratégie des firmes à l'exportation.

Plusieurs raisons peuvent pousser les entreprises à vouloir s'implanter à l'étranger.

En premier lieu, le développement des exportations exige une implantation commerciale sous forme d'agences, de bureaux de vente ou de filiales commerciales. Seule l'implantation commerciale permet une connaissance directe du marché, des livraisons rapides et surtout assure le contrôle de la distribution des produits. L'entreprise présente sur place, peut suivre l'évolution de la dynamique du marché et non de l'unité de production.

En outre, l'investissement à l'étranger est fréquemment nécessaire pour permettre aux entreprises de s'assurer des ressources stables en matière premières et en produits énergétiques lorsqu'ils font défaut sur le territoire national. C'est pour cette raison qu'il faut à nos autorités publiques d'entamer des études sur les possibilités d'investir à l'étranger (quels marchés à viser et quels produits à développer).

En troisième lieu, au moyen de l'investissement à l'étranger, une entreprise peut chercher à bénéficier de conditions de production plus favorables qu'en Algérie. Par ailleurs, pour commercer avec certain pays, l'investissement peut constituer la seule manière de pénétrer un marché, soit pour tourner les obstacles du tarif extérieur, soit d'écarter l'obstacle d'éloignement.

Enfin, l'investissement est parfois nécessaire pour lutter contre la concurrence. Donc la seule façon de reconquérir le marché est de s'installer à son tour sur place.

Si l'investissement algérien à l'étranger est inexistant, parce que les entreprises algériennes n'ont pas encore cette culture, mais aussi parce que les pouvoirs publics n'ont pas particulièrement favorisé ce type d'activité.

L'exportation est le mode traditionnel d'internationalisation des PME. Aujourd'hui, l'internationalisation peut passer par certain nombre d'activités, y compris l'investissement international et la participation à des alliances stratégiques, des partenariats et des arrangements, qui affectent différentes fonctions allant de la recherche-développement à la distribution. Dans la mesure où les investissements directs à l'étranger contribueraient à améliorer la compétitivité de pays, il est indispensable aujourd'hui que le gouvernement soutienne l'internationalisation des entreprises algériennes et d'adopter des politiques appropriées. Des politiques cohérentes, à long terme et ciblées sont nécessaires pour soutenir la vision stratégique.

Certaines entreprises algériennes affichent une volonté d'aller investir à l'étranger, mais beaucoup de contraintes continuent à les empêcher telle que les difficultés d'obtention de la Banque d'Algérie, de l'autorisation d'investir à l'étranger (transfert des devises) et l'installation de centrales logistiques à l'étranger et ce, malgré que le Conseil de la Monnaie et du Crédit ait prévu cette possibilité¹.

Pour se faire, il est nécessaire de mettre en place un soutien institutionnel pour faciliter et encourager les investissements à l'étranger, un meilleur accès au financement, ainsi la recherche de partenaires de coentreprise et la création de parcs industriels. Les expériences des pays dans ce sens, sont différentes. A titre d'exemple, la Malaisie avait encouragé les entreprises nationales, y compris les PME, à s'internationaliser en leur fournissant un soutien institutionnel, des programmes de promotion et des incitations budgétaires ; elle proposait un certain nombre de dispositifs tels qu'un fonds pour les investissements directs à l'étranger, des mécanismes de garantie et d'assurance-crédit à l'exportation, des mécanismes de financement de projets extérieurs. En Inde et en Turquie, les banques d'import-export avaient joué un rôle important dans l'internationalisation des entreprises nationales, en fournissant une couverture d'assurance et des mécanismes de financement. Au Brésil,

¹Souligné par Issad REBRAB, président du groupe CEVITAL, lors d'une conférence-débat organisée par l'Algex à l'initiative (FCE) le 22 Octobre 2008. www.promex.dz.

des programmes de renforcement des capacités tels que ceux proposés par la fondation Dom Cabral avaient aidé des entreprises brésiliennes à renforcer leur capacité de gestion et à accroître leur maîtrise de différents aspects interculturels et de différentes questions concernant l'internationalisation, ce qui les avait aidées à s'implanter à l'étranger.

- Assurer la stabilité sociale et politique :

La croissance des revenus, une meilleure gouvernance, une meilleure prestation des services de base, et une plus grande participation de la société à la prise de décision politique, sont, en Algérie, essentiels à la mise en place d'un environnement politique, social et économique favorables à la croissance, à la création d'emplois, à la cohésion sociale et à la réduction durable de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale.

Cet environnement plus propice à la croissance économique doit être mis en place en veillant à ce que les plus vulnérables et les moins nantis, notamment les femmes, participent à la croissance et en bénéficient. Cet objectif ne peut être atteint que dans le cadre d'un dialogue élargi sur les objectifs stratégiques de développement, par la transparence des mécanismes de prise de décision et le renforcement permanent du processus démocratique¹.

- Mettre en place un climat des affaires propice au développement des activités productives, et notamment à l'investissement privé (étranger et national) :

L'Algérie devra faire un effort important dans la poursuite de ses initiatives pour améliorer le climat des affaires. Il s'agirait, entre autres, : de développer la capacité de l'État à développer les institutions nécessaires au bon fonctionnement de l'économie de marché en veillant à l'application des décisions de justice, à garantir l'égalité des opérateurs économiques devant la loi, à protéger la propriété privée (notamment foncière), à assurer qu'un environnement concurrentiel prévaut sur les marchés, et enfin à offrir des services publics de qualité (douanes, administration des impôts,

¹Union européenne, Instrument européen de voisinage et de partenariat. Op cite. P 18.

système judiciaire ;...) et de réduire l'intervention de l'État dans les secteurs où le privé pourrait prendre le relais avec beaucoup plus d'efficacité notamment les marchés du foncier et du crédit ; le processus d'investissement et la prestation de services aux entreprises; l'infrastructure ; et la production de biens et services qui ne sont ni stratégiques, ni à caractère de biens publics. Dans ce cadre, il y a lieu, en particulier, d'accélérer le processus de privatisation.

Selon le rapport de la Banque Mondiale¹, beaucoup de blocages continuent à constituer barrières persistantes, dont bon nombre sont liés à des pratiques administratives et commerciales allant à l'encontre de l'esprit des réformes introduites, augmentent le coût des affaires en Algérie et minent la compétitivité du secteur privé. Outre les facteurs affectant la perception des investisseurs étrangers, les retards des privatisations; et par la crainte d'une résurgence des mesures administratives, discriminatoires ou protectrices pèsent sur la confiance des investisseurs étrangers. Les principales contraintes au développement du secteur privé selon la même source sont :

- Un secteur public qui contrôle encore une partie importante de l'activité économique.
- Un accès difficile au foncier industriel ;
- Des difficultés de financement ;
- Des barrières administratives fortes ;
- Un accès limité à l'information ;
- Une insuffisance de la réglementation du travail et manque de travailleurs qualifiés ;
- Une infrastructure inadéquate ;
- Un système juridique et judiciaire peu efficace.

¹ Rapport de la Banque Mondial. N°. 25828. Du 30 Juin 2003.Op cite.

Mais aussi de l'introduction aussi rapide que possible des nouvelles technologies comme instruments de rationalisation de la fonction commerciale. Des retards conséquents ont été pris en la matière : sensibilisation aux opportunités ouvertes aux exportateurs pour la découverte de marchés et la gestion de leurs opérations ; mise en place de législations spécifiques pour stimuler l'usage de ces nouvelles technologies et pour aider l'exportation ; mise en place des supports techniques conçus pour faciliter la dématérialisation des opérations commerciales.

3-3- Les actions à long terme :

- La mise en valeur des ressources humaines :

Le niveau de formation du capital humain demeure un indicateur fondamental de la compétitivité des économies modernes¹ ; le facteur humain joue en effet un rôle déterminant dans le développement et la compétitivité des entreprises, contribuant ainsi à améliorer l'attractivité d'un pays en termes de flux internationaux d'investissement.

Le réseau algérien d'enseignement supérieur, présent dans 36 villes regroupant 53 instituts universitaires, dont 17 universités multidisciplinaires, accueille plus de 510 000 étudiants, dont 54 % de femmes. Un tel résultat est remarquable car au moment de l'indépendance de l'Algérie, le nombre d'étudiants n'excédait pas 3 000. Néanmoins, il reste insuffisant pour faire face aux énormes besoins de l'économie nationale (... les programmes² sont très coûteux, mal piloté et ne répond pas aux besoins réels en compétences des secteurs économiques porteurs de l'économie. Il est

¹ **Jeremy Rifkin**, *The Age of Access: the new culture of hypercapitalism, where life is a paid-for experience*, New York, Penguin Putnam, 2001, P 312.

² Ces mêmes programmes doivent être perfectionnés et comparés avec les standards internationaux. Elles ne doivent plus être mesurées en termes d'inputs et de dépenses publiques de formation et d'éducation mais en termes d'output et de qualité de la formation produite. Souligné par le **Rapport FEMISE : profil pays Algérie**. Janvier 2006.P 34.

axé sur la formation initiale et résidentielle des élèves qui abandonnent le cycle de l'enseignement de base ou secondaire (60 pour cent des élèves) »¹.

En effet, les entreprises transnationales font souvent référence au manque de techniciens supérieurs et de personnel d'encadrement², ce qui constitue un véritable obstacle à l'entrée pour les investisseurs qui sont dans l'obligation de faire appel à du personnel étranger afin de combler ce déficit. Cette situation représente un coût supplémentaire non négligeable qui doit être pris en compte lors de leur décision d'investissement.

Il importe en outre de noter que l'Algérie se heurte aujourd'hui au problème de la fuite des cerveaux qui s'est fortement accentuée lors de la dernière décennie. Face à ce problème qui prend de plus en plus d'ampleur, il y a lieu de noter qu'en 10 ans, plus de 40 000 chercheurs auront quitté le pays. Selon un rapport du CNES publié en juillet 2005, il a été indiqué que sur un total de 10 000 médecins étrangers immigrés en France, plus de 7000 sont Algériens. Selon des estimations faites à cet effet, il en ressort un départ de quelque 71 500 diplômés algériens vers la France dans la période 1994-2006. Pour sa part, l'Institut national de la statistique et des études économiques français (INSEE) a recensé quelque 99 000 chefs d'entreprise d'origine algérienne en Europe. Aux Etats-Unis, la communauté algérienne composée d'environ 18 000 personnes compte néanmoins 3000 chercheurs et scientifiques de très haut rang³.

Les dégâts occasionnés à l'économie nationale par cette décérébration du pays, sont difficiles à évaluer. Le coût moyen pour former un diplômé serait d'environ 100.000 dollars. Selon certaines informations, cela représenterait une perte de plus de

¹ **Union européenne**, Instrument européen de voisinage et de partenariat. Op cite. P 27.

² **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** « Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie », CNUCED, 2004, page 86, 87.

³ **M. Mamar**. In « Fuite des cerveaux algériens vers l'étranger : l'effroyable saignée est-elle évitable ? ». Le journal El Watan du 3 Octobre 2006.

40 milliards de dollars dans le cas de l'Algérie. Si l'on ajoute à cela la plus-value qu'aurait pu créer chaque individu en termes de progrès, d'intelligence et de richesses, cette estimation s'écarte de la réalité¹.

Par ailleurs, les problèmes ne se limitent pas à la seule fuite des cerveaux, mais touchent également le financement public de l'université et de la recherche, et la mise à niveau des programmes qui demeurent un facteur primordial pour le développement des ressources humaines en Algérie. La coopération entre les universités et les centres de recherche nationaux et les entreprises privées locales et internationales offre des possibilités de développement, en particulier dans les domaines scientifique, économique, commercial et de la gestion d'entreprise.

Ces accords de coopération (programmes postuniversitaires, ou de formation professionnelle en alternance auprès des entreprises intéressées) permettent aux opérateurs privés locaux et internationaux de s'impliquer dans l'élaboration de programmes d'études plus adaptés aux besoins du marché du travail et de contribuer aux côtés de l'État au financement des instituts universitaires, centres de recherche, écoles de commerce et centres de formation professionnelle.

En effet, ce sont les entreprises privées qui disposent d'une information plus complète quant aux réelles exigences du marché du travail. De plus, les entreprises étrangères ont une plus grande expérience en matière de commercialisation des résultats de la recherche scientifique et de protection des ressources intellectuelles, notamment par les brevets, dessins industriels, droit d'auteur et marques de fabrique. Ainsi, la logique entrepreneuriale qui résultera de la coopération avec le secteur privé national et étranger permettra de mettre à niveau et de valoriser les ressources humaines en Algérie. La coopération entre les universités locales et les centres de

¹ S. Rouha In « Fuite des cerveaux L'Algérie manque de cadres ». Le journal l'Expression du 11 avril 2005

recherche les plus prestigieux au monde représentent d'autres options à prendre en considération.

- **La réforme des douanes :**

Il est important de continuer la réforme des douanes, qui joueront un rôle encore plus important dans l'avenir. La conclusion des différents accords de libre-échange obligera les douanes algériennes à gérer très attentivement les règles d'origine pour assurer que les tarifs payés sont corrects, surveiller la collecte de la TVA (dont 60% provient des importations) et faciliter les procédures aux frontières. Mais il faut aussi rappeler que d'autres entraves d'ordre infrastructurel persistent et doivent être corrigées.

En premier lieu, ces entraves concernent les monopoles de transport, qui sont en train d'être éliminés de façon sans doute trop graduelle. En second lieu, le déficit en matière d'infrastructures de transport est un domaine particulièrement important qui concerne tous les secteurs. Ici s'ouvrent, au-delà des autoroutes, des possibilités de coopération avec l'UE, pour ce qui est des ports et aéroports, des chemins de fer et du transport routier pour les régions les plus éloignées des réseaux conventionnels.

D'où la nécessité de la restructuration, en profondeur, des activités portuaires et du transport maritime. Ces deux activités sont à l'origine de surcoûts élevés et de dysfonctionnements qui pénalisent l'ensemble de l'économie d'une façon générale et particulièrement les exportateurs. Parce que, si ces surcoûts sont généralement imputés aux consommateurs nationaux quand il s'agit des flux à l'importation, l'impossibilité à faire de même pour les clients étrangers se traduit par des pertes d'opportunité pour les exportateurs. Ces derniers mettent du reste en première ligne de leurs difficultés, celles liées à l'acheminement de leurs produits à travers les ports.

Conclusion :

Malgré ce foisonnement de textes nouveaux, la question des exportations hors hydrocarbures n'a pas beaucoup changé depuis 1995. Plus encore les nombreuses limites montrées par les dispositifs de 1996, qui sont loin de remplir le rôle qui devrait être le leur dans la promotion et la dynamisation des exportations hors hydrocarbures, n'ont pas été corrigées et aucune mesure nouvelle n'a vu le jour.

De nombreux obstacles continuent de s'opposer à l'action d'exporter, des obstacles qui mettent en cause des procédures bureaucratiques encore très lourdes à l'échelle du déroulement de n'importe quelle opération.

Les incitations, notamment financières, qui sont en place sont, certes, très appréciées ; néanmoins, elles ne compensent que faiblement le poids des lourdeurs bureaucratiques et des surcoûts qui affectent les transactions à l'exportation.

La branche des hydrocarbures, qui assure l'essentiel des exportations de l'Algérie, constitue le principal moteur de l'économie. C'est cette branche qui lui procure la quasi totalité de ses ressources extérieures en devises et qui, de fait, la maintient dans la catégorie des pays mono exportateurs. Le prix du pétrole demeure la variable déterminante de la politique économique de l'Etat. Ses fluctuations, notamment quand elles sont à la baisse, peuvent être lourdement ressenties et provoquer de graves problèmes économiques et sociaux.

En retour, l'incapacité à gagner une compétitivité internationale est une difficulté à laquelle se sont heurtées les exportations hors hydrocarbures, qui expriment le mieux le degré de diversification de l'économie productive. Elles sont réalisées tant par les effets prix du "dutch disease" exposé précédemment, que par l'esprit de la rente qui se développe dans la société. En conséquence tous les dispositifs d'incitation à l'exportation mis en place par les pouvoirs publics semblent ne donner aucun résultat en vu de l'évolution des exportations hors hydrocarbures.

Enfin, le système actuel de soutien aux exportations hors hydrocarbures, semble incapable de résister et se maintenir en place sous la pression des concessions demandées par les partenaires étrangers, dans le cadre des négociations des accords commerciaux, avec l'Union Européenne comme avec l'Organisation mondiale du commerce.

Ce qu'il faut, c'est la mise en place d'une politique de développement et de promotion de l'exportation hors hydrocarbures compatible avec les nouveaux engagements que le pays va devoir contracter dans le sillage de son entrée dans le système multilatéral de l'OMC. Les disciplines, qui sont appliquées à cet égard, quelquefois très restrictives, d'autres fois plus souples, influent considérablement sur la qualité de l'instrumentation et quelquefois sur la nature même des politiques que chacun des pays membres de cette institution met en œuvre pour stimuler ses exportations dans un secteur ou dans un autre. Cela impose, en tous cas, un degré souvent élevé de sophistication des politiques de soutien que l'Algérie se devra de prendre en compte et auquel elle devra se préparer dès à présent.

Conclusion générale

Vingt ans après les premières réformes entreprises sur l'économie algérienne, celle-ci conserve les principales caractéristiques héritées des années 1970 et même de la colonisation. Une économie spécialisée principalement dans la production et l'exportation des hydrocarbures.

Globalement, l'appareil économique demeure composé de deux grands ensembles. Le premier se réduit à la branche des hydrocarbures qui occupe une place dominante, (plus de 40% du PIB et 98% des exportations), le second regroupe toutes les autres branches de l'économie.

La branche des hydrocarbures assure l'essentiel des exportations de l'Algérie et constitue le principal moteur de l'économie. C'est cette branche qui lui procure la quasi totalité de ses ressources extérieures en devises et qui la maintient dans la catégorie des pays mono exportateurs. Le prix du pétrole demeure le variable déterminante de la politique économique de l'Etat. Chaque année, le budget, le programme des importations, le volume des différentes subventions, etc., sont calculés en fonction du prix du pétrole. Ses fluctuations, notamment quand elles sont à la baisse, peuvent être lourdement ressenties et provoquer de graves problèmes économiques et sociaux.

Les autres branches de l'économie sont exclusivement tournées vers le marché intérieur mais dépendent pour une large part de l'extérieur pour leurs approvisionnements. Mises en une situation de quête perpétuelle de devises pour assurer leurs approvisionnements, la répartition de la rente constitue alors leur préoccupation stratégique. Elles forment un outil de production protégé, consommateur de devises et peu performant qui n'arrive même pas à satisfaire la demande interne. L'ajustement est réalisé par le recours aux importations de toutes natures grâce à la rente pétrolière.

Une analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures au cours de ces dernières années fait apparaître, malgré le diagnostic révélant une stagnation, un potentiel important notamment dans le secteur de l'agriculture et minier, et une certaine dynamique dans le secteur industriel notamment l'agroalimentaire qui reste insuffisante, mais qui mérite d'être encouragée.

La domination de la branche des hydrocarbures continue inévitablement à influencer le développement économique en Algérie

La faiblesse des exportations hors hydrocarbures semble liée avant tout à un marché interne beaucoup plus rémunérateur et moins risqué que l'exportation. Bien sûr ce phénomène se dédouble et est expliqué par de nombreux obstacles au bon fonctionnement et au développement des entreprises, obstacles auxquels n'échappent pas les entreprises exportatrices ou candidates à l'exportation, un secteur agricole qui n'arrive même pas à satisfaire la moitié des besoins alimentaires locale, la prégnance de réflexes bureaucratiques qui caractérisent l'environnement juridico-économique dans les domaines bancaires, douaniers, fiscaux, des transports et communications, ainsi que dans le domaine de l'information commerciale qui rend la chaîne logistique à l'export extrêmement complexe et très coûteuse et les pouvoirs publics n'ont pas de stratégie, ou tout au moins de programme d'action clair, pour dynamiser les exportations.

La nécessité de promouvoir les exportations hors hydrocarbures fait partie des orientations les plus régulièrement réaffirmées dans tous les programmes des gouvernements successifs depuis maintenant une vingtaine d'années. Il est vrai que si beaucoup a été fait en la matière, les résultats enregistrés sont loin de correspondre aux attentes. D'une certaine façon, cet échec relatif est souvent un élément qui est interprété comme un motif de renoncement, comme si le développement des exportations hors hydrocarbures était de toute façon une orientation vaine.

En effet, plusieurs politiques de redressement ont été entreprises ces dernières années par les différents gouvernements successifs, mais les résultats obtenus restent largement en deçà des ambitions affichées. En fait l'amorce d'une nouvelle dynamique d'insertion avantageuse dans la division internationale du travail par une participation conséquente au commerce mondial ne peut être que le résultat d'un processus à travers lequel seront mobilisées, voire créées les ressources et les capacités nécessaires. Le grand changement dont l'Algérie a besoin ne viendrait pas seulement de l'adoption de nouveaux critères pour le choix des politiques et des objectifs à atteindre mais consisterait surtout à miser sur la mobilisation de toutes les potentialités matérielles et humaines.

Il ne s'agit donc pas de simples décisions à prendre mais d'un long processus de construction des structures et des mentalités en tenant compte des mutations profondes intervenues dans le schéma de la croissance mondiale, de la variété croissante des situations de dépendance et des tendances d'évolution des principaux paramètres pouvant agir sur la capacité d'adaptation du système économique et social du pays.

Cette promotion devrait s'appuyer aussi sur les avantages à construire au plan technologique avec des partenaires étrangers qui disposent des moyens nécessaires à cet égard. De telles alliances ou un tel partenariat, s'ils venaient à être concrétisés, permettrait certainement aux entreprises algériennes d'accéder aux technologies et aux marchés extérieurs assez rapidement.

La promotion des industries d'exportation devrait s'appuyer sur le tissu industriel national afin de maximiser l'utilisation de consommations intermédiaires produites sur place. La diversification de ce tissu peut fournir des consommations intermédiaires. De ce point de vue, l'Algérie qui a beaucoup investi dans les industries de base se trouve en bonne position pour maximiser les effets d'entraînement (dus à l'emploi d'inputs d'origine locale) à condition toutefois que la qualité des produits de base les rendent intégrables à des biens d'exportation vers les marchés exigeants que

sont les marchés internationaux. Cette condition est essentielle. Les effets d'entraînement sont inexistants ou faibles, ces industries d'exportation ne seront alors que de simples ateliers offshore procurant une rente en devises dont la seule différence avec la rente pétrolière ou gazière sera d'être portée par du travail bon marché (don d'une démographie prolifique) au lieu d'être issue de ressources naturelles (don de la nature).

Tant que la rente énergétique existe, que les conditions de son contrôle et sa gestion ne changent pas, le pouvoir d'Etat ne paraît pas disposé à engager un processus de réformes réellement radicales et profondes menant à terme à une économie de production diversifiée, concurrentielle et ouverte dans le cadre du marché . L'économie de rente sera donc renforcée quitte à en modifier certaines modalités et règles de gestion en associant d'autres niveaux subalternes et quelques cercles privés. Et de fait, les politiques de dérégulation et de libéralisation économiques n'ont fait que perpétuer le système de monopoles et les comportements rentiers des agents économiques¹⁹²

192 Dahmani A ; In «La persistance de l'économie rentière ou la malédiction du pétrole en Algérie».

Bibliographié :

I- Les ouvrages :

- 1- Bairoch (P) ;** « victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours », Ed Gallimard, Paris, 2001.
- 2- Benbitour (A)** Radioscopie de la gouvernance algérienne. Les éditions, EDIF 2000, Alger, Octobre 2006.
- 3- Benissad (H)**, Algérie restructuration et réformes économiques (1979 -1993). OPU 1994.
- 4- Benissad (M.E) ;** « Economie du développement de l'Algérie : Sous développement et socialisme ».OPU 1983 ;
- 5- Berr (J.C), Tremeau (H) ;** « le droit douanier communautaire et national ». Ed ECONOMICA, 1997. 4^{em} édition ;
- 6- Boudjema (R) ;** «cours de comptabilité nationale. INPS. Tome1 ;
- 7- Boudjenah (Y) ;** « Algérie, décomposition d'une industrie. Les structures des entreprises publique (1980-2000) :L'Etat en question » L'Harmattan 2002 ;
- 8- Bouyacoub (A) ;** "Où va l'Algérie?" la politique industrielle : état des lieux et perspectives ; Ouvrage collectifs sous la direction de Ahmed Mahiou et Jean-Robert Henry. Edition KARTHALA et IREMAM, 2001 ;
- 9- Dahmani (A) ;** « L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes » 1980-1997, Ed. Casbah.
- 10-David (F) ;** « Le mythe de l'exportation », Calmann-Lévy, 1971 ;
- 11-Greenward (D) ;** « Encyclopédie économique» Economica 1984 ;
- 12-Landes (D.S) ;** « Richesse et pauvreté des nations, (pourquoi des pauvres ? Pourquoi des riches?) ». Ed. Albin Michel. 2002 ;
- 13-Lanzarotti (M) ;** « Corée du Sud, une sortie du sous développement », Edition P.U.F, 1992 ;
- 14-Porter (M) ;** « l'avantage concurrentiel des nations », traduit de l'américain par Pierre Mirailès ; InterEdition, paris, 1993.

15-Samuelson (A) ; « Les grands courants de la pensée économique : Concepts de base et questions essentielles » ; OPU 1993 ;

16-Smith (A) ; « recherche sur la nature et la causes de la richesse des nations ». Une édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, à partir du livre d'Adam Smith. Traduction française de Germain Garnier, 1881, à partir de l'édition revue par Adolphe Blanqui ;

II- Rapports :

- 1- Rapport de Banque Mondiale** (International Finance Corporation), Exportations hors hydrocarbures en Algérie « Étude des potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers », Banque Mondiale, Aout 2004 ;
- 2- Le rapport de la Banque Mondial** ; N°. 25828. Du 30 Juin 2003.
- 3- Rapport de la Banque Mondiale** : Potentialités de placements des produits nationaux sur les marchés étrangers –Rapport principal- Aout 2004 ;
- 4- Rapport de Agri. Med.** Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes. 2005 ;
- 5- Rapport de l'OCDE** Perspectives économiques en Afrique. **BAFD/OCDE** 2005.
- 6- Rapport de la banque d'Algérie** : Evolution économique et monétaire en Algérie. 2008 ;
- 7- Rapport de la Conférence Des Nations Unies Sur le Commerce et le Développement CNUCED.** 2007 et 2008 ;
- 8- Rapport de la Conférence des nations unies sur le commerce et le développement** : examen de la politique de l'investissement de l'Algérie. New York et Genève, 2004.
- 9- Rapport du CNES** du 2^{em} semestre, 2001.

10-Rapport du CNES sur la conjoncture économique 1^{er} trimestre 2004.

11-Rapport du CNES, Novembre 2000 ;

12-Rapport Femise ; Profil pays Tunisie ; Décembre 2005. www.femise.org ;

13-Rapport femise « Ouverture commerciale et compétitivité de l'économie : Un essai de mesure de l'impact des accords d'association sur les prix à la production et les prix à la consommation ». Avril 2005 ;

14-Rapport Femise : profil pays Algérie. Janvier 2006.

15-Rapport femise : Profil pays Maroc. FEMISE 2004.

III - Thèses et mémoires :

1- Akkal (A) ; le commerce extérieur moteur de la mondialisation. Quelles perspectives pour l'Algérie ? Mémoire magister, INPS 2007-2008 ;

2- Amarouche (A) ; « Etat nation et économie de rente en Algérie : Essai sur les limites de la libéralisation ». Thèse doctorat. INPS (2005-2006) ;

3- Boukella (M) ; « Les politiques agraires en Algérie de 1959 à 1972 : rupture ou continuité ? ». U.E.R. de sciences économiques et de gestion. Université Lumière – Lyon 2 ;

IV-Liste des articles :

1- Akacem (K) ; « Croissance et Réformes Economiques dans les Pays du MENA ». La deuxième rencontre internationale du 14 et 15 Novembre ;

2- Allane (Selma) ; « Encourager et accompagner les exportations hors hydrocarbure » Partenaires N° 59 du Janvier 2006, Mensuel de "la chambre française du commerce et d'industrie en Algérie". www.cna.dz. Le 29 Septembre, 2009 ;

3- Amarouche (A) ; « l'assainissement financier des entreprises publiques algériennes : l'arbre qui cache la forêt ». El Watan du 11 Décembre 2004;

- 4- **Behidji (K)** ; « Les exploitations de biens d'équipement industriels dans le cadre du remboursement de la dette, (Avantages, limites et enseignements pour l'avenir) » Cahiers du CREAD n°43, 1er trimestre 1998 ;
- 5- **Belkassem (A)** ; « Mohamed Benini : les plus grandes difficultés pour l'exportateur sont sur la chaîne logistique » L'Actualité Economique En Méditerranée, econostrum.info, 09 Juin 2009 ;
- 6- **Belogibi (Zahia)** ; l'impact de la privatisation des entreprises publiques sur la croissance économique et sur l'emploi en Algérie de 1994 à 2002. Revue Gestion et Entreprises. N° 29.INPED Janvier 2006 ;
- 7- **Benabdallah (Y)** ; Ajustement structurel et nouveau statut de la rente pétrolière en Algérie Cahiers de CREAD, Numéro: 46-47. 4ème trimestre 1998 et 1er trimestre 1999 ;
- 8- **Benabdalla (Y)** ; « L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne » Cahiers du CREAD n°75, 2006 ;
- 9- **Benabdallah (Y)** ; « croissance économique et dutch disease en Algérie » Cahier du CREAD N°75, 2006 ;
- 10-**Benachenhou (A)** ; « Keynes est mort » El Watan du 20 et 21 Janvier 2009.
- 11-**Benbitour (A)** ; « L'Algérie, un pays importateur de pauvreté ». El Watan du 7 septembre 2006 ;
- 12-**Benissad (H)** ; Micro entreprises et cadre institutionnel en Algérie Document de travail No. 85 (Ex-Document Technique No. 85). Centre de développement de l'OCDE ;
- 13-**Bernard Haudeville (B) et Bouacida (R.Y)** ; « Les relations entre activités technologiques, innovation et croissance dans les PME algériennes : une étude empirique basée sur un échantillon d'entreprises ». Université Paul Cézanne - Aix Marseille III ;

14-Boudedja (Nora) ; « Abdelhak Lamiri : L'Algérie ne peut pas se permettre de financer davantage de projets en période de crise ». El Watan du 30 Décembre 2009 ;

15-Boudjema (R) ; « Algérie : chronique d'un ajustement structurel ». Revue d'économie et statistiques appliquées N°6, INPS Mai 2006 ;

16-Boutaleb (K) ; « les restructurations industrielles et l'objectif d'exportation » ; Cahiers du CREAD n°41, 3ème trimestre 1997, pages 39-46.

17-Bouyacoub (A) ; « Les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983-2003 ». Le Quotidien d'Oran, 19 mai 2005 ;

18-Bouyacoub (A) ; qui contrôle le niveau de production du pétrole algérien ? Le quotidien d'Oran, 1^{er} décembre 2005 ;

19-Bouyacoub (A) ; « Entreprise et exportation : quelle dynamique ? » Cahiers du CREAD N° 43 1^{er} trimestre 1998 ;

20-Bouzidi (A) ; « économie tunisienne : modèle exportateur qui semble fonctionner ». Le soir d'Algérie du Mercredi 10- 04- 2009;

21-Bouzidi (A) ; « Sortir du tout pétrole : l'Indonésie montre la voie ». Le Soir d'Algérie 16 Septembre 2009 ;

22-Bouzidi (Abdeldjellil) ; « Libérer le potentiel de l'économie algérienne ». algerie.wordpress.com. publiée le Mercredi 28 février 2007 ;

23-Chergui (Lamia) ; « les exportations H H toujours en deçà des potentialités. » Le point économie de 18-04-2007 ;

24-Dahmani (A) ; «La persistance de l'économie rentière ou la malédiction du pétrole en Algérie». Le Quotidien d'Oran, 28 janvier 2004.

25-Djebara (A.C) ; « Les relations douane - entreprise : De la suspicion à la confiance réciproque » International Trade Customs And Invest Services I.T.C.I.S. Avril 2006 ;

26-El Hachemi (M) ; « Les exportations hors hydrocarbures Peinent à décoller » L'Actuel International. N° 86 Décembre 2007 ;

27-El Kadi (Ihsen) ; « Agriculture, l'autre calendrier des exportations hors hydrocarbures» El Watan du 6 Mars 2007 ;

28-Institut Européen de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe, avec le soutien du Service Public Fédéral belge des Affaires Etrangères ; « Zone Arabe de Libre Echange (ZALE) » ;

29-Journal officiel de l'Algérie N° 31. 30 avril 2005. Chapitre 1 article 9 ;

30-Khaoua (Nadji) ; L'entreprise, l'Université et le Marché du Travail en Algérie : tentative d'analyse, Laboratoire de Recherche et d'Analyse Economique Université Badji-Mokhtar, Annaba. 2008 ;

31-Koutassila (Jean-Philippe) ; « Le syndrome Hollandais : théorie et vérification empirique au Congo et au Cameroun. Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV – France ;

32-Lamiri (A) ; « Augmentation des salaires, quels impacts ? » El Watan économie du 7 au 13 décembre 2009 ;

33-Lamiri (A) ; «Une approche globale est nécessaire avant d'aller vers une stratégie industrielle». La Tribune du 10 Février 2009. www.fr.allafrica.com;

34-Lamriben (H) ; « Compagnie algérienne d'assurances et de garantie des exportations : De nouveaux produits pour les exportateurs ». El Watan du 08 Mars 2009 ;

35-Le site officiel de l'Algex. « www.algex.dz».

36-Le site officiel de Development Export Consulting : Tunisie : production et exportation de dattes en hausse ; du 10/12/200 ;

37-Le site officiel de OPTMEXPORT. « www.optimexport-dz.org».

38-Lettre d'ALGEX N°16 Avril 2009 ;

39-Makedhi (M) ; « L'Université algérienne en butte à de multiples difficultés : Loin de la performance ». El Watan du 20 mai 2008 ;

40-Mamar (M) ; « Fuite des cerveaux algériens vers l'étranger : l'effroyable saignée est-elle évitable ? ». Le journal El Watan du 3 Octobre 2006.

41-Mbarek (B) ; « la datte, victime de son abondance ». El Watan Economie, du 23 au 29 Octobre 2006 ;

42-Mebtoul (A) ; « Les nouvelles dispositions du gouvernement algérien en matière d'encadrement de l'investissement étranger et partenariat algéro-français ». Interview donnée le 03 juin 2009 à Radio France Internationale (RFI). Jeune Afrique du 03 juin 2009.

43-Ministère de l'industrie – Etude sur le développement des filières industrielles en Algérie. MIR.- Booz Allen Hamilton, 2003.

44-Ministère du commerce, direction de la promotion des exportations. Avril 2007.

45-Mohamed-Chérif (Fatima Zohra) ; « Les ports algériens à l'heure du désengagement de l'Etat ». La revue maritime N°480. Institut français de la Mer. Décembre 2007. www.institutdelamer.org.

46-Rabhi (M) ; « Algérie-Union Européenne un bilan commercial détaillé de l'association », Liberté économie du 12/04/2008.

47-Rabhi (M) ; «Nouvelles règles pour les investisseurs étrangers en Algérie : moins d'avantages, plus de contrôles ». Le quotidien Liberté du 22 février 2009 ;

48-Rabhi (M) ; « Évolution de l'industrie Algérienne en 2008: Peu de branches atteignent le niveau de production de 1989 ». Liberté du 20 juillet 2009.

49-Rabhi (M) ; « L'accord de la zone de libre-échange arabe n'avantage pas l'Algérie ». Le journal Liberté du 22 septembre 2009.

50-Reguiég Issaad (Driss) ; : « l'entreprise algérienne et l'exportation : réflexions sur un schéma global de développement international ». Les Cahiers du CREAD N°43, 1er trimestre 1998;

51-Remouche (K) ; « 6 000 PME meurent chaque année ». (Entretien avec Réda Hamiani, Président du FCE, à Liberté à propos des difficultés des entreprises). Le quotidien Liberté du 13 Novembre 2008 ;

52-Rifkin (J); *The Age of Access: the new culture of hypercapitalism, where life is a paid-for experience*, New York, Penguin Putnam, 2001.

53-Rouha (S) ; « Fuite des cerveaux L'Algérie manque de cadres ». *Le journal l'Expression* du 11 avril 2005.

54-Ryad (N) ; « Sonatrach : un nouveau plan d'investissement de 45 milliards de dollars » ; *Liberté*, du 10 janvier 2008.

55-Salami (Y) ; « Commerce extérieur : L'Etat à la recherche de secteurs de substitution aux hydrocarbures ». *La Tribune de l'économie* du 19 Février 2007 ;

56-Sid Ahmed (A) ; « Vers une théorie de l'industrialisation à partir de l'exportation et de la transformation des ressources naturelles : de la « staple théorie » à la rente pétrolière. *Revue Tiers Monde*, t. XXIX, n ° 115. Juillet-Septembre 1988.

57-Site officiel du Ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, *Bulletin d'information économique* n° 8, 2006.

58-Site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce. OMC. www.wto.org.

59-Site officiel du Ministère du commerce : Recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures.

60-Slimani (S) ; « Algérie-UE: L'Accord d'Association contesté ». www.webmanagercenter.com. Juillet 2009.

61-Slimani (S) ; « Algérie-UE : L'Accord d'Association contesté » www.webmanagercenter.com.

62-Titouche (A) ; « Exportations hors hydrocarbures : Le talon d'Achille de l'économie nationale » *El Watan* du 21 02 2009

63-Titouche (A) ; Entretien avec Abdelhak Lamiri « Nous ne savons pas transformer la rente en développement durable ». *El Watan* du 22 04 2009.

64-Yacoub (Hasna) ; « En dépit d'une production agricole abondante : La machine de l'exportation fait défaut » *la Tribune* du 02-03-2009.

65-Zentar (M) ; « Subventions aux exportations hors hydrocarbures : L'Algérie cède face à l'OMC ». El Watan du du 26-02-2008.

Annexe 01

EXPORTATEURS HORS HYDROCARBURES ANNEE 2007

EXPORTATEURS	VALEUR	USD	PART %
SONATRACH ORGANISATION	25 664 501 873	370 035 308	27,78
MITTAL STEEL	12 311 038 432	177 502 725	13,33
FERTIAL SPA ARZEW	11 417 513 101	164 619 719	12,36
ALZINC FILIALE DE METANOF	4 532 640 087	65 352 405	4,91
ENIP COD DEPRT EXPORT	3 267 176 436	47 106 729	3,54
H E L I O S SPA	2 001 785 613	28 862 096	2,17
MICHELIN ALGERIE SPA	1 718 217 531	24 773 560	1,86
EPE FERPHOS	1 207 417 237	17 408 755	1,31
CEVITAL BEJAIA	500 102 227	7 210 562	0,54
ACC SPA	417 146 326	6 014 488	0,45
SARL STB TOLGA	357 611 467	5 156 108	0,39
SARL CACAO BIMO	319 715 535	4 609 712	0,35
TANNERIE MEGISSERIE FHENIFAR .M	317 640 845	4 579 801	0,34
SPA SIM	292 598 461	4 218 736	0,32
HENKEL ALGERIE	272 281 192	3 925 799	0,29
SARL BOUBLENTA AGRO ALM ET PROD	244 561 739	3 526 137	0,26
SARL S.I.B.L	187 782 112	2 707 476	0,20
SPA SGT	173 269 135	2 498 225	0,19
SARL TANNERIE METIDJA	167 570 364	2 416 059	0,18
SARL LES GRANDS MOULINS BELGHIT	163 236 501	2 353 573	0,18
ONCV	158 169 523	2 280 521	0,17

ETS HADDOUD SALIM	157 687 345	2 273 573	0,17
SOCIETE MAGHREBINE CUIR PEAUX	149 504 711	2 155 584	0,16
SARL TAPIDOR	136 154 352	1 963 099	0,15
SARL AMARIUS	135 014 406	1 946 661	0,15
SARL ABC	133 585 220	1 926 051	0,14
SARL SUPREME	128 281 932	1 849 593	0,14
SARL INOTIS	123 183 906	1 776 090	0,13
SARL EMBALLAGE TONIC	120 398 367	1 735 924	0,13
ENOR SPA	111 847 546	1 612 638	0,12
EPE EURL SUDACO	103 795 995	1 525 383	0,11
SARL PROD LAITIERS TREFLE	101 853 256	1 468 539	0,11
SARL OUELED YATTOU	101 505 407	1 463 516	0,11
RIZZO PACK	92 714 274	1 336 768	0,10
GAZ INDUSTRIELLE	91 579 612	1 320 417	0,10
SARL BISCO FRUITS	90 325 224	1 302 326	0,10
SARL EL WIAM DE LA PETITE KABYL	89 602 099	1 291 903	0,10
SANIAK SPA GPE BCR	88 401 960	1 274 595	0,10
SARL AAHP	87 285 654	1 258 498	0,09
EURL MADOUY SLIMANE	85 633 944	1 234 689	0,09
SARL SIMAP	85 397 170	1 231 273	0,09
CERAMIQUE HIPPOCAMPE SARL	80 459 869	1 160 084	0,09
SARL AYAT HADIL	74 895 463	1 079 858	0,08
SARL SOUF DATTES	72 832 339	1 050 111	0,08
SARL RIADH DATTE	69 297 284	999 142	0,08
SARL AGROMAR	67 614 476	974 878	0,07
EURL ECOD BOUZEGHAIA	67 450 194	972 507	0,07
SARL IBRAHIM ET FILS	63 813 076	920 070	0,07

SARL E.B.A.L ETABLISSEMENTS BEN	63 649 055	917 705	0,07
TANNERIE METRO CUIR	63 635 163	917 498	0,07
SAEL MAXWELL ELECTRONICS	60 266 549	868 934	0,07
EL AHLIA IMPORT - EXPORT	59 104 492	852 180	0,06
EPE SPA PAPIREC	54 820 515	790 413	0,06
SARL BIO OASIS	54 643 213	787 854	0,06
BOURENANE LARBI	54 027 078	778 972	0,06
SARL ETAP	52 744 007	760 473	0,06
SARL AGRO FILM PACKAGING	51 179 636	737 916	0,06
STE NOUVELLE CERAMIQ	50 178 603	723 484	0,05
SARL U P C	49 342 367	711 211	0,05
EURL HELLAL SAMIR EXPORT	48 996 123	706 429	0,05
SARL SOCOFEL	48 448 228	698 535	0,05
SARL PASTA SPIGA D	48 411 507	698 003	0,05
EPE/JIJEL LIEGE ETANCHEITE SPA	47 410 606	683 576	0,05
ENT.NAT.DES.APP.MES.CONTROLE	47 235 411	681 048	0,05
SARL AGRODAT	47 030 288	678 089	0,05
RAKZA MOHAMED	46 562 148	671 340	0,05
SARL VITAJUS	43 594 596	628 554	0,05
ORSIM GROUPE BCR	43 313 592	624 503	0,05
SARL PHENIX	42 515 602	612 999	0,05
ORASCOM CONSTRUCTION INDUSTRIE	42 383 686	611 096	0,05
SARL STE SEBAA	42 261 314	609 332	0,05
COGB LA BELLE	41 405 840	596 997	0,04
SARL MESFINA	41 233 332	594 514	0,04
ENASEL	41 130 691	593 031	0,04
SPA NOUVELLE BISCUITERIE CHERCH	40 777 878	587 945	0,04

SARL SAHARI EXPORT	40 411 357	582 657	0,04
CHENNOUFI SALAH	39 717 343	572 651	0,04
SARL SIAL	39 597 368	570 921	0,04
SARL TISSAGE LE ROUET	38 925 372	561 233	0,04
SARL HYDROGEOLOGIE	38 744 922	558 632	0,04
SOTREFIT SPA	38 734 151	558 475	0,04
CHADELI SALAH EDDINE	37 498 023	540 653	0,04
SARL U T P A DAOUIA	37 165 436	535 858	0,04
SARL SELECT DATTES IMP EXP	37 134 056	535 407	0,04
S P A AFRIDAT	36 190 095	521 798	0,04
SARL I.M.C	35 816 062	516 403	0,04
SARL COLLO CORK	35 035 510	505 150	0,04
SARL SELECT DATTE IMP EXP	34 779 404	501 456	0,04
SARL ABABOU ELECTRONICS	34 771 655	501 343	0,04
EURL CRUSTAL	34 439 602	496 558	0,04
SARL DISTRI CUIR	34 365 218	495 483	0,04
NAJDA MAGHREB SPA C/O HYPROC	33 322 820	480 469	0,04
SARL COMMERCIALE EL CHAMILA	32 723 823	471 818	0,04
TANNERIE SEMMACHE AHMED	32 106 095	462 913	0,03
SPA PAPCAS	30 113 022	434 174	0,03
S.P.A SOCPA	29 918 283	431 367	0,03
GROUP BARIEX INDUSTRIE	29 481 985	425 077	0,03
SARL GENERAL PLAST	28 622 486	412 685	0,03
EURL BIOFRUIT	27 794 315	400 744	0,03
SARL VEREST	27 597 536	397 908	0,03
CIMENT BLANC ALGERIEN	27 249 807	392 893	0,03
REKZA MED	26 950 079	388 572	0,03

SARL LAITERIE SOUMMAM	26 934 985	388 355	0,03
SARL OUARGLA DATTES	26 440 645	381 225	0,03
FELOURI SEDDIK	26 404 512	380 707	0,03
SARL CAP DE GARDE	25 865 236	372 931	0,03
SARL ALFISH	24 976 013	360 107	0,03
SARL EL BISKRIA COMMERC PRODUCTION AGR	24 079 464	347 181	0,03
EURL A B C A	23 905 408	344 672	0,03
EURL ALLOUACHE AMMAR EXP	23 644 339	340 907	0,03
IRRAGRIS FILLIALE	22 669 115	326 847	0,02
EXPORTAGRO (BENGADEM MOHAMED)	22 051 626	317 945	0,02
SARL EL HAREK TRANSFORMATION D	21 936 719	316 288	0,02
EURL FRUITOL	21 919 352	316 039	0,02
ENPEC SPA	21 859 917	315 181	0,02
EURL OUASDI INTERNATIONAL IMPOR	21 661 721	312 323	0,02
SARL MUSKATEN	21 209 780	305 805	0,02
EURL SOCOFLA	21 035 742	303 297	0,02
EURL STAR FILTRE	20 836 808	300 429	0,02
SARL T.M.T.A	20 498 784	295 555	0,02
SARL S A E C	20 121 114	290 087	0,02
SARL HAYAT DHC ALGERIA	19 895 659	286 859	0,02
SARL HAFIDHI COMMERCE	19 893 986	286 835	0,02
SARL SAMSARA TRADE	19 670 051	283 608	0,02
EURL MOKHBI	19 642 665	283 212	0,02
EURL PALAIS DES DATTES EXPORT	19 500 003	281 154	0,02
ETS HAMOUD BOUALEM	19 337 260	278 808	0,02
SARL PATES SERSOU	19 035 823	274 461	0,02
SARL ILAIS	18 969 469	273 505	0,02

Annexes N°2 :

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés par l'Algérie en 2008

	Quantité	Valeur	
	Milliers de tonnes	Millions USD	Millions DZD
<i>Demi-produits</i>			
Solvants-Naphta (huiles provenant de la distillation des goudrons de houille)	710,71	551,11	35 587,36
Ammoniac	556,96	287,15	18 542,16
Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés	123,23	92,83	5 994,27
Isomères de xylène en mélange	75,58	70,14	4 529,05
Méthanol (alcool méthylique)	60,75	22,53	1 454,90
Fontes brutes non alliées	58,80	28,25	1 824,27
Déchets non ferreux	25,18	73,87	4 770,08
Zinc sous forme brute et Alliages de zinc	24,83	53,35	3 445,09
Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe	15,00	3,57	230,64
Engrais	12,61	3,63	234,58
Hélium	3,26	44,56	2 877,60
Peaux tannées en croûte d'ovins	3,14	12,60	813,76
Liège aggloméré	2,75	3,12	201,56
Polymères de l'éthylène	1,98	2,98	192,39
Papiers et cartons	1,73	1,14	73,44
Demi-produits en fer ou en aciers	1,71	1,11	71,85
Bouchons en liège	1,01	2,00	129,02
Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	0,06	0,06	4,13
<i>Biens d'équipements industriels</i>			
Pneumatiques neufs en caoutchouc	5,07	22,68	1 464,39
Tubes, tuyaux et profilés en fer ou en aciers	3,07	2,02	130,26
Fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité	2,28	11,28	728,29
Paquebots, bateaux de croisière et bateaux similaires	2,03	3,83	247,47
Parties de machines de sondage ou de forage	0,16	2,97	191,69
Parties et accessoires de mesure, de contrôle et de précision	0,005	2,69	173,76
Parties des turbines à gaz	0,001	0,73	47,18

Produits alimentaires

Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées	45,56	28,55	1 843,37
Dattes	10,06	20,01	1 292,29
Pâtes alimentaires	13,63	9,84	635,65
Huile d soja	4,85	8,31	536,55
Crevettes	0,59	7,27	469,18
Beurre, graisse et huile de cacao.	1,14	6,72	433,95
Semoule de froment (ble)	8,72	6,60	426,18
Oignons et échalotes	2,47	3,92	253,30
Couscous	3,58	2,70	174,35
Vins de raisin frais	1,69	1,88	121,55
Escargots autres que de mer	0,34	1,77	114,57
Mélasses	14,73	1,67	107,76
Sel et chlorure de sodium	48,84	1,41	90,91
Yoghourt	0,84	0,96	62,30

Biens de consommation non alimentaires

Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques	1,52	4,39	283,36
Emballage en matières plastiques	1,23	2,84	183,26
Tapis et revêtements de sol en matières textiles	0,34	0,93	60,00
Tissu à point de gaze destinés à l'industrie pharmaceutique	0,22	0,90	57,81
Insecticides	0,03	0,70	45,26
Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc	0,11	0,61	39,39
Chambres à air, en caoutchouc	0,08	0,59	37,84
Journaux et publications périodiques imprimés	0,05	0,34	22,11
Médicaments	0,12	1,65	106,68

Produits bruts

Déchets ferreux	674,15	188,01	12 140,27
Phosphates	1 646,50	135,12	8 725,39
Degas; résidus provenant du traitement des corps gras	5,95	3,39	218,94
Cuirs et peaux bruts entiers	0,50	0,51	32,89

Sous Total

1 741,80 112 474,28

Total Hors Hydrocarbure

1 936,96 125 076,12

<u>Les principaux produits hors hydrocarbures exportés par l'Algérie en 2007.</u>	Quantité en Milliers de tonnes	Valeur en Millions \$US	Valeur en Millions Dinars	PART %
Solvants-Naphta (huiles provenant de la distillation des goudrons de houille)	558,74	351,93	24 408,59	26,42
Déchets ferreux et non ferreux	397,85	179,87	12 474,92	13,50
Ammoniac	582,75	164,89	11 436,18	12,38
Produits laminés plats en fer ou en aciers nom aliés	248,34	155,44	10 780,73	11,67
Zinc sous forme brute et Alliages de zinc	17,13	62,00	4 300,47	4,66
Phosphates	1 757,60	57,08	3 959,14	4,29
Méthanol (alcool méthylique)	98,34	34,35	2 382,62	2,58
Hélium	2,83	29,63	2 055,32	2,22
Pneumatiques neufs en caoutchouc	6,38	23,15	1 605,48	1,74
Dattes	13,36	23,08	1 600,94	1,73
Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées	31,80	16,88	1 170,87	1,27
Fontes brutes non alliées	44,50	15,45	1 071,57	1,16
Polymères de l'éthylène	9,39	12,94	897,74	0,97
Isomères de xylène en mélange	13,97	10,47	726,34	0,79
Peaux tannées en croûte d'ovins	2,23	8,60	596,21	0,65
Crevettes	0,68	8,26	572,86	0,62
Liège aggloméré	2,94	4,91	340,40	0,37
Beurre de cacao.	1,00	4,61	319,66	0,35
Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe	18,00	4,34	300,94	0,33
Degas; résidus provenant du traitement des corps gras	8,35	4,01	277,77	0,30
Parties de machines de sondage ou de forage	0,11	3,80	263,89	0,29
Parties et accessoires de mesure, de contrôle et de précision	0,01	3,71	257,17	0,28
Bouchons en liège	0,70	2,87	198,72	0,22
Papiers et cartons	6,26	2,72	188,44	0,20
Engrais	19,95	2,66	184,29	0,20
Tubes, tuyaux et profilés en fer ou en aciers	3,38	2,54	176,23	0,19
Farines de froment (blé) ou de méteil.	5,07	2,40	166,17	0,18
Vins de raisin frais	2,37	2,28	158,19	0,17
Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques	1,05	2,26	156,94	0,17
Escargots autres que de mer	0,52	2,16	149,56	0,16
Yoghourt	2,11	1,92	132,87	0,14
Tapis et revêtements de sol en matières textiles	0,53	1,62	112,29	0,12
Mélasses	12,30	1,34	93,18	0,10
Parties des turbines à gaz	0,003	0,23	15,74	0,02
Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	0,01	0,04	2,50	0,003
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	0,004	0,03	2,23	0,002
Demi-produits en fer ou en aciers	0,02	0,01	0,95	0,001
SOUS-TOTAL		1 205,89	83 636,68	90,53
TOTAL HH EXPORTE		1 332,002	92 383,54	100

Table des matières

Introduction générale	- 2 -
CHAPITRE I: La structure des EHH et les principales causes de leurs faiblesses.....	- 8 -
Introduction.....	- 9 -
SECTION 01 : Evolution et structure des exportations hors hydrocarbures :...-	11 -
1- L'évolution des EHH de 1990 à 2008 :	- 11 -
2- L'évolution de la part des EHH :.....	- 16 -
SECTION 02 : Structure des exportations hors hydrocarbures:	- 20 -
1- La structure des EHH par groupes d'utilisation :	- 20 -
2- Les EHH dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE :.....	- 28 -
3- Comparaison sommaire avec le Tunisie et le Maroc:	- 32 -
SECTION 03 : Les principales causes de la faiblesse des EHH :.....	- 37 -
1- La persistance des entraves bureaucratiques et la lourdeur de la logistique :.....	- 38 -
2- La faible participation de l'industrie nationale dans les EHH :.....	- 41 -
2-1- L'industrie Algérienne n'avait pas été conçue pour exporter :.....	- 43 -
2-2-L'avantage comparatif révélé :.....	- 53 -
2-3-Le commerce intra branche :.....	- 57 -
3- La domination de l'économie rentière et ses effets sur les EHH :...-	59 -
3-1- La domination de l'industrie pétrolière et les effets du modèle "Dutch disease":.....	- 62 -
4- La PME comme solution pour promouvoir les EHH :.....	- 65 -
5- La part quasi insignifiante de l'agriculture dans les EHH :.....	- 73 -
6- La faiblesse des IDE :	- 78 -
7- La répartition géographique des EHH de l'Algérie :	- 82 -
Conclusion	- 86 -
Chapitre II : La réforme de l'économie algérienne et les dispositifs de promotion des EHH-	88
-	
Introduction.....	- 89 -

SECTION 01 : La transition d'une économie de rente à une économie du marché :.....	- 91 -
1- Les réformes économiques et juridiques entreprises par l'Algérie depuis 1988 :.....	- 91 -
1-1- La libéralisation de l'acte d'exportation :	- 93 -
1-2- De la restructuration à la privatisation des EPE :.....	- 95 -
1-3- analyse critiques des réformes.....	- 98 -
SECTION 02 : Les dispositifs de promotion des EHH :	- 101 -
1- Les mesures institutionnelles :	- 102 -
1-1L'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (PROMEX):-	102 -
1-2- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) :	- 105 -
1-3-Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations :	- 106 -
1-4-La chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) :	- 106 -
2- Les exonérations fiscales:	- 108 -
3- L'appui financier:	- 109 -
3-1-Fonds spécial pour la promotion des exportations HH (FSPE) :	- 109 -
3-2- Le Fonds National de Régulation et Développement Agricole (FNRDA) : -	112 -
4- Facilitations à l'export :	- 112 -
4-1- Facilitations douanières :	- 113 -
4-2- Facilitations portuaires :.....	- 116 -
SECTION 03 : La volonté de l'Algérie de s'insérer dans le commerce mondial :	- 117 -
1- Accords, traités et coopérations :.....	- 117 -
1-1-L'accord d'association avec l'UE :	- 117 -
2-1-L'Algérie est membre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange GZALE :	- 120 -

2-2-L'adhésion à l'OMC :	- 123 -
SECTION04 : Quelques propositions pour la promotion des EHH de l'Algérie :	- 124 -
1- le rôle déterminant de L'Etat dans la promotion des exportations :-	125 -
2-L'importance de l'adoption des méthodes de dialogue nouvelles :..	- 134 -
3-Une action résolue des pouvoirs publics :.....	- 135 -
3-1-L'action à court terme :.....	- 136 -
3-3-Les actions à long terme.....	- 142 -
4-La réforme des douanes.....	- 145 -
Conclusion	- 146 -
Conclusion générale	- 148 -
Bibliographié.....	- 152 -
Annexes	- 161 -
Table des matières	- 168 -